N° 9 1950 Novembre

NOUVELLE REVUE THEOLOGIQUE

LA DEFINITION DOGMATIQUE DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE

Le premier novembre de cette année jubilaire 1950 restera une date mémorable dans l'histoire de l'Eglise, dans l'histoire de la théologie et de la spiritualité, tout comme la proclamation de la Maternité divine à Ephèse en 431 et la définition du dogme de l'Immaculée Conception, le huit décembre 1854.

A Rome cette journée a dépassé tout ce qu'on pouvait attendre; elle a été l'apogée de l'Année Sainte. Dans l'Eglise universelle ce fut un jour de foi profonde, de piété mariale intense, d'étroit attachement au Siège Apostolique.

Réservant à notre fascicule de décembre la publication, l'analyse et le commentaire dogmatique de la Bulle *Munificentissimus Deus,* nous voudrions retracer ici brièvement (1) la série des faits récents qui furent couronnés le 1er novembre par la définition solennelle du dogme de l'Assomption.

Depuis la définition de l'Immaculée Conception en 1854, l'attention des fidèles et des théologiens s'était portée plus particulièrement sur la croyance en l'Assomption corporelle de la Vierge. Les deux privilèges sont en effet étroitement connexes. La victoire initiale sur le péché ne doit-elle pas entraîner la victoire sur la principale conséquence du péché, à savoir la mort ? Les premières pétitions en faveur de la définition de l'Assomption sont de 1849. L'archevêque de Malines, le cardinal Sterckx, et l'évêque d'Osma (Espagne), en même temps qu'ils donnaient à Pie IX leur avis sur la définition de l'Immaculée Conception, demandaient celle de l'Assomption (2). D'autres pétitions suivirent.

En 1870, 197 Pères du Concile du Vatican signèrent et présentèrent au Souverain Pontife diverses formules de demande d'une définition dogmatique de l'Assomption (3).

Ces demandes (postulationes et vota) augmentèrent bientôt en nombre et se firent de plus en plus instantes. Les théologiens étudiaient le problème, particulièrement dans les Congrès mariaux nationaux et in-

(1) D'après *L'Osservatore Romano.*
(2) Cfr *L'Osservatore Romano,* 16-17 août 1950, p. 1, col. 1.
(3) Elles sont rassemblées dans les *Acta et Decreta Sacrorum Conciliorum,* Coll. Lacensis, VII, p. 868-872.

ternationaux. En 1942, sur l'ordre du Souverain Pontife, deux volumes de plus de 2000 pages faisaient connaître ce mouvement assomptionniste (4).

Le 1er mai 1946, Pie XII demanda directement et officiellement à tous les évêques catholiques, s'ils considéraient que la vérité de l'Assomption était définissable comme dogme de foi et s'ils souhaitaient cette définition avec leur clergé et leur peuple.

Voici le texte de la lettre pontificale :

« Deiparae Virginis Mariae cum christifideles adsiduum invocent atque experiantur auxilium, eam magis magisque colere student; ac quandoquidem amor, si verus altusque pectoribus insideat, ad nova sui ipsius testimonia proferenda proclivis est, impensioris in eam religionis observantia saeculorum decursum decorare atque augere contendunt. Qua de causa — idque Nobis persuasum est — contingit, ut crebro iam dudum Apostolicae Sedi supplices afferantur litterae — quae quidem ab anno MDCCCII, ad annum MDCCCCXL receptae, in duo volumina compactae ibidemque, opportunis commentationibus illustratae, recens typis excusae sunt — a Patribus Cardinalibus, a Patriarchis, ab Archiepiscopis et Episcopis, a Sacerdotibus, a religiosis viris et feminis, a Sodaliciis et a studiorum Universitatibus, ab innumeris denique privatis christifidelibus eo consilio datae, ut sollemni oraculo renuntietur et definiatur tamquam dogma fidei Beatam Virginem Mariam cum corpore ad Caelum assumptam esse. Ac nemo profecto ignorat id etiam a ducentis ferme Vaticani Concilii Patribus, flagrantibus votis, fuisse petitum.

Nobis autem Christi regno tuendo iuvandoque praepositis, tum quae ei obsunt arcendi, tum ea provehendi quae ei prosunt, iugis cura et pervigil debet esse officium. Perpendenda igitur investigandaque inde a Summi Pontificatus exordio Nobis occurrit quaestio, an memoratis postulationibus, potestate Nostra interposita, obsecundare liceat, deceat, expediat. Huius rei causa non omisimus neque omittimus Deo enixas preces, ut semper adorandae suae benignitatis consilium Nobis adspiret atque aperiat.

Ad hoc caelestis lucis propitiandum auxilium Nostris precibus pia contentione vestras, Venerabiles Fratres, adiungite. Ad hoc quidem faciendum, dum paterno vos adhortamur animo, Decessorum Nostrorum, ac praesertim Pii IX, Deiparam sine originali labe conceptam definituri, rationem et viam secuti, enixe vos rogamus, *ut Nobis significare velitis qua devotione, pro sua quisque fide ac pietate, clerus populusque moderamini vestro commissus Beatissimae Virginis Mariae Assumptionem prosequatur. Praesertim autem nosse quam maxime cupimus an vos, Venerabiles Fratres, pro eximia vestra sapientia et prudentia censeatis Assumptionem corpoream Beatissimae Virginis tamquam dogma fidei proponi ac definiri posse, et an id cum clero et populo vestro exoptetis* (5).

Responsa autem expectantes vestra, quae quanto citiora tanto gratiora Nobis erunt, Dei munerum largitatem atque opiferae praecelsae Virginis favorem vobis, Venerabiles fratres vestratibusque adprecamur, dum paternae Nostrae benevolentiae testem et vobis et gregibus curae vestrae commissis Apostolicam Benedictionem amantissime in Domino impertimus.

Datum Romae, apud S. Petrum, die 1 mensis Maii anno MCMXLVI Pontificatus Nostri octavo. »

PIUS PP. XII.

---

(4) C. Hentrich et R. de Moos, *Petitiones de Assumptione corporea B.V. Mariae in coelum definienda ad Sanctam Sedem delatae...*, Typis polyglottis Vaticanis, 1942.

(5) Les italiques (soulignant le passage principal) sont de la *N.R.Th.*

Sur 1191 réponses qui parvinrent à Rome, 1169 furent affirmatives (6).

C'est dans le numéro du 14-15 août 1950 de *L'Osservatore Romano* que fut annoncée officiellement en 1re page, 1re colonne, la décision du Souverain Pontife de définir l'Assomption de la Sainte Vierge le jour de la Toussaint de cette année.

La proclamation devait coïncider avec la clôture du VIIIe Congrès marial international tenu à Rome du 23 octobre au 1er novembre.

Le 30 octobre.

Le lundi 30 octobre eut lieu le Consistoire semi-public. C'est en présence de 35 cardinaux et de plus de 450 archevêques et évêques que Pie XII déclara son intention de définir en la fête de la Toussaint le dogme de l'Assomption. Voici les deux principaux passages de l'allocution consistoriale du Saint-Père :

1er passage : « Quod inde a remotis temporibus pie ab Ecclesia creditur ac colitur, quod, per saeculorum decursum, Sanctorum Patrum, Doctorum ac Theologorum opera, in clariore cotidie luce positum est, quod denique ex omni terrarum orbis parte et a cuiusvis ordinis viris, paene innumeris datis litteris, efflagitatum fuit, id Nos auctoritate illa, quam Divinus Redemptor Apostolorum Principi eiusque successoribus commisit, in animo habemus rite sancire ac decernere : hoc est Deiparam Virginem Mariam fuisse anima et corpore ad caelestem gloriam evectam.

Antequam vero hanc amplecteremur sententiam, opportunum duximus, ut vobis in comperto est, causam doctissimis viris pervestigandam ac perpendendam concredere. Ii quidem, ex iussu Nostro, postulationes omnes, quae hac de re ad Apostolicam hanc Sedem pervenerant, et in ordinem redegere, et diligentissime explorarunt, ut luculentius inde pateret quid Sacrum Magisterium, quid omnis Ecclesia Catholica de hoc doctrinae capite credendum retinerent. Itemque ex iussu Nostro communis fidei Ecclesiae testimonia, indicia atque vestigia circa corpoream Beatissimae Virginis in Caelum Assumptionem diligentissimo studio perscrutati sunt tum in concordi eiusdem sacri Magisterii institutione, tum in Divinis Litteris et in antiquissimo Ecclesiae cultu, tum denique in Patrum ac Theologorum documentis in ceterarumque revelatarum veritatum concentu.

Ac praeterea ad omnes sacrorum Antistites Nostras dedimus Litteras, quibus rogabamus, non modo ut suam sententiam hac super re Nobis aperire vellent, sed ut etiam quid clerus, quid populus sibi creditus censerent, quid haberent in votis, Nobis significarent.

Postquam vero undique terrarum prope unanimo ac mirabili quodam concentu sacrorum Pastorum ac christiani populi voces ad Nos pervenerunt, quae eamdem fidem profitebantur idemque, utpote rem omnibus optatissimam, postulabant, nihil cunctandum esse putavimus; atque adeo ad sollemnem huius dogmatis definitionem deveniendum statuimus.

(6) *Osservatore Romano,* 16-17 août 1950, p. 1, col. 3. Vingt-deux évêques ont manifesté un doute, généralement sur l'opportunité de la définition; six seulement sur la possibilité même de la définition comme vérité *révélée*. De 86 sièges épiscopaux résidentiels, la plupart en lointaines régions de missions, les réponses ne sont pas encore parvenues à Rome.

Si enim Catholica Ecclesia universa neque fallere, neque falli potest, cum divinus ipse eius Conditor, qui veritas est (cfr Io. 14, 6), Apostolis edixerit : « Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem saeculi » (Matth. 28, 20) ; inde omnino consequitur hanc veritatem, quam sacrorum Antistites eorumque populi firmissima mente credunt, divinitus esse revelatam, ac suprema auctoritate Nostra definiri posse. »...

2e passage : « In praesens autem, quamvis, ut diximus, hac super gravissima causa sacrorum Antistitum responsa ex universo terrarum orbe ad Nos pervenerint, cupimus tamen ut hoc etiam in frequentissimo et augusto consessu mentem vestram Nobis aperire velitis.

Placet igitur vobis, Venerabiles Fratres, ut corpoream Beatae Virginis Mariae in Caelum Assumptionem ut divinitus revelatum dogma sollemniter pronuntiemus ac definiamus ? »

L'assemblée, debout, marqua son sentiment par une acclamation ; puis chaque cardinal exprima personnellement son « Placet ». Le Patriarche des Chaldéens de Babylone, S. Exc. Mgr Joseph VII Ghanima, au nom des patriarches, archevêques et évêques présents lut une déclaration où était renouvelé le « Placet » de tous les prélats.

Le 1er novembre.

Les dernières journées d'octobre avaient été pluvieuses et froides à Rome. Au matin du premier novembre, le ciel apparut serein et bientôt ensoleillé. Vers huit heures trente, le cortège pontifical commença à sortir du Palais du Vatican. Trente-six cardinaux, des patriarches des rites orientaux, plus de six cent cinquante archevêques et évêques escortaient le Souverain Pontife.

Après que le Pape eut pris place sur le trône dressé devant la basilique, le cardinal Tisserant, au nom du Sacré Collège des cardinaux, du corps des évêques et de l'Église entière, lui demanda de faire usage de son pouvoir doctrinal infaillible pour déclarer que l'Assomption est un dogme révélé par Dieu.

Le Souverain Pontife répondit que telle était bien son intention, mais qu'auparavant il fallait encore implorer les lumières de l'Esprit Saint.

Non sine Aeterni Numinis consilio sollemnis haec hora advenit. Quod iam diu Catholica Ecclesia communibus exoptat votis vehementerque praestolatur, quod dignitas ipsa magnae Dei Matris postulat, ut ea nempe animato corpore una cum Filio suo in caelesti beatitate triumphet, id iam in eo est ut rite a Nobis pronuntietur ac definiatur. Cupimus tamen non ante hac de gravissima causa sententiam edere Nostram, quam imploratum ab omnibus, quotquot adestis, Sancti Spiritus iubar luculentius usque menti Nostrae affulgeat.

Le Saint-Père s'agenouilla alors ainsi que tous les évêques, et entonna le Veni Creator ; après la première strophe tous se mirent debout et l'hymne fut chanté par la chorale de la Sixtine et l'immense foule d'un demi-million de personnes qui se pressaient dans la basilique, sur la place Saint-Pierre et jusqu'au Tibre.

Après la prière, tous les prélats se tenant debout tête découverte,

le Souverain Pontife, mitre en tête, se prépara à parler *ex cathedra* dans la plénitude de son magistère infaillible. Le texte lu par lui figure, comme passage essentiel, dans la Bulle « Munificentissimus Deus ».

Quoniam universa Ecclesia, in qua viget Veritatis Spiritus, qui quidem eam ad revelatarum perficiendam veritatum cognitionem infallibiliter dirigit, multipliciter per saeculorum decursum suam fidem manifestavit, et quoniam universi terrarum orbis Episcopi prope unanima consensione petunt, ut tamquam divinae et catholicae fidei dogma definiatur veritas corporeae Assumptionis Beatissimae Virginis Mariae in Caelum — quae veritas Sacris Litteris innititur, christifidelium animis penitus est insita, ecclesiastico cultu inde ab antiquissimis temporibus comprobata, ceteris revelatis veritatibus summe consona, theologorum studio, scientia ac sapientia splendide explicata et declarata — momentum Providentis Dei consilio praestitutum iam advenisse putamus, quo insigne eiusmodi Mariae Virginis privilegium sollemniter renuntiemus.

Nos, qui Pontificatum Nostrum peculiari Sanctissimae Virginis patrocinio concredidimus, ad quam quidem in tot tristissimarum rerum vicibus confugimus, Nos, qui Immaculato eius Cordi universum hominum genus publico ritu sacravimus, eiusque praesidium validissimum iterum atque iterum experti sumus, fore omnino confidimus ut sollemnis haec Assumptionis pronuntiatio ac definitio haud parum ad humanae consortionis profectum conferat, cum in Sanctissimae Trinitatis gloriam vertat, cui Deipara Virgo singularibus devincitur vinculis. Futurum enim sperandum est ut christifideles omnes ad impensiorem erga caelestem Matrem pietatem excitentur; utque eorum omnium animi, qui christiano gloriantur nomine, ad desiderium moveantur Mystici Iesu Christi Corporis participandae unitatis, suique erga illam augendi amoris, quae in omnia eiusdem augusti Corporis membra maternum gerit animum. Itemque sperandum est ut gloriosa meditantibus Mariae exempla magis magisque persuasum sit quantum valeat hominum vita, si Caelestis Patris voluntati exsequendae omnino sit dedita ac ceterorum omnium procurando bono; ut, dum « materialismi » commenta et quae inde oritur morum corruptio, virtutis lumina submergere minantur, hominumque, excitatis dimicationibus, perdere vitas, praeclarissimo hoc modo ante omnium oculos plena in luce ponatur ad quam excelsam metam animus corpusque nostrum destinentur; ut denique fides corporeae Assumptionis Mariae in Caelum nostrae etiam resurrectionis fidem firmiorem efficiat, actuosiorem reddat.

Quod autem hoc sollemne eventum in Sacrum, qui vertitur, Annum Providentis Dei consilio incidit, Nobis laetissimum est; ita enim Nobis licet, dum Iubilaeum Maximum celebratur, fulgenti hac gemma Deiparae Virginis frontem exornare, ac monumentum relinquere aere perennius incensissimae Nostrae in Dei Matrem pietatis.

Quapropter, postquam supplices etiam atque etiam ad Deum admovimus preces, ac Veritatis Spiritus lumen invocavimus, ad Omnipotentis Dei gloriam, qui peculiarem benevolentiam suam Mariae Virgini dilargitus est, ad sui Filii honorem, immortalis saeculorum Regis ac peccati mortisque victoris, ad eiusdem augustae Matris augendam gloriam et ad totius Ecclesiae gaudium exsultationemque, auctoritate Domini Nostri Iesu Christi, Beatorum Apostolorum Petri et Pauli ac Nostra pronuntiamus, declaramus et definimus divinitus revelatum dogma esse : Immaculatam Deiparam semper Virginem Mariam, expleto terrestris vitae cursu, fuisse corpore et anima ad caelestem gloriam assumptam.

Il était 9 h. 44 lorsque l'ovation de la foule, longuement prolongée,

vint accueillir les derniers mots de la définition dogmatique. Au Janicule, une salve de vingt coups de canon fut tirée. Le cardinal Tisserant remercia alors le Saint-Père et lui demanda de décréter la publication de Lettres Apostoliques commémorant l'événement : le pape répondit affirmativement par les mots « Decernimus ». Immédiatement après éclata le Te Deum, chanté par la chorale et par toute la foule.

Après le *Te Deum*, le pape s'adressa à l'immense foule rassemblée sur la place de la Basilique et exprima en italien ses sentiments de reconnaissance envers Dieu, de confiance en la protection de Marie, de joie intense de l'acte accompli. Il implora spécialement l'intercession de la Sainte Vierge pour tous les malheureux et les souffrants d'ici-bas et pour ce monde privé de la paix, divisé par les défiances et les haines réciproques. Il termina en récitant avec la foule la prière composée par lui pour cette circonstance, sorte de paraphrase du Salve Regina.

« O Vierge Immaculée, Mère de Dieu et Mère des hommes,

1. Nous croyons avec toute la ferveur de notre foi en votre Assomption triomphale, corps et âme, au ciel, où vous êtes acclamée Reine par tous les chœurs des anges et par toutes les phalanges des saints, et nous nous unissons à eux pour louer et bénir le Seigneur, qui vous a exaltée sur toutes les autres créatures, et pour vous offrir l'élan de notre dévotion et de notre amour.

2. Nous savons que votre regard, qui maternellement enveloppait l'humble et souffrante humanité de Jésus sur la terre, se rassasie au ciel, en voyant l'humanité glorieuse de la sagesse incréée, et que la joie de votre âme à contempler face à face l'adorable Trinité fait tressaillir votre cœur de béatifiante tendresse. Et nous, pauvres pécheurs, nous, dont le corps alourdit le vol de l'âme, nous vous supplions de purifier nos sens, pour que nous apprenions, dès ici-bas, à goûter Dieu, et Dieu seul, dans la beauté des créatures.

3. Nous avons confiance que votre regard miséricordieux s'abaisse sur nos misères et sur nos angoisses, sur nos luttes et sur nos faiblesses; que vos lèvres sourient à nos joies et à nos victoires; que vous entendez la voix de Jésus vous dire de chacun de nous, comme jadis de son disciple bien-aimé : Voilà votre fils. Et nous, qui vous invoquons comme notre Mère, nous vous prenons, comme saint Jean, pour être notre guide, notre force et notre consolation, en cette vie mortelle.

4. Nous avons la vivifiante certitude que vos yeux, qui ont versé des larmes sur cette terre baignée du sang de Jésus, se tournent encore vers ce pauvre monde en proie aux guerres, aux persécutions, à l'oppression des justes et des faibles. Et nous, dans les ténèbres de cette vallée de larmes, nous attendons de votre céleste lumière et de votre maternelle compassion le soulagement des peines de nos cœurs, des épreuves de l'Eglise et de nos patries.

5. Nous croyons enfin que dans la gloire où vous régnez, « vêtue de soleil et couronnée d'étoiles », vous êtes, après Jésus, la joie et l'allégresse de tous les anges et de tous les saints. Et nous, de cette terre où nous passons en pèlerins, réconfortés par la foi en la future résurrection, nous regardons vers vous, notre vie, notre douceur, notre espérance; attirez-nous par la suavité de votre voix, pour nous montrer, un jour, après notre exil, Jésus, le fruit béni de votre sein, ô clémente, ô miséricordieuse, ô douce Vierge Marie. »

Le Problème des Réfugiés :

ses conséquences morales et religieuses

AVANT-PROPOS

Les catholiques d'Europe occidentale ne se rendent pas assez compte des graves conséquences qu'ont amenées et amènent sans cesse, sur les plans humain, social et religieux, les nombreuses déportations de peuples et évasions forcées d'individus, en ces dernières années. Nous côtoyons de grandes misères; nombreux, certes, sont ceux qui devant elles ont eu les gestes de la vraie charité, lorsque, individuellement, ces misères se sont présentées à eux. Mais autre chose est un acte particulier de miséricorde, posé un jour par compassion et par sens chrétien, autre chose un intérêt réfléchi et constant donné à un problème dont on réalise toute l'importance. Ce problème est complexe; par maints aspects il ressortit à la simple charité chrétienne, par d'autres au zèle apostolique et sacerdotal. L'avenir de l'Eglise est engagé dans la solution qui lui sera donnée. Nous ne croyons pas sortir de notre rôle de revue religieuse et théologique en traitant dans son ensemble, depuis ses causes lointaines historiques et politiques jusqu'à ses conséquences dernières pour l'apostolat sacerdotal, le problème des « réfugiés » et des « populations déportées ».

Nous n'avons aucunement la prétention, dans un fascicule nécessairement limité à une centaine de pages, de présenter un exposé complet d'une question qui demanderait des volumes et qui déjà a suscité tant de travaux d'une incontestable valeur. Nous avons voulu seulement montrer aux prêtres et aux chrétiens qui nous lisent comment ce problème se pose et pourquoi, comme chrétiens, comme prêtres surtout, ils ont le devoir de l'étudier, ils n'ont pas le droit de passer indifférents à côté de lui.

Ce problème vient de prendre depuis juin 1950 une acuité nouvelle. L'I.R.O., l'organisation d'assistance des réfugiés et D.P., devait, de par la charte de sa constitution, cesser son activité en juin 1950. Des modalités de transition sont prévues jusqu'en mars 1951, et des arrangements spéciaux se sont élaborés ou s'élaborent avec les gouvernements des divers pays. La tâche est donc en voie de devenir nationale. Elle devra s'appuyer, pour chaque pays, sur la générosité et la collaboration intelligente de tous les citoyens. Le devoir d'assistance et de bienveillance chrétienne devient personnel, obligatoire pour chacun. En montrer les modalités possibles est un des buts de ce cahier.

Ce qu'il importait de faire ici n'était pas de présenter un exposé documentaire complet de la situation actuelle des réfugiés et D.P. dans les divers pays du monde; c'était de mettre en relief *quelques aspects essentiels* du problème, principalement du point de vue religieux. Ces aspects nous semblent évoqués dans les trois grandes parties qui divisent ce fascicule.

D'abord il fallait retracer la douloureuse série des faits historiques et politiques qui ont provoqué ces tragiques expulsions de populations entières, ces cruelles persécutions raciales, ces multiples évasions forcées; M. François Nourissier, directeur des Relations extérieures du

Secours catholique français (qui vient d'éditer sur ce sujet un ouvrage approfondi : *L'Homme humilié*), nous présente ce tableau, solidement documenté, en remontant jusqu'aux premières mesures de transfert de populations prises en 1912. On conçoit aisément quels graves problèmes de morale internationale sont posés par l'ensemble de ces faits.

Ensuite, vu l'impossibilité de parcourir toutes les régions du monde où réfugiés et D.P. ont trouvé asile, trois pays, plus proches de nous, ont été choisis à titre d'exemples : Belgique, France, Allemagne occidentale. Ce qu'a été la vie des réfugiés avant leur arrivée dans ces pays, ce qu'elle est aujourd'hui, ce qu'ont tâché de faire pour eux les œuvres d'assistance internationales (I.R.O. surtout), nationales et privées (chrétiennes ou autres) : tel fut le premier aspect évoqué dans chaque article. Et ceci amenait chaque fois à présenter un second aspect, tout aussi important : ce qui reste à faire : les tâches qui s'imposent encore à la charité chrétienne et surtout à l'apostolat sacerdotal, les conséquences qui peuvent en résulter pour le maintien de la foi et de la vie catholique chez les réfugiés. Quatre articles ont été consacrés à ce sujet : pour la Belgique : de M. le Chanoine Dejardin, aumônier du *Mouvement ouvrier chrétien* en Belgique et de Mlle Fallon, secrétaire adjointe du Secours international de *Caritas catholica*; pour la France du P. Roger Braun, S. J., chef du service des étrangers et réfugiés au *Secours catholique français*; pour l'Allemagne occidentale, d'un prêtre allemand qui s'est spécialement occupé du problème des réfugiés : le Prof. Dr. Arnold de Tubingue.

Mais les conséquences de ces déportations s'étendent bien au delà du sort individuel des malheureux expulsés. Des confessions religieuses entières ont été profondément bouleversées par les événements des dernières années et le devoir de compréhension, de sympathie catholique se trouve placé devant de nouveaux aspects de la réalité religieuse. Ici aussi il était impossible de présenter tous ces aspects; pour beaucoup, au delà du rideau de fer, les documents font défaut. Nous nous sommes volontairement limités à deux groupes, qui, en Europe occidentale, se signalent particulièrement à l'attention. Le P. Mailleux, supérieur du pensionnat russe Saint-Georges de Meudon, expose l'état religieux présent et les perspectives d'avenir des groupements orthodoxes russes de l'émigration et, en conséquence, les devoirs du laïque, du prêtre catholique à leur égard. Le P. Démann, prêtre de Notre-Dame de Sion, décrit la situation actuelle du Judaïsme européen, après les terribles massacres dont celui-ci a été la victime. Ces deux exemples mettent en relief toute la portée religieuse et théologique du problème des réfugiés; ce ne sont plus des individus, prêtres ou laïcs, qui sont placés devant des devoirs nouveaux de charité, de compréhension ou d'apostolat; c'est l'Eglise catholique elle-même qui se trouve amenée à envisager de nouvelles modalités de sa tâche éternelle.

La Nouvelle Revue Théologique espère provoquer par ce numéro chez ses lecteurs la double réponse qui lui semble appelée par le problème des réfugiés : réponse de charité chrétienne, réponse de réflexion apostolique.

Jean LEVIE, S. I.

RÉFUGIÉS POLITIQUES ET RACIAUX : 1912-1950

Le siècle des apatrides.

Le sort des réfugiés est à l'ordre du jour en Europe depuis 1945. Il est exact, pour nous en tenir aux déplacements de populations dont les victimes peuvent encore vivre aujourd'hui, que deux questions essentielles se sont posées en 1945 en Europe au moment de la défaite de l'Allemagne : sort des D.P. et expulsion des Volksdeutsche. Mais ce double problème n'est pas né spontanément du bouleversement démographique et politique de la débâcle allemande. Les deux phénomènes ont une source ethnique et doctrinale commune dans les théories nazies et dans leur application, douze ans durant, aux peuples européens. Théories elles-mêmes échafaudées à partir de notions politiques plus anciennes. En fait, dès 1912 et jusqu'à 1945, l'évolution de la morale internationale fait entrer le déplacement, l'expulsion, l'exode et l'échange des personnes dans la légalité d'une espèce de Faustrecht. La crise allemande n'a fait que donner des dimensions numériques considérables à un phénomène politique qui marquait déjà l'Europe de son signe depuis les origines de la première guerre mondiale.

En cherchant l'origine de ces déferlements successifs de mouvements forcés de populations et de groupes ethniques, nous trouvons l'année 1912, comme marquant l'avènement d'un système promis à de multiples utilisations.

La Macédoine présentait en 1912 un extraordinaire enchevêtrement de populations chrétiennes ; Serbes, Bulgares et Roumains, tous européens intellectuellement émancipés et pénétrés de principes libéraux, supportaient de plus en plus difficilement le joug turc. Lorsque la jeune Turquie — dont on avait attendu plus de justice — entreprit « d'ottomaniser » irrémédiablement la Macédoine, Bulgares, Serbes, Monténégrins et Grecs s'unirent, et infligèrent une sévère défaite aux Turcs. Mais des rivalités éclatèrent entre les États chrétiens vainqueurs, allant jusqu'à provoquer une nouvelle guerre entre les Bulgares et leurs alliés de la veille. Le règlement du conflit, — combien imprécis et douteux ! — déclencha des mouvements de population en partie dirigés et en partie volontaires, qui affectèrent sans doute près d'un million d'hommes. Finalement, aucun des États chrétiens des Balkans ne se tenait pour achevé. Quant aux Turcs, vaincus sur les rives de l'Europe, ils se retournèrent vers leurs victimes de prédilection : les Arméniens Chrétiens. Les massacres ordonnés par Abdul Hamid vingt ans auparavant, qui avaient coûté la vie à 300.000 chrétiens, ne

suffisaient pas ; en 1915 les Turcs entreprirent une déportation systématique de tous les Arméniens vers les déserts de Syrie et de Mésopotamie ; 200.000 furent enfermés dans des camps alors que 200.000 autres se convertissaient par la force à l'Islam. Quelques survivants s'accrochèrent au sol ou tentèrent de s'enfuir vers le Caucase russe.

Après la guerre de 1914, Arméniens et Assyro-Chaldéens subirent une nouvelle crise de persécutions. Tous ceux qui avaient pu se mettre sous la protection tsariste en 1913 avaient rejoint durant la guerre les armées britanniques. Abandonnés par les Russes en 1917, repoussés par les Anglais après l'armistice malgré de nombreuses promesses d'autonomie, ils retombèrent sous le coup d'une hostilité fanatique. Un vaste mouvement d'exode se déclencha, qui mena des fuyards en Syrie, en Grèce, et jusqu'en France, où ils formèrent, dans la région de Marseille et dans la banlieue parisienne, de petites colonies irréductibles, inassimilables, qui subsistent encore aujourd'hui sans avoir perdu leurs caractères originaux.

Quant aux Assyro-Chaldéens, décimés en 1933 par le jeune État d'Irak, ils vivront encore de 1940 à 1945 leur aventure illusoire de l'autre guerre. Ils occupent aujourd'hui des villages de style « boîte à sel », construits « provisoirement » voici quinze ans pour d'autres réfugiés.

La paix boiteuse qui régnait sur le Bosphore depuis 1913 ne résista pas à l'exaspération née en Turquie de la défaite de 1918. Après la victoire de Mustapha Kémal en 1922, les minorités chrétiennes encore sous le contrôle turc furent menacées d'une expulsion définitive. La S.D.N., sous l'impulsion du délégué norvégien Nansen (1), proposa d'organiser, avec l'approbation et sous la surveillance des nations, un vaste échange gréco-turc de populations musulmanes et chrétiennes. Nansen pensait supprimer ainsi les motifs de haine et de persécution, en reconstituant une unité religieuse des deux côtés du Bosphore. Ce fut la convention de Lausanne, en 1923, qui décida l'échange de 400.000 Musulmans de Grèce contre 1.300.000 chrétiens de Turquie. L'accord fut entériné par les grandes puissances dans le dégoût général. Lord Curzon qualifia l'échange de « répugnant ». De fait, le transfert eut lieu dans des conditions effroyables. Les rapports de la S.D.N. eux-mêmes en convinrent. Cependant, quelques années plus tard, le ton des commentaires changea, et l'on s'aperçut en particulier que les Grecs rapatriés avaient ramené avec eux, dans des régions déshéritées, une prospérité non négligeable. A l'indignation succéda l'étude des statistiques, et en 1930 un traité d'amitié gréco-turc vint célébrer, de façon inattendue, le succès du premier déplacement de personnes ratifié dans l'euphorie internationale.

---

(1) Cfr Ristelhueber, *La double aventure de Fridjof Nansen.*

L'exode des Russes Blancs

Avec l'exode des Russes blancs, commence l'énumération des groupes de réfugiés dont l'histoire intéresse directement l'Europe occidentale. En effet, la France en particulier a dû à ses traditions politiques et à sa situation géographique d'être choisie par les principales émigrations de l'entre-deux guerres comme lieu de séjour provisoire. Pour la France, les liens sentimentaux qui lui attachaient les membres de l'aristocratie russe, le fait qu'elle avait avec l'Allemagne et l'Espagne des frontières communes, le fait enfin qu'elle était gouvernée sans aucun souci de discrimination raciale (et même, au moment du front populaire, qu'elle considérait avec sympathie les vaincus de la guerre civile espagnole), firent d'elle le grand pays d'asile de 1918 à 1939.

La première vague de réfugiés russes naquit entre 1917 et 1920, entre la révolution d'octobre et l'élimination définitive de l'armée blanche. Un million de Russes environ furent acculés à la fuite par la victoire du parti bolchévique : aristocrates, socialistes et libéraux, membres du parti constitutionnel démocrate, ex-officiers de l'armée impériale et de l'armée blanche, quelques Juifs, des soldats de l'armée Wrangel, constituèrent une vaste émigration politico-militaire aux chances d'assimilation extrêmement variables.

Alors qu'une émigration se dessinait vers Kharbine et Chang-Haï, la plupart des exilés se dirigèrent vers l'ouest, la Pologne ou Constantinople étant souvent une étape avant l'installation « définitive » en Allemagne, en France ou dans les Balkans. En 1922, on comptait environ 150.000 russes en Pologne et 230.000 en Allemagne ; la chute du mark et la crise économique de 1924 provoquèrent un nouvel exode vers la France, où plus de 100.000 Russes pouvaient se dénombrer dans les années qui suivirent l'effondrement monétaire allemand. Un autre courant de l'émigration se stabilisa provisoirement dans l'Europe danubienne, à Prague, Brno, Belgrade, Bucarest et Sofia, où l'appelait une certaine communauté linguistique. Entre autres beaucoup de jeunes Russes y reprirent et achevèrent leurs études.

L'émigration russe ne se stabilisa jamais complètement ; cependant le sort des différentes colonies russes présenta pendant de nombreuses années et présente encore des caractères communs.

Alors que dans quelques pays jeunes, où ils étaient peu nombreux, les Russes s'enracinaient assez vite, au contraire, en Europe surtout, ou dans des villes de type « colonial » comme Chang-Haï, les émigrations réussissaient à sauvegarder leur cohésion et leur spécificité. Là, des facteurs artificiels de résistance au milieu (écoles, églises, sociétés sportives ou littéraires, etc...), compliquant encore les difficultés de langue, empêchèrent radicalement l'assimilation des Russes. Les émigrés, la plupart d'un niveau social plus élevé que celui de leurs hôtes avec lesquels la misère les mettait en contact, s'enfermèrent dans un isolement un peu dédaigneux. Ils considérèrent leur vie profession-

nelle comme un inévitable et fâcheux accident. Ils allèrent au pire avec une parfaite dignité et, bientôt, leur sort devint un élément classique du romanesque européen de l'après-guerre; ces malentendus et cette confusion achevèrent de dissimuler la réalité sociale et humaine de leur émigration.

Exodes et émigration anti-fascistes

Ce que *Mein Kampf* avait promis, le nazisme allait le tenir presque dès son avènement en Allemagne. Les lois raciales de Nuremberg (1935-) ajoutèrent aux exodes politiques, qui se dessinaient déjà vers la France, un vaste exode racial. Ces deux mouvements ne firent que s'amplifier au fur et à mesure que les théories nationales-socialistes gagnaient divers pays européens. De 1933 à 1939, opposants politiques et familles juives quittèrent successivement l'Allemagne, l'Autriche, la Tchécoslovaquie et la Pologne. Pour les Juifs, alors que les plus riches, prévoyant le scénario de l'invasion allemande, émigraient outre-Atlantique, les autres, contraints de rester en France, en Belgique ou aux Pays-Bas, grossirent le nombre des Israélites autochtones et finirent dans la souricière de la zone sud de la France occupée, quand les Allemands l'envahirent en novembre 1942. On évalue dans l'ensemble à 150.000 personnes l'importance numérique de cette émigration anti-nazie de l'immédiate avant-guerre.

Les républicains espagnols, eux, arrivèrent en France — avec l'approbation de notre gouvernement d'alors — en deux groupes massifs : à la chute de Bilbao d'abord, puis après l'invasion de la Catalogne. Cette émigration espagnole groupait tous les représentants des partis « de gauche », des communistes aux anarchistes, des séparatistes basques aux membres du Poum, sans oublier les militants des brigades internationales, tous ceux que le réfugié juif Arthur Koestler appela douloureusement, en 1942, « la lie de la terre ». En 1938, cette émigration groupa au moins 1.000.000 de personnes. Aucun Français n'a oublié les colonnes interminables des réfugiés franchissant la frontière des Pyrénées, ni l'hostilité souvent injurieuse avec laquelle ils furent accueillis par certains milieux français. De camp en camp, d'unité de travail en déportation, d'aventure en aventure, l'émigration espagnole se désagrégea peu à peu jusqu'à ne plus rassembler aujourd'hui que 185.000 personnes environ, groupées dans les Pyrénées et le sud-ouest toulousain, où ils fournirent des effectifs courageux et turbulents au maquis et, en 1944, aux unités de la libération. Les récentes expulsions de réfugiés politiques, ordonnées voici peu de semaines par le gouvernement français, ont douloureusement rappelé la présence sur notre sol de près de 200.000 exilés à l'avenir de plus en plus incertain, livrés à toutes les tentations et à tous les marchandages politiques.

Nous arrivons ainsi à 1939.

Protection juridique et politique des réfugiés entre les deux guerres

Les problèmes qui se posent au réfugié sont nombreux et complexes : déplacement, logement, profession, famille. Mais un problème passe avant tous les autres : ce qu'on appelle, en langage familier, « régulariser sa situation », — c'est-à-dire jouir d'un statut légal stable et reconnu par les nations. Il s'agissait donc, au lendemain de la première guerre mondiale, à la fois d'organiser leur assistance et d'innover, en droit international, afin de leur assurer un statut. En 1921, un Norvégien, Fridjof Nansen, fut nommé Haut-Commissaire de la S.D.N. pour les réfugiés. Créé pour les Russes Blancs, le Haut-Commissariat obtint compétence, en 1924, pour les Arméniens et, en 1928, pour les Assyro-Chaldéens et les Turcs.

Après la mort de Nansen, en 1930, la S.D.N. créa pour huit années un Office International Nansen, chargé de poursuivre l'œuvre du délégué norvégien, et de prendre en charge, en 1935, le sort des réfugiés sarrois. Pour les réfugiés anti-nazis, ce fut un Haut-commissariat de la S.D.N. qui fut chargé de leur soin, Hitler refusant de traiter avec l'Office Nansen. En 1938 enfin, sur l'initiative du Président Roosevelt, 31 nations réunies à Evian constituèrent un comité intergouvernemental pour les réfugiés (C.I.R.) siégeant à Londres, dirigé par Sir Herbert Emerson, qui poursuivit même son action au cours des hostilités.

On doit à ces efforts successifs un certain nombre d'engagements ratifiés, hélas, seulement par 8 pays, en 1933. Cette convention assurait aux réfugiés la possession d'un titre de voyage, consacrait le droit d'asile, précisait le régime juridique applicable au statut personnel, et enfin assimilait en matière de travail et de sécurité sociale les réfugiés aux étrangers bénéficiant de la clause de la nation la plus favorisée. Certes, les deux conventions de 1933 et 1938 ne constituaient pas la Charte internationale du Réfugié qu'on était en droit d'attendre. Elles représentaient cependant un effort réel pour humaniser la condition d'apatride, et, dans un monde obsédé de textes, il était bon que cet effort fût tenté. En 1945, c'est la tradition de Nansen que retrouveront les alliés, et ce sont encore aujourd'hui des méthodes proches des siennes qu'il nous est permis de souhaiter, afin que se trouve assurée le plus humainement possible la situation juridique des déplacés de 1950.

Le cadre ethnique des déplacements nazis

Il est indispensable de rappeler succinctement le terrain ethnique et national sur lequel se sont exercés, pendant douze ans, la soif de réformes raciales, l'esprit de système et le profond mépris de l'Allemagne nazie.

En effet, si nous observons la carte ethnique et linguistique de

l'Europe de 1937, nous y voyons clairement apparaître une confusion qui, sans aucunement justifier, explique parfois — dans l'étrange logique d'un système aberrant — les déplacements de personnes méditées et organisés par les Allemands. Il est utile surtout de localiser les noyaux de langue ou d'ethnie germaniques hors du Reich ; car c'est en s'appuyant sur ces minorités que l'Allemagne tenta d'établir un plan cohérent de redistribution des groupes raciaux européens. Avant que ne fussent satisfaites les revendications hitlériennes, le bloc de langue allemande couvrait massivement le centre de l'Europe. Plusieurs pays, bien que de peuplement non allemand, abritaient des populations de race, de langue, de caractère germaniques (Danemark, Norvège, Suède, Hollande, Flandre, Suisse Alémanique). La voracité conquérante allemande n'eut pas le temps — sauf pour la Hollande et les Flandres — de s'étendre à ces zones. A nous en tenir aux régions de peuplement allemand, où apparaissaient les menaces de contestations ethniques et nationales ?

Le traité de Versailles avait isolé en milieux différents de nombreuses colonies allemandes : en Italie (Tyrol du sud, Haut-Adige), en Yougoslavie (Slovénie), dans le Banat divisé entre la Hongrie, la Roumanie et la Yougoslavie, en Hongrie, en Roumanie (Transylvanie, Bessarabie) ; en U.R.S.S. (Ukraine). Mais les plus importantes minorités allemandes se trouvaient en Tchécoslovaquie (trois millions et demi de personnes) et en Pologne (couloir, région de Bialistok, triangle Lodz-Poznan-Vistule, Volhynie et Galicie). L'ensemble des minoritaires allemands devait grouper approximativement vers 1937 12 millions de personnes.

La carte fait apparaître l'isolement d'autres minorités nationales, dont le sort se réglera souvent au cours de la guerre au prix de déplacements et de déportations : ce sont les Polonais de Prusse orientale, de Biélorussie, de Lusace, de Breslau, de Stettin et de Dantzig ; ce sont les Roumains de Bessarabie et de Cernauti ; les Hongrois de Slovaquie et de Transylvanie ; les Yougoslaves de la région de Trieste.

C'est cette situation extrêmement complexe, souvent cristallisée par le traité de Versailles, que le Chancelier Hitler prit en 1939 l'engagement de clarifier, fût-ce au détriment de la liberté d'une génération d'Européens.

Ce n'est pas ici le lieu de revenir sur le cadre proprement doctrinal de cette vaste chirurgie démographique et raciale mise au point par le nazisme. Pour l'essentiel, ces théories étaient scientifiquement injustifiables : « ce qui peut paraître un sort tragique aux populations intéressées, disait le Docteur Goebbels, ne représente aux yeux de l'histoire que le rétablissement de conditions naturelles. » En fait, ces « conditions naturelles » n'étaient postulées que par le pangermanisme hitlérien et les doctrines racistes de Darré et de Rosenberg. Les conséquences s'en inscrivent encore aujourd'hui dans la boue des camps et sur les routes européennes de l'exode et de la peur.

Transferts et déplacements allemands

Indépendamment des éliminations raciales, des recherches de main-d'œuvre et des déportations politiques, les mouvements de population propres aux groupes germaniques présentent, de 1940 à 1944, deux phases bien distinctes : d'abord regroupement des forces allemandes, ensuite renforcement des « Marchenländer » et colonisation des territoires conquis. Le premier temps du mouvement donnait l'impression d'un ressort qui se bande, alors que la double expansion des années 1941-43 libérait les forces nationales ainsi comprimées. Les rapatriements allemands, annoncés et commentés par le chancelier Hitler le 6 octobre 1939, furent réalisés par une succession d'accords bilatéraux passés de 1939 à 1941 avec l'U.R.S.S., l'Italie et les Pays Baltes, aux termes desquels 600.000 personnes environ furent transférées, de gré ou de force, vers le Reich ou vers les territoires qu'il occupait.

En quelques mois des transferts se succédèrent, qui ramenèrent en Allemagne les colonies germaniques des Pays Baltes, stabilisées depuis sept siècles, descendant des Chevaliers teutoniques et des marchands des villes hanséatiques. Les minoritaires, sous la pression des commandos nazis envoyés pour les convaincre, n'hésitèrent guère ; d'ailleurs, pour ces minorités, composées en majorité de bourgeois, un avenir incertain en Allemagne nazie semblait préférable à une imminente occupation soviétique. Dans leur ensemble ces transferts portèrent sur 150 à 180.000 personnes.

Un accord du printemps 1940 régla avec l'Italie, par un rapatriement, le sort des allemands du Tyrol du sud, placés depuis 1918 sous le contrôle italien.

Les minorités allemandes d'Ukraine, de Biélorussie, de Volhynie, de Galicie, de Bessarabie et de la Bukovine du sud, de la Dobroudja et de la Bukovine du nord, furent rapatriées sommairement de 1939 à 1941, après accords avec l'U.R.S.S. Seuls les 500.000 allemands de Yougoslavie ne furent pas massivement déportés, leur présence sur place semblant indispensable aux dirigeants du Reich comme instrument de propagande et de contrôle dans les Balkans. Toutefois les 15.000 minoritaires de Ljubljana furent rapatriés, car ils étaient isolés en milieu purement slovène, et d'ailleurs dans un territoire contrôlé par l'Italie.

Le mouvement de redistribution et de colonisation germanique succéda rapidement à l'effort de regroupement. Le principe de ces opérations de transfert, rappelé par Goebbels, était que les zones frontières, plus directement menacées, devaient présenter une indiscutable homogénéité ethnique. C'est ce que le Gauleiter Burckel appelait « un mur de béton de pur sang germanique ». Les autochtones de ces régions névralgiques furent déportés et parqués — comme les Américains ont parqué les derniers Peaux-rouges — dans des « réserves » comme le Gouvernement Général, ou, à un moindre degré, le

Protectorat de Bohême-Moravie, la Slovaquie ou la Croatie. Ainsi se trouvèrent renouvelés les peuplements du Westmark, de la Silésie, du Wartheland et de la Podlasie. Selon les théories de Darré, ces colonisations furent — ou fussent devenues si le Reich en avait eu le temps — essentiellement agricoles. Le déclenchement de la guerre à l'est mit un terme à ces tentatives. Cependant, les mêmes efforts de purification et de consolidation ethniques furent repris en 1941 et 1942 à la nouvelle échelle des conquêtes allemandes en U.R.S.S. C'est l'Ostland et l'Ukraine dont le Reich voulut alors tenter la colonisation en créant deux commissariats, pourvus d'une organisation politique rudimentaire qui se substitua au pouvoir militaire. Faute de temps, faute aussi d'effectifs humains, cette colonisation semble avoir été un échec. Certains observateurs affirment que, « ni en caractère, ni en nombre, l'arrivée des agriculteurs allemands dans les territoires de l'est européen ne pouvait être comprise comme un mouvement colonisateur » ([1bis]). Nous pensons au contraire que ce rêve démesuré poursuivit les dirigeants allemands. Une immense poussée se préparait là, dont auraient été victimes les paysans allemands arrachés à leur terre, aussi bien que les rapatriés bousculés hâtivement de convois en camps.

Si l'on essaie de faire un bilan provisoire de l'Europe allemande, que voit-on ? Le centre et l'est de l'Europe ont été le lieu d'élection des expériences allemandes de transferts et de déportations. Pourquoi le sud-est du continent, la mosaïque turbulente des Balkans n'a-t-elle pas été soumise au même traitement expéditif ? Il semble que le nazisme ait évité de systématiser la politique raciale dans ces pays. Sans doute, la prudence poussa-t-elle le gouvernement allemand à renoncer à cette chirurgie, dont on prévoyait mal les effets : trop de difficultés attendaient ici les théoriciens nazis : rivalités exacerbées, pays mal desservis, etc. De plus, les territoires balkaniques servirent pendant quatre ans à « faire des cadeaux », qui vinrent récompenser les amis les plus fidèles. Ceci n'intéresse donc pas directement la description des déplacements de personnes. Cependant, dans ce chassé-croisé des territoires annexés et offerts, l'Allemagne fit respecter une politique très ferme de protection de ses minoritaires : les colonies allemandes furent organisées, encadrées, dotées d'écoles, et jouirent d'une représentation politique et d'un budget séparé. En Hongrie, en Roumanie, en Slovaquie, en Croatie, un million et demi d'Allemands formèrent « des Etats en miniature — ou plutôt, tout simplement, des provinces détachées du noyau central » ([2]). Les personnes groupées dans ces communautés allemandes échappèrent à la condition difficile de « mi-

(1bis) Kulisher, *The Displacement of Population in Europe*, Montréal, 1943.

(2) Vernoux, *Migrations humaines*, dans *France-Illustration*, février 1948, p. 309.

noritaire », si proche de celle de « réfugié ». Le privilège ne dura pas plus que le règne allemand, et nous verrons comment ces « Volksdeutsche » — Allemands de race — connaîtront à leur tour l'expulsion et l'exode.

On ne peut achever une description rapide des transferts systématiques des années 1940-43 sans rappeler les exodes successifs que connut le peuple polonais. Dès 1939, 120.000 combattants polonais réussissaient à s'enfuir de l'étau de la double invasion et à gagner la France et l'Angleterre. Formée avec ces réfugiés, l'armée Anders, après avoir combattu en Afrique et en Italie, finit par être dispersée dans des camps (Moyen Orient), ou bien ses membres furent rendus (Angleterre) à une vie privée très aléatoire. Des déportés de la région de Lwow, évacués par les Russes vers Archangelsk et l'Ouzbekstan, furent confiés aux Britanniques, qui, dans une extraordinaire odyssée, les transportèrent en Iran, puis à Karachi, et à Bombay, puis des Indes au Kenya et dans l'Ouganda. En 1948, des rescapés de cette immense aventure arrivèrent en France pour tenter d'y recommencer une vie bouleversée depuis dix années. Un million de déportés par les Russes, 2 à 3 millions de personnes enfermées dans le Gouvernement général, plusieurs millions d'Israélites massacrés, tel est approximativement le tribut payé par la Pologne à la guerre.

Ainsi se dessine le visage d'ensemble de cette Europe de 1943, création éphémère de la force allemande, avec ses ceintures successives, autour du Reich, d'Etats plus ou moins colonisés, dans laquelle les personnes ne furent plus, plusieurs années durant, que l'élément humain d'un vaste et aveugle bouleversement.

D'un caractère différent sont les déportations politiques et raciales et les transferts de main-d'œuvre. Mesures de police ou expédients, ils n'entraient point dans un plan politique cohérent. Ces deux phénomènes sont d'ailleurs trop connus pour qu'il soit nécessaire d'y revenir, ou d'ajouter, au souvenir de chacun d'entre nous, comme à l'unanimité des témoignages, des commentaires inutiles. Rappelons simplement quelques chiffres.

Si l'on ne tient compte que des individus soumis au service du travail obligatoire, plus de cinq millions de personnes furent déportées par le docteur Sauckel. En fait, les prisonniers de guerre et certains déportés politiques travaillant pour l'économie allemande, ce sont plus de 10 millions de personnes qui étaient employées en Allemagne en 1944 (octobre 1940 : 1.832.000 travailleurs étrangers ; 1942 : 5.762.000 ; début 1944 : 8.700.000). Beaucoup de déportés du travail ou assimilés, surtout parmi les Polonais, Ukrainiens, Yougoslaves et Hongrois, formeront en 1945, lorsqu'ils refuseront de regagner leur pays, des contingents importants du grand troupeau des D.P.

Sur les 9.500.000 Juifs qui vivaient avant la guerre en Europe, quelque 6 millions furent exterminés par les Allemands. C'est-à-dire

que, sans exception, tous les Juifs déportés par les nazis furent dirigés vers des camps de « liquidation ». Les mouvements intérieurs, les fuites successives, les efforts désespérés pour échapper à la tenaille qui se refermait progressivement sur eux, — ce long calvaire juif est trop connu pour que nous en reprenions la description (3).

Ce long rappel d'une histoire complexe, où se mêlent doctrines et brutalités, antérieure à la libération de l'Europe, était indispensable à la bonne intelligence du problème des réfugiés tel qu'il se pose aux Nations-Unies depuis cinq ans. Ce sont ces conditions ethniques, ces accords, ces rêves, qui provoquèrent l'énorme concentration humaine des réfugiés au sein du Reich. C'est ce passé que n'auraient jamais dû perdre de vue ceux qui tentèrent, dès 1945, de résoudre le problème des D.P.

Définition des « personnes déplacées »

Pour les Alliés, en 1945, le droit se confondit avec leurs droits. La victoire sur l'Allemagne coïncidant, dans l'esprit des vainqueurs, avec la victoire de la justice, on assista à l'assimilation pure et simple des doctrines démocratiques et du Bien. D'où la discrimination, établie unilatéralement par des commissions d'enquête alliées, entre réfugiés et criminels de guerre. Ce fut ainsi aux juristes vainqueurs que revint le privilège d'octroyer ou non aux déplacés la protection de l'O.N.U. sous ses diverses formes. Depuis plusieurs années des témoins sont revenus sur les méthodes selon lesquelles les alliés traitèrent le problème des réfugiés. C'est tout un procès, infiniment nuancé dans son réquisitoire et ses défenses, qu'il faudrait refaire ici. Nous n'en avons pas la place. Il fallait seulement rappeler la bonne conscience morale des responsables alliés et, sans faire la part trop belle aux traditions et aux souvenirs paralysés de la vieille Europe, sans doute faudrait-il aussi rappeler avec quel rationalisme optimiste et simplificateur des Américains à la bonne volonté inépuisable abordèrent le douloureux problème des apatrides.

Enfermées dans l'Allemagne chaotique des derniers mois et prises dans la souricière de la victoire, 15 millions de personnes environ furent libérées en 1945 par les alliés : tous ceux que l'Allemagne avait mis cinq années à déporter vers son sol, qui espéraient alors regagner immédiatement leur pays d'origine. Une grande partie de cet afflux de personnes devait se résorber rapidement grâce aux rapatriements massifs des premiers mois de la libération. En effet, les prisonniers de guerre anglo-saxons (270.000), les prisonniers et déportés français (1.300.000), un grand nombre de ressortissants russes (plus de

(3) Voir ci-dessous l'article : « Après la tragédie du Judaïsme européen ».

5.000.000), de très nombreux déportés du travail — en un mot tous ceux dont la situation politique et juridique était claire — furent rapatriés en quelques mois. Les autorités des différents pays alliés collaborèrent à cette tâche avec une célérité admirable.

Mais le véritable problème — celui du noyau résiduel des non-rapatriables — va se poser seulement après cette grande résorption de plus de 10 millions de déplacés.

L'identification, le classement, la surveillance politique de ces personnes, leur assistance, leur protection et leur établissement provisoire : tels étaient les problèmes immédiats. Mais régler définitivement leur avenir, offrir à des vies qui refusaient le retour en arrière une occasion de recommencement et une sécurité garantie par les Nations-Unies ; tel allait être le problème des personnes déplacées.

Organismes d'assistance et de protection (1944-1950)

Quels sont les divers organismes qui consacrèrent leur activité aux questions de réfugiés, de 1944 à 1950 ?

Tout d'abord, les sections spécialisées de l'état-major du Général Eisenhower (Shaef). Beaucoup plus importants sont le C.I.R. et l'U.N.R.R.A. Le C.I.R., ayant son siège à Londres, ne cessa pas son activité durant la guerre. Lors du débarquement en Europe des armées alliées, l'organisme de secours des Nations-Unies, l'U.N.R.R.A. (United Nations Rehabilitation and Relief Administration) prit une extrême importance. Organisme de secours, l'U.N.R.R.A. disposait des ressources financières des Nations-Unies, et bénéficiait de l'aide d'un important personnel. Néanmoins, le rôle de l'U.N.R.R.A. était un rôle immédiat, de « dépannage », qui eut pour objectif principal d'organiser les camps de D.P., de veiller à la bonne alimentation des réfugiés, de surveiller leur état sanitaire. En un mot, il s'agissait de la besogne à faire sur place, mais nullement de résoudre selon un vaste plan d'ensemble le problème des personnes déplacées.

L'U.N.R.R.A. devant disparaître le 1er juillet 1947, les Nations-Unies se préoccupèrent, dès 1946, de jeter les bases d'un nouvel organisme qui lui succéderait en ce qui touche aux réfugiés. C'est ainsi que fut adoptée, le 15 décembre 1946, la charte de l'Organisation Internationale pour les Réfugiés (International Refugee Organization = I.R.O.), par 30 voix contre 5, et 18 abstentions.

Il ressortait de cette charte que l'I.R.O. s'inspirait des principes qui avaient guidé l'Office Nansen et le Haut-Commissariat de la S.D.N. pour les Réfugiés. L'I.R.O. s'engageait, en outre, à n'imposer à ses protégés aucune solution « par en haut », et à ne procéder à aucun rapatriement forcé.

Adoptée en décembre 1946, la charte fut soumise aussitôt aux divers Etats membres de l'O.N.U. pour ratification. Sept seulement l'acceptèrent. Or, il était prévu que l'I.R.O. n'entreprendrait sa tâche

que du jour où 15 pays auraient ratifié sa charte, s'engageant à couvrir les frais de 75 % au moins du budget prévu. Avant que ne fussent remplies ces conditions, il fallut attendre vingt mois, jusqu'au 20 août 1948. Dès décembre 1946, l'O.N.U. avait prévu ce retard et mis en place une institution d'attente : la Commission Préparatoire de l'I.R.O., ou P.C.I.R.O. Enfin, en 1948, entra en action l'Organisation Internationale pour les Réfugiés (International Refugees Organization : I.R.O.) : « institution nouvelle, spécialisée, non permanente », elle devait cesser son activité le 1er juillet 1950. Au moment où elle aurait dû entrer en liquidation, l'I.R.O. a vu son activité prorogée jusqu'en mars 1951. Elle travaille cependant désormais avec un personnel considérablement réduit. Sauf dans les cas de naissance, ou pour régulariser quelques situations tout à fait exceptionnelles, plus aucune inscription n'est acceptée au service « assistance » de l'I.R.O. depuis juin 1950.

Entre la fin des hostilités et la mise en marche de la P.C.I.R.O., on ne peut pas dire que l'ensemble du problème des D.P. ait véritablement évolué vers une solution harmonieuse. En juillet 1947, la P.C.I.R.O. prit en charge à travers le monde 719.788 D.P. et Réfugiés des camps d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie et quelque 900.000 apatrides d'origines diverses ; soit plus de 1.600.000 personnes.

Afin de simplifier les confusions qui naissent dans ce domaine de l'emploi simultané de termes différents, rappelons quelles catégories de réfugiés sont ordinairement distinguées, ainsi, très précisément, que les critères qui permirent d'accorder ou non aux D.P. la protection de l'I.R.O.

Catégories

1) « Personnes Déplacées ». L'expression « Displaced Persons » fut employée pour la première fois par le Président Roosevelt. Au moment de leur plus grande concentration, il y eut peut-être 14 millions de D.P.

2) Réfugiés et Expulsés de nationalité ou d'ethnie allemandes (rapatriés de 1940, rapatriés ou déportés de la débâcle, minoritaires germaniques : Volksdeutsche et Volksösterreicher).

3) Réfugiés de l'après-guerre, parfois appelés Néo-Réfugiés (soit minoritaires germaniques des Balkans non-expulsés à Potsdam, Israélites échappés à la persécution et fuyant un antisémitisme latent, mais, surtout, tous ceux qui « choisissent la liberté », l'ensemble des réfugiés politiques des pays du glacis russe).

4) Réfugiés statutaires (Russes, Arméniens, Espagnols, réfugiés raciaux de l'avant-guerre, toutes personnes jouissant d'un *statut* d'apatride dès avant 1939).

Quels sont ceux qui ont été déclarés éligibles à la protection et à l'assistance de l'I.R.O. ?

1) Les victimes des régimes hitlériens, fascistes ou collaborateurs (Quisling, etc...) ;
2) Les républicains espagnols et assimilés ;
3) Les statutaires ;
4) Les déportés raciaux, politiques et économiques ;
5) Les personnes se trouvant hors de leur pays d'origine et ne pouvant ou ne voulant pas se réclamer d'une protection nationale quelconque.

Ont été ajoutés à ces catégories certains néo-réfugiés (parmi les personnes énumérées ci-dessus, il en est qui ont droit à la protection politique et juridique, mais pas à l'assistance matérielle de l'I.R.O.).

Sont nommément exclus du mandat de l'I.R.O. :
1) Les criminels de guerre, collaborateurs ou traîtres ;
2) Les personnes qui ont lutté contre les Nations-Unies ou persécuté les populations civiles ;
3) Les criminels de droit commun passibles d'extradition ;
4) Les membres d'organisations hostiles au retour des réfugiés dans leurs pays d'origine, ou les personnes ayant voulu renverser les gouvernements des Nations-Unies ;
5) Les personnes au service, militaire ou civil, d'un pays étranger.

Lorsqu'un réfugié n'est pas considéré comme relevant du mandat de l'I.R.O., il lui est toujours possible d'en appeler à un Conseil des recours, qui statue sur son cas.

Si l'on se réfère aux statistiques publiées par l'I.R.O., il semble que les origines ethniques, nationales ou juridiques des D.P. dépendant de l'Organisation en 1948, se répartissaient ainsi : origine polonaise : 252.000 personnes ; origine balte : 140.000 ; ukrainienne : 91.000 ; yougoslave : 30.000 ; roumaine : 20.000 ; statutaires : 15.000 ; origine hongroise : 12.000. Tous autres pays : 50.000.

Avec l'afflux des néo-réfugiés, la situation a totalement changé : les Yougoslaves, les Roumains, les Tchèques et surtout les Hongrois, ont vu leur nombre augmenter considérablement.

Mémoire et psychologie du D.P.

Sans vouloir sortir du cadre d'une description historique, sans vouloir non plus renouveler les polémiques qui se sont élevées sur la vie dans les camps, nous ne pouvons pas négliger l'ensemble de pressions, de sollicitations et de craintes, qui, en quelques années, ont modelé aux réfugiés la psychologie que nous leur connaissons. Psychologie déroutante, dit-on, en oubliant le passé très lourd et très complexe du déplacé, ces mauvais rêves qui n'ont pas forcément fini avec la libération, mais qui peut-être ont gagné, au contact avec les organismes d'assistance, un caractère pernicieux qu'ils n'avaient pas sous l'oppression allemande.

D'abord, avant d'être admis à la protection de l'U.N.R.R.A. et de

l'I.R.O., le réfugié a dû satisfaire aux exigences de nombreuses enquêtes policières — les « screening » — dont l'indiscrétion un peu maladroite poussait trop souvent les intéressés au mensonge. A défaut d'une solution immédiate apportée à leurs problèmes, les réfugiés attendaient au moins une certaine confiance, un certain libéralisme. Au lieu de cela ils ont dû lutter, pendant plusieurs mois, contre une intense propagande en faveur du rapatriement (65.000 D.P. seulement écoutèrent cette propagande) ; ensuite ce fut, dans les camps, la crainte toujours renouvelée d'un « screening » plus méfiant ou plus sévère, qui les exclurait définitivement de « l'éligibilité ». Certains Hongrois, d'abord repoussés, furent menacés de rapatriement forcé, alors que, quelques mois plus tard, leur cas étant reconsidéré, ils étaient admis à la protection de l'I.R.O. Lorsque la période de tri et de mise en marche fut terminée, commença l'ère des émigrations. Tout a été dit sur les méthodes des missions de sélection, sur leur cynisme, leur intransigeance, sur cette vaste foire aux hommes à la fois scandaleuse et inévitable, qui constituait pour le D.P. la promesse même de son avenir. Il est exact que les jeunes ont été favorisés, que la sélection économique a joué au détriment des familles, des couples, des inaptes et des vieillards. Il est exact que, de mois en mois, le problème s'est aggravé au fur et à mesure que les chances diminuaient pour les membres du « hard core », ce résidu dans le résidu. Il est exact enfin que la promiscuité dans les camps, l'oisiveté, le retour incessant et maniaque au passé, ont contribué à entamer la résistance morale des D.P., et leur ont façonné une attitude d'éternels frustrés, d'éternels revendiquants.

En 1947, l'I.R.O. assistait entièrement 719.000 personnes, en 1949 418.000 ; les derniers chiffres évoquent 270.000 personnes environ. Mais il faut leur ajouter tous ceux qui, ne dépendant pas entièrement de l'I.R.O., sont tout de même assistés et protégés par elle ; ils ne sont pas loin de 300.000 et le nombre des D.P. relevant encore de l'Organisation au printemps de 1950 était dans le monde d'environ 550.000 personnes (4).

Même inconnus dans leur précision statistique, ces chiffres, et la réalité mouvante qu'ils représentent, sont au fond du malaise qui a plané pendant plusieurs années sur les camps. Pour un bateau d'émigrants, pour un train qui partait, combien de couples découragés et d'intellectuels laissés pour compte ! Le réfugié que nous rencontrons aujourd'hui en Europe a connu tout cela. Il a été sollicité par les mis-

---

(4) En Allemagne : 320.000
— Autriche 50.000
— France 122.000
— Italie 22.000
Au Moyen-Orient 9.500
etc...

Leurs origines religieuses :
213.000 catholiques
76.000 orthodoxes
62.000 protestants
53.000 juifs
29.000 melchites
etc...

sions de rapatriement soviétique, rejeté par les missions de sélection, plus ou moins bien conseillé par son comité ethnique et par ses prêtres, livré à tous les faux espoirs de l'attente, ou aux incertitudes de l'émigration clandestine. Les nouvelles reçues des pays de réétablissement sont contradictoires : elles entretiennent des confusions ou des craintes injustifiées. Si les Juifs ont profité de la possibilité d'émigration vers la Palestine, pour tous les autres c'est le hasard des sélections qui a présidé au réétablissement. Les Etats-Unis, avec le double « D.P. act », l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni ont été les principaux pays d'émigration. Si ces émigrations ont réussi, il n'en demeure pas moins qu'elles ont empoisonné la psychologie de ceux qui restaient. Une véritable mythologie du Nouveau Monde, jointe au désir de quitter l'Europe, ont alimenté chez beaucoup de réfugiés l'espoir d'un départ impossible. Alors, beaucoup se sont résignés à contre-cœur à chercher du travail en Allemagne ou en Autriche, cependant que d'autres tentaient l'aventure de l'entrée clandestine en France ou en Belgique, qui leur paraissaient des étapes possibles avant le grand embarquement. Ces rêves se sont terminés en général dans les houillères ou dans les industries lourdes qui avaient besoin de manœuvres non qualifiés.

Le souvenir de tant de mésaventures encombre la mémoire des réfugiés de 1950. Ce sont de plus, pour la plupart, des hommes physiquement, socialement, culturellement mal préparés au déracinement, qui ont dû subir cette usure brutale ou sournoise de la vie des camps, de ces mensonges, de ces chances factices, de ces déceptions. Emouvants, certes, et éloquents, les chiffres ne sont cependant rien si on les sépare de la réalité humaine qu'ils recouvrent. C'est précisément ce préjugé statistique, cette séparation entre la bureaucratie et la misère, qui ont fâcheusement restreint le travail de l'I.R.O. Ne recommençons pas cette erreur. Aucune synthèse administrative, aucune vue d'ensemble ne rendra jamais compte de ce que peut être aujourd'hui la psychologie d'un déplacé.

Le cas particulier des réfugiés de l'après-guerre

Est, en fait, classée parmi les « néo-réfugiés » toute personne ayant quitté un pays de l'Est européen, pour des raisons politiques, après la fin des hostilités.

C'est là une émigration de type traditionnel, clandestine de son point de départ à son asile provisoire, et soumise aux fermentations, aux espoirs, aux aveuglements de toutes les émigrations politiques.

On dit souvent « des D.P. » en parlant des néo-réfugiés ; mais, en fait, ces derniers n'ont de commun avec certaines personnes déplacées que leur refus de vivre sous un régime communiste. Refus, remarquons-le, qui n'a souvent été formulé qu'après plusieurs mois ou plusieurs années d'expérience, nombre de néo-réfugiés n'ayant fui

leur pays qu'après un coup d'État caractérisé, ou lorsque l'oppression les a mis personnellement en danger.

Ils se trouvent donc, vis-à-vis du communisme en particulier, dans une situation tout à fait différente de ceux de leurs compatriotes déplacés par l'Allemagne et qui ont refusé leur rapatriement en 1945-46. Ces derniers — D.P. — auraient souvent été pendus ou fusillés, en 1945, s'ils étaient revenus chez eux, et ceci avec l'approbation tacite, peut-être, des réfugiés d'aujourd'hui. Ce n'est qu'après avoir pris les mesures exactes des régimes staliniens que les néo-réfugiés ont choisi de leur préférer la démocratie sous sa forme occidentale. On conçoit, dès lors, que ces différences créent aujourd'hui des groupes hermétiquement fermés au sein d'émigrations d'origine nationale homogène.

Il est impossible de déterminer le nombre de réfugiés qui ont gagné la trizone allemande et les pays d'Europe occidentale depuis 1946.

Les néo-réfugiés viennent principalement de Hongrie, de Yougoslavie et de Roumanie; plus rarement de Pologne et de Tchécoslovaquie; plus rarement encore de Bulgarie. Leur aventure est presque toujours la même : départ clandestin, passage nocturne de la frontière, longues journées de marche à travers les zones allemandes, puis, après un séjour plus ou moins long en zone américaine, passage clandestin de la frontière française. La Belgique et la Suisse, dont les postes frontières ont à appliquer des ordres beaucoup plus stricts que les nôtres, ne sont pas les objectifs de prédilection des réfugiés.

Pendant l'été 1948, on évaluait à 6.000 le nombre de réfugiés passant *chaque mois* notre frontière d'Alsace-Lorraine. L'hiver suivant, ce chiffre était tombé à 1.500.

(Chaque mois également, des réfugiés espagnols franchissent les Pyrénées et viennent grossir l'émigration républicaine de 1938).

Si nous voulons nous faire une idée plus exacte de la morphologie des émigrations ainsi constituées, considérons les divisions, les rivalités, les souvenirs qui séparent les 50.000 réfugiés hongrois qui se trouvent en France.

On trouve parmi eux, dans l'ordre d'arrivée, des légitimistes de vieille souche, fidèles à la monarchie des Habsbourg, des nazis convertis au légitimisme, des fascistes, débris de l'armée repliée en octobre-novembre 1944. Puis, partis un peu plus tard, des membres du parti agrairien, des sociaux-démocrates, enfin des éléments de gauche, de tradition socialiste, des syndicalistes, etc., qui ont refusé l'alliance inconditionnelle avec les communistes. On devine quelles querelles fratricides peuvent s'élever entre les premiers et les derniers venus.

On voit quelle menace constitue, pour l'Europe, le flux continu des néo-réfugiés : ils entretiennent une agitation idéologique dangereuse, se regroupent par affinité et constituent des troupes pour n'importe

quel trouble ; ils ont tendance à attendre, dans une oisiveté dangereuse, un retour problématique dans leur pays, et surtout ils instituent, dans le vieux monde, la permanence de la condition de réfugié.

Qui sont les Volksdeutsche ?

On appelle Volksdeutsche, par opposition aux Reichsdeutsche — Allemands de nationalité, — les Allemands de race, ou encore les Européens de culture et d'ethnie allemandes.

C'est souvent sur ces minorités ethniques que le nazisme appuya ses revendications territoriales, et il assigna au « Lebensraum » allemand les limites que dessinait sur la carte la localisation des noyaux germaniques. Certains Volksdeutsche ne sont pas à proprement parler d'origine allemande, mais lorraine, luxembourgeoise ; s'ils sont d'origine autrichienne, on les nomme des « Volksösterreicher ». Par exemple en Slovénie, les minorités allemandes sont nettement apparentées aux Autrichiens de Carinthie et de Styrie, alors que les « Saxons », ou « Souabes » de Transylvanie, sont des émigrés du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, venus de la Moselle, du Rhin ou des Flandres.

On assimile parfois à tort aux Volksdeutsche, parce que leur traitement a été sensiblement le même à la fin des hostilités, les « Allemands de l'Est ». Ceux-ci, de race et de nationalité allemandes, demeuraient dans les territoires situés à l'est de l'Oder et de la Neisse. Ils étaient parfois mêlés à des éléments slaves.

Accords de Potsdam

Lors de la réunion de Potsdam, les trois Grands, le 2 août 1945, prirent la décision de supprimer le problème posé par la présence des minorités germaniques dans l'est et le nord-est européen, en transférant toutes les populations allemandes de Pologne, de Tchécoslovaquie et de Hongrie vers l'Allemagne. Cette décision visait 3.500.000 minoritaires en Pologne, 2.500.000 en Tchécoslovaquie et 500.000 en Hongrie. Soit 6.500.000 personnes expulsées de force, dans l'espoir de résoudre de façon expéditive une partie du problème des nationalités en Europe orientale, et de satisfaire les trois pays ainsi soulagés, en les vengeant d'avoir été traités par les Allemands en terres de colonisation ou en vassaux. Cette décision fut prise en l'absence de représentants français, et la responsabilité de la France ne s'y trouve pas directement engagée.

Pour ordonner l'énorme mouvement de populations qu'allaient provoquer les expulsions, le Conseil de Contrôle Allié en Allemagne établit le 20 novembre 1945, — *malgré l'opposition française,* — un « plan de transfert des minorités allemandes » qui décidait que 6.500.000 Volksdeutsche seraient expulsés du 1[er] décembre 1945 au 1[er] août 1946. Les zones de répartition des expulsés étaient fixées ainsi :

2 millions de réfugiés de Pologne iraient en zone russe d'Allemagne et 1.500.000 en zone britannique.

750.000 réfugiés du Sudetengau tchécoslovaque iraient en zone russe et 1.750.000 en zone américaine.

Les 500.000 expulsés de Hongrie devaient se rendre en zone américaine.

Enfin, l'accord prévoyait que 150.000 « Allemands de nationalité », envoyés par le Reich en Autriche pour faciliter son assimilation, seraient déportés vers la zone française d'Allemagne.

Le plan de transfert fixait de plus une cadence des transports; cadence qui se révéla vite impossible à respecter, la dureté de l'hiver, le défaut de moyens de communication, l'état d'esprit des expulsés ayant créé autant d'obstacles à la « bonne marche » de cette déportation légale. Qu'on imagine la situation de ces familles entières arrachées à leurs maisons, obligées de tout abandonner, n'emportant avec elles que 50 à 100 kilos de bagages par personne, arrivant dans les zones occidentales d'Allemagne déjà surpeuplées, dans des villes détruites, sans ravitaillement. Qu'on songe que quelques mois avant les expulsions, en juillet et en août 1945, on évaluait à 25 ou 30.000 le nombre des réfugiés qui arrivaient *par jour* dans les ruines de Berlin, pour s'installer dans l'un quelconque des 48 camps de transit pour réfugiés installés autour de l'ex-capitale du Reich.

Venant s'ajouter à ce double mouvement, réfugiés et transférés de Potsdam, une autre catégorie d'Allemands reflua de l'Europe danubienne et balkanique vers les zones d'occupation : ce furent les Volksdeutsche de Roumanie, de Bulgarie, de Yougoslavie, dont l'expulsion n'avait pas été prévue par les accords de Potsdam, et que les nouveaux gouvernements refoulèrent dès leur installation.

On comprend ces pays de n'avoir pas accepté, dans la réaction violente de leur changement de régime, de continuer à abriter ces minorités ethniques turbulentes dont l'organisation nazie leur avait révélé la cohésion et le rôle possible. « Véritables chevaux de Troie au milieu des murailles nationales ». C'est ainsi que les minoritaires allemands de Slovénie, de Transylvanie, de Bessarabie, etc., qui n'avaient pas été évacués par les Allemands en retraite, furent sommairement expulsés en 1945 vers l'Autriche. La masse principale vint d'abord de Yougoslavie, puis de Roumanie.

Pendant ce temps, le Gouvernement tchécoslovaque — naguère si libéral et généreux envers les minoritaires — chassait 400.000 Hongrois ou Slovaques, épurait ses territoires germanisés et procédait au rapatriement des colonies slovaques d'Autriche, de Hongrie, de Yougoslavie, de Roumanie. Des centaines de milliers de personnes pour qui la fin de la guerre et l'avènement de la justice ne signifiaient qu'un nouvel exode...

Si l'on veut faire le bilan des expulsions de Potsdam et des diffé-

rentes mesures spontanées qui achevèrent leur « nettoyage » ethnique, on est stupéfait de constater que les alliés ont accumulé en Allemagne les causes de misère et de troubles.

Sur un territoire allemand réduit à 380.000 kilomètres carrés, on trouvait en 1945, outre les 6.500.000 Volksdeutsche expulsés, les Allemands effectivement réfugiés (colonies des Pays Baltes, d'Ukraine, de Pologne, etc.), les habitants de l'Allemagne de l'est fuyant l'armée rouge, peut-être une masse de 10 millions de réfugiés de diverses origines, qui portaient à 70 ou 72 millions la population théorique de l'Allemagne, et à 180 habitants au moins sa densité au kilomètre carré. Quand on sait la profonde misère de l'Allemagne de 1946, on demeure effrayé devant les menaces de troubles économiques que représentait cet énorme et brutal apport de population. En fait, l'Allemagne de 1950 n'est pas encore parvenue à absorber et à « digérer » ce trop soudain gonflement démographique, provoqué dans des conditions morales, politiques, sanitaires, qui ne sont pas à l'honneur des alliés de 1945.

Quant à l'Autriche, épuisée par l'occupation allemande et la guerre, la brusque insufflation qui lui a été faite, de populations réfugiées livrées à toutes les fermentations de la rancune, équivalait pour elle à un empoisonnement. En octobre 1945, des réfugiés allemands à bout de forces entreprenaient une « marche de la faim » sur Vienne, que la police devait disperser avec beaucoup de mal. Aujourd'hui encore, le problème demeure entier dans les zones occidentales d'Autriche.

Bilan et Avenir

Cette longue énumération monotone ne dresse malheureusement pas le bilan d'un problème résolu. 500.000 D.P., plusieurs millions de réfugiés allemands, 600.000 réfugiés arabes en Palestine, partout dans le monde des minorités raciales qui subissent les rigueurs de la ségrégation : une vue d'ensemble de la situation des déplacés à travers le monde prouve qu'il s'agit là d'un problème vivant, en perpétuel renouvellement, et qui contient en germe la menace de nouvelles persécutions ou de nouveaux exodes. Encore ne pouvons-nous aborder sans risque d'erreur la situation des populations chinoises, la description des migrations intérieures de l'Inde, ni le sort fait aux citoyens de pays qui nous sont obstinément fermés, et dont on sait simplement que leurs maîtres y font bon marché de la liberté individuelle et de l'attachement au sol.

Tant de menaces, la systématisation de méthodes nuisibles, la présence permanente dans le monde, depuis trente ans, de millions de réfugiés, tous ces signes nous imposent une réflexion plus attentive. Sans doute le problème des réfugiés ne peut-il être compris et résolu qu'en recherchant, au delà de ces facteurs historiques ou juridiques, sa signification la plus profonde. Il constitue l'un de ces problèmes-

témoins sur la solution desquels nous serons, politiquement et moralement, jugés.

C'est le professeur Massignon qui écrivait voici quelques mois : « On ne les a pas traités comme des hôtes, mais comme des otages ; on les a qualifiés de paresseux, d'entretenus, de lâches, d'inadaptables, de névrosés de la bougeote. On ne sauve pas du désespoir les frères humains à qui on témoigne un amour de condescendance. Cette société-ci périra si elle ne restaure pas le respect de l'hôte, la sauvegarde de la personne déplacée. » (5)

Paris.

François NOURISSIER.
Directeur des Relations extérieures du Secours catholique français.

(5) A la fin de cet article, nous nous permettons de recommander à l'attention des lecteurs que ce problème intéresse l'ouvrage que vient de publier M. François Nourissier, *L'homme humilié, Sort des réfugiés et des personnes déplacées, 1912-1950,* Préface de Louis Massignon, Paris, Editions Spes, 1950. — Monsieur Nourissier est directeur des Relations extérieures du *Secours catholique français* et secrétaire du comité français d'aide aux réfugiés de Palestine (*N.d.l.R.*).

LES RÉFUGIÉS EN BELGIQUE

Voici cinq ans que la guerre est terminée pour nous Belges, cinq ans que nous avons retrouvé notre pays libre, notre vie de famille, notre confort matériel; mais à côté de nous, en Belgique même, en Europe, dans le monde entier, il y a des millions de personnes qui, par suite de cette même guerre, vivent en déracinés, exilés, désaxés.

Vis-à-vis de ces étrangers, réfugiés et D.P., nous avons nos responsabilités et nos devoirs; nous avons, comme devant tout grand problème vital, une solution à chercher. Devoir de regarder la situation en face avec des yeux qui désirent voir; ne pas être de ceux qui veulent ignorer ce problème parce qu'il les dépasse; qui ne veulent pas la mort de ces malheureux, mais les laissent mourir; qui, ne faisant rien pour eux, les placent dans une situation sans issue, les admettant parfois, ne les accueillant jamais, les tolérant sans jamais les aider.

Le problème des réfugiés est un problème humain dans toute l'acception du mot, un problème individuellement humain : il n'y a pas des réfugiés et D.P. en bloc, il y a l'histoire tragique de chacun d'eux avec ses souffrances, ses luttes et ses conséquences propres. Et, parce que c'est un problème individuel et humain, c'est avant tout un problème chrétien, qui ne trouvera sa solution que dans la charité du Christ.

La Belgique compte actuellement sur son territoire 50 à 60.000 réfugiés et personnes déplacées (1).

Ils représentent un grand nombre de nationalités : Polonais, Lettons, Lithuaniens, Ukrainiens, Russes blancs, Hongrois, Roumains, Tchèques, Yougoslaves, Espagnols, Israélites, et, parmi eux, toutes les classes sociales, les opinions politiques les plus différentes, la plupart des confessions religieuses.

Refaire leur histoire serait revivre toute l'histoire de l'Europe (2) depuis la guerre de 1914-1918; victoire du bolchevisme en Russie, avènement d'Hitler et persécutions raciales en Allemagne, guerre civile d'Espagne, déportations et transferts de population ordonnés ou provoqués par le racisme allemand, extermination des Juifs durant la guerre, déportation d'ouvriers de tous pays en vue du travail forcé en Allemagne, dispersion des soldats polonais ayant lutté pour les

---

(1) Dans notre étude, nous supposerons connues les dénominations officielles : réfugiés, personnes déplacées, etc. On les trouvera expliquées ci-dessus dans l'article de M. F. Nourissier. — Vu la difficulté d'obtenir ici des statistiques rigoureuses, les chiffres que nous proposons sont toujours donnés avec les réserves nécessaires.

(2) On voudra bien se reporter à l'article ci-dessus de M. Nourissier.

alliés et à qui était pratiquement impossible le retour dans leur patrie, etc.

Dans les camps allemands.

En 1945, la plupart de ceux qui devaient un jour arriver en Belgique se trouvaient dispersés dans des camps allemands ; ils bénéficièrent, comme on l'a dit précédemment, des efforts des gouvernements alliés, en particulier du C.I.R. et de l'U.N.R.R.A. ; établis dans les camps libérés des prisonniers de guerre, ou dans les immenses casernes des S.S., ils devaient y rencontrer, malgré tout le dévouement possible, d'effrayantes misères physiques et morales.

L'Allemagne de cette époque, c'était l'immense chaos et la confusion des races. Au milieu de ses ruines, circulant à travers le charroi des armées qui s'installaient, des masses humaines essayaient de se rassembler par groupes nationaux ou familiaux. Echappés des camps de concentration, des camps d'internement, des usines, ils tâchaient de prouver aux autorités responsables leur raison d'être là, leur identité, même leur nationalité réelle, que tant de fois ils avaient dû camoufler par de faux papiers. Elle est parfaitement conforme à la réalité de ces années de fin de guerre, cette réponse d'un paysan déporté, mise en scène par M. Giorgu, dans *La XXV^e heure* : « J'étais Roumain, j'ai été réquisitionné pour le travail. On m'a inscrit sous le nom de Jacob alors que Ion était mon nom. N'ayant pu leur prouver que je m'appelais Ion et non Jacob, ils m'ont inscrit sur une liste de Juifs et m'ont enfermé dans un camp pour faire des travaux. Un jour j'ai pu m'évader et passer en Hongrie. Là, les Hongrois m'ont arrêté parce que j'étais Roumain. Ils m'ont, après bien des souffrances, vendu aux Allemands qui voulaient des ouvriers pour les fabriques de guerre. Là on m'a torturé parce qu'on me croyait Hongrois. Puis on m'a fait passer devant une Commission qui, après avoir discuté sur ma taille, mon poids, mes dents, a dit que j'étais fait pour être soldat, que j'étais un type de « pure race ». Je me suis encore évadé et, quand la guerre a pris fin, j'ai été droit aux Américains. Ils m'ont d'abord bien reçu, puis après quelques jours ils m'ont aussi arrêté et j'ai fait 14 camps avant de pouvoir leur prouver qui j'étais. Et maintenant je demande de retrouver ma femme et mes enfants. Je ne demande qu'une chose : avoir un toit où m'abriter avec eux et avoir de quoi manger... ».

Aux femmes qui avaient été mises de force dans les fabriques d'armement, les Nazis avaient enlevé leurs enfants. Il s'agissait de mesures systématiques inspirées par l'idéologie raciste. Certains de ces enfants avaient été rassemblés dans des camps spéciaux, d'autres « choisis » avaient été confiés à des familles « hitlériennes », pour être élevés et éduqués suivant une politique bien déterminée. C'est après des années parfois que, grâce au Service international de re-

cherches (S.I.R.) attaché à l'I.R.O., beaucoup d'enfants purent être rendus à leurs mères.

En 1947, on comptait, dans les camps de regroupement d'Allemagne, 80.000 enfants D.P. Mais, à la même date, l'on évaluait à 100.000 les enfants disparus, de nationalité polonaise surtout, tchèque et yougoslave; actuellement 19.000 demandes de recherches sont encore en suspens.

Du point de vue « humain », une des plus graves humiliations ou déchéances que subirent ces gens, ce fut la perte de leur personnalité. Ils n'étaient pas estimés et traités en considération de leur vie propre, de leur histoire à chacun; ils étaient recensés, sériés, « catalogués » par nationalité, par genre de travail, par âge. Ce qu'on cherchait en eux, c'étaient des travailleurs aptes à donner un rendement rapide, qui permettrait de liquider au plus vite ces immenses centres de rassemblement. A la « personne » qui ne rêvait, après ces années de déportation, que de retrouver sa famille, se substituait le « travailleur », évalué suivant certains critères physiques : état médical, poids et taille, valeur économique calculée selon un certain pourcentage. De nouveau les D.P., par catégories, étaient proposés à l'émigration, comme main-d'œuvre pour les pays d'outre-mer.

En 1947-48, j'eus à me rendre pour la première fois en Allemagne, à l'initiative de S. E. Mgr Sloskans, évêque letton réfugié en Belgique. Je me souviens de l'impression que me firent alors ces camps. A cette époque pourtant un immense effort d'organisation avait déjà été réalisé et les familles qui avaient pu se regrouper étaient réunies. Près de Munich, à la Werner Kasern, vivaient 6 à 7.000 réfugiés et D.P., représentant 16 groupes nationaux. Chaque famille, qu'elle fût de 2 ou de 7 personnes, était logée dans une seule chambre, avec, pour tout mobilier, quelques caisses de bois et civières de l'armée. Dans les chambres plus grandes, 3 ou 4 familles se logeaient parfois. Par les fenêtres sans vitres une humidité lourde et glaciale vous pénétrait. Partout, dans les immenses couloirs sales sur lesquels donnaient toutes ces chambres, cette même odeur de misère. Les vieillards, les isolés, hommes ou femmes, dormaient dans de grands dortoirs communs. Aux heures des repas, chacun prenait place dans une longue file pour aller chercher à la cantine, dans une gamelle ou un seau de fer, la nourriture qu'ils mangeaient ensuite sur la planche qui leur servait de lit. Si les enfants avaient l'autorisation de sortir des clôtures du camp, c'était en rang, gardés; je les vois encore, rentrant, longues théories d'enfants pâles, couverts de haillons, au regard terne et sans joie, dont beaucoup n'avaient jamais connu la douceur d'un foyer. Parmi eux maints adolescents de 16 à 20 ans semblaient sans espoir et vivaient par la force des choses dans la plus malsaine promiscuité.

Tous les camps n'étaient pas les mêmes : il y avait aussi les bara-

quements de bois ou de béton, qu'ont connus les prisonniers. Là, plusieurs familles vivaient dans la même chambrée, ce qui ne valait pas mieux.

Déléguée par le Secours international de Caritas catholica, j'avais à chercher dans ces camps les premiers enfants de réfugiés qui viendraient en Belgique dans des familles catholiques. Je revois, entre autres, une famille de 7 personnes : les parents, cinq enfants. Le père avait été professeur à Riga; un enfant était mort au camp; ils n'avaient qu'un rêve : que leurs enfants connaissent une maison, sachent ce qu'était la vie normale d'une famille, puissent aller à l'école. Ils voulaient qu'en échappant à cette sinistre et malsaine atmosphère, leurs petits, en grandissant, aient de réels et purs souvenirs d'enfants, qui font tant dans la formation d'un homme.

Plus tard, nous eûmes, pour des motifs semblables, à visiter une dizaine de camps en Autriche; grâce aux efforts de l'I.R.O., aux rapatriements et aux émigrations déjà effectués, la situation s'était beaucoup améliorée, aussi bien du point de vue hygiénique que du point de vue alimentaire; les réfugiés sont ingénieux et ils avaient réussi à aménager leurs modestes homes. C'était cependant toujours la même promiscuité, la même impossibilité d'une vie familiale intime; l'atmosphère d'angoisse continuait à régner; si les camps n'étaient plus surpeuplés, ils étaient surtout remplis de vieillards, de malades, de familles inaptes au travail.

Le rôle de l'I.R.O.

Lorsque l'I.R.O. entra en activité en juillet 1947, elle avait à prendre en charge 1.600.000 réfugiés; elle était dotée à cet effet d'un budget de 120.000.000 dollars environ par an, pour une période de trois ans, époque à laquelle sa tâche devait être terminée. Ce budget était l'ensemble des quotes-parts gouvernementales de chacun des 18 pays qui avaient adhéré à sa charte de constitution. Elle avait son siège central à Genève et une délégation dans chacun des pays qui la constituaient, ainsi que dans les pays où se trouvaient les réfugiés et dans les pays d'accueil. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de l'I.R.O.; il est certain qu'elle a accompli un travail d'une envergure considérable. Au 1er juin 1950, elle avait fait émigrer et réétabli définitivement 1.009.933 réfugiés et D.P. Les principaux pays d'immigration furent l'Australie, l'Argentine, le Brésil, la Bolivie, le Canada et les Etats-Unis.

Les buts principaux de l'I.R.O. étaient :

1) rapatrier dans leur pays d'origine ceux qui le demandaient;

2) assurer une protection légale (mandat politique et juridique) à ceux qui ne pouvaient plus compter sur la protection de leurs gouvernements ou de leurs consulats;

3) réétablir ces gens dans des pays où ils pourraient se fixer défini-

tivement, et, en attendant cette date, qui était prévue pour 1950, les assister matériellement.

1) En règle générale, très peu de réfugiés demandèrent à être rapatriés dans leur pays d'origine, après 1948.

L'I.R.O. ne pouvait évidemment assurer sa protection qu'à ceux qui la lui demandaient; ils devaient signer une déclaration attestant qu'ils ne voulaient plus rentrer dans leur pays d'origine.

Les gouvernements « soviétisés » de ces pays faisaient dans le même temps une habile propagande dans les camps mêmes, pour inviter les D.P. à rentrer chez eux. Encore aujourd'hui les commissions russes visitent les camps, essayant divers moyens de pression.

Les enfants mineurs abandonnés ou orphelins ont été obligatoirement rapatriés et là, malgré tout, l'I.R.O. a dû effectuer ces transports de « retour au pays ». Légalement et juridiquement, elle n'avait pas mandat sur eux.

2) La protection légale est d'une importance capitale pour les réfugiés et D.P. Elle s'inspire de la tradition créée par l'Office Nansen, il y a plus de 25 ans, pour la protection juridique des apatrides. L'I.R.O. veille à l'application de nombreux accords et arrangements entre les divers gouvernements à ce sujet. Très particulièrement, elle assure aux réfugiés et D.P. la délivrance d'une pièce appelée « document de Londres », que l'on connaît aussi sous le nom de « Titre de voyage de l'I.R.O. ». Ce document, délivré par 16 gouvernements et reconnu par plus de 25, aide le réfugié à surmonter une des plus graves difficultés auxquelles il se heurte : le passage des frontières, faute de passeport. Ce passage n'est du reste possible qu'en théorie, puisqu'il reste soumis à l'obtention du visa d'émigration. Enfin, la protection juridique de l'I.R.O. aide le réfugié dans quantité d'actes importants pour sa vie personnelle, mariage par exemple. On prévoit, après la fin du mandat de l'I.R.O., un Haut-Commissariat qui reprendra cette partie de sa mission.

3) La tâche de réétablissement et d'émigration est évidemment la plus importante. Suivant sa constitution, l'I.R.O. n'a le droit de faire émigrer que les D.P. et réfugiés enregistrés avant une date fixée (15 octobre 1949). De plus l'émigration n'est pas libre. Elle est soumise aux lois d'immigration des pays d'outre-mer. Ces lois sont faites avant tout évidemment dans un esprit national. Elles doivent tenir compte des besoins du pays en main-d'œuvre, du rendement matériel des « immigrants », de l'état de santé de ceux-ci. C'est pourquoi tant de réfugiés et D.P. se voient refusés sans pitié : vieillards, malades, infirmes, veuves, familles trop nombreuses, intellectuels. Près de la moitié des réfugiés qui sont en Belgique appartiennent à ces catégories, et c'est là le grand problème.

En 1947, l'I.R.O. pouvait croire qu'en trois ans l'essentiel de sa tâche serait terminé. Mais la situation internationale s'aggravant à

l'est de l'Europe centrale, elle eut à protéger et assister matériellement plus de 200.000 nouveaux réfugiés fuyant d'au delà du « rideau de fer ». A ce jour encore, plus de 1.000 personnes, en comptant les Allemands, arrivent de l'Est chaque nuit. L'Europe est tragiquement devenue une « fabrique de réfugiés ».

Après avoir ainsi décrit, dans ses grandes lignes, la tâche générale de l'I.R.O., nous en arrivons au cœur de notre sujet : les réfugiés établis défnitivement en Belgique.

Les D.P. et les réfugiés en Belgique.

Déjà, avant 1940, nous avions en Belgique de 5 à 8.000 Russes blancs, réfugiés depuis la révolution de 1917. Plus tard s'ajoutèrent de nombreux Israélites, qui fuyaient les persécutions nazies. La plupart de ceux-là ont déjà trouvé une situation assurant leur pain quotidien, mais vivent très pauvrement et beaucoup d'entre eux émargent aux œuvres d'assistance.

Les ouvriers. En 1947, le Gouvernement belge, qui avait besoin de travailleurs pour la mine, a proposé à l'I.R.O. d'en faire recruter parmi les D.P. et les réfugiés vivant dans les camps d'Allemagne. 12.000 D.P. et réfugiés accompagnés de leur famille, soit environ 28 à 30.000 personnes, se sont ainsi engagés par contrat et pour une durée de deux ans dans nos cinq bassins miniers.

Aux termes mêmes de ce contrat, ces D.P. et réfugiés étaient considérés par l'I.R.O. comme réétablis définitivement et n'ayant plus à émigrer. Par contre, il était stipulé qu'après ces deux ans accomplis ils pourraient s'inscrire comme demandeurs d'emploi, au même titre que les Belges, et cela dans n'importe quelle branche de l'industrie.

A cause de la pénurie de logement en Belgique, due à notre surpopulation et aux conséquences des sinistres de la guerre, les étrangers venus pour les mines ont dû être logés dans des camps ou baraquements. La concentration de célibataires en dortoirs communs, la promiscuité trop grande des familles, la prostitution, l'alcoolisme, les maladies vénériennes sont un grave écueil de cette situation. De nombreux problèmes d'ordre personnel et familial en découlent, qui amènent dans ces centres l'immoralité sous toutes ses formes, séparations de ménages, divorces, etc.

Les grands centres où vivent les D.P. sont Liège, Mons, Charleroi, La Louvière, Waterschei ; quelques centaines travaillent dans le Namurois.

Les D.P. venus par contrat peuvent bénéficier des avantages de nos lois sociales : chômage, mutualité, allocations familiales ou d'orphelins. Mais il y a là souvent pour eux matière à de réels problèmes. Pour obtenir ces avantages, il faut de nombreuses démarches, difficiles déjà pour les travailleurs belges, combien plus difficiles

pour les étrangers à cause de la différence des langues. Certains charbonnages l'ont bien compris et ont développé en leur faveur leurs services sociaux. Mais c'est encore loin d'être la généralité.

Le plus souvent, les D.P. refusent de faire partie des syndicats, par crainte de s'inféoder à un parti politique.

Lorsque les deux ans de la période contractuelle sont terminés, peu parmi eux souhaitent, de gaieté de cœur, rester attachés à la mine. Beaucoup avaient accepté ce travail, sans avoir les aptitudes physiques ou professionnelles requises, dans l'espoir qu'après les deux ans de contrat ils pourraient soit émigrer, soit chercher un autre travail, plus en rapport avec leurs aptitudes (Dans nos charbonnages, il y a certainement parmi les ouvriers D.P. plus de 20 % d'intellectuels).

Si, en théorie, cette recherche de travail leur est permise, en fait, vu le chômage, il y a priorité pour la main-d'œuvre belge; trois secteurs seulement leur sont librement ouverts : la métallurgie, l'agriculture ou le personnel domestique. Quant à l'émigration, elle devrait être à leurs frais; or, à part quelques rares célibataires, aucun d'eux n'a pu économiser de quoi payer le voyage de toute une famille outre-mer.

Les réfugiés. Depuis 1945, 15 à 20.000 réfugiés sont arrivés en Belgique fuyant volontairement leurs pays « soviétisés ».

Ce furent d'abord et surtout des familles polonaises, puis des Hongrois, des Tchèques, des Roumains.

Recherchés ou traqués, parce que faisant partie des classes dirigeantes ou de l'Action catholique, comprenant le sort réservé à leurs enfants, préférant pour eux la misère à l'éducation communiste, ils arrivent chez nous plus ou moins clandestinement. Aristocrates, classes bourgeoises, intellectuels, ils résident surtout dans le grand Bruxelles : mansardes, sous-sols, centres d'accueil; ils vivent dans la plus grande misère et, en conséquence, sont souvent handicapés physiquement.

Quel travail peut-on leur procurer en Belgique ?

L'équivalence des diplômes universitaires n'existant pas, il faut, s'ils veulent gagner leur vie par eux-mêmes, qu'ils acceptent des travaux de manœuvres ou vivotent de petits métiers, tel que le tressage des chaussures...

Depuis trois ans que je m'occupe du service social aux réfugiés, j'ai pu réaliser leur misère tant morale que matérielle. Que d'exemples seraient à citer : des familles de l'aristocratie vivant dans des sous-sols de Bruxelles; un prince polonais très âgé, infirme, hospitalisé dans un hôpital de la Commission d'assistance publique pour le restant de ses jours. La famille d'un juriste hongrois vivant depuis plus d'un an dans notre centre d'accueil avant de trouver un emploi manuel lui permettant de subsister. Un ancien ministre d'Etat et sa femme,

logé dans une mansarde « garnie » moyennant une assistance de 1500 frs par mois. Des anciens colonels se faisant laveurs de vaisselle dans un restaurant de Bruxelles pour ne pas vivre de secours. Un journaliste tchèque, historien, père de famille, acceptant des tournées de prestidigitation dans un casino pour subvenir aux besoins des siens. Des évêques orthodoxes sans église, vivant dans un sous-sol des secours de quelques-uns de leurs fidèles. Une jeune fille de vingt ans ayant fui son pays avec son père; celui-ci tué au passage de la frontière par les Soviets; elle-même prise par eux, maltraitée, finissant par échouer en Belgique; le souvenir de ce qu'elle a subi, joint à une faiblesse physique insurmontable, aboutit à une dépression profonde, avec essais de suicide.

Les étudiants. Ils sont environ 4 à 500 dont la plus grande partie (270) à Louvain. Certes, on fait beaucoup pour améliorer leur sort. Mais leur vie reste dure et pénible et leurs inquiétudes très vives; un échec aux examens entraîne automatiquement la cessation des secours; et les perspectives, une fois le diplôme obtenu, restent aléatoires : trouveront-ils un emploi répondant à leurs études ? Ce qui est remarquable parmi eux, c'est leur esprit d'entr'aide : il n'est pas rare de les voir partager à trois une bourse qui permettrait à peine à un étudiant belge de vivre seul.

Intégration dans la population. Les réfugiés et D.P. ne sont pas jusqu'ici intégrés dans notre population; bien des raisons l'expliquent:

Différence fondamentale entre le tempérament belge et le tempérament hongrois, slave ou balte.

Différence de langues : vivant en commun, ils se reforment en groupes nationaux et se maintiennent en marge de la population. Entraînés plus ou moins passivement dans des migrations successives, les D.P. n'ont pas encore compris le sens de ce qui leur est arrivé. Ils subissent leur sort en résignés, parfois en révoltés, sans faire l'effort d'adaptation qui les engagerait plus définitivement. Les réfugiés, eux, — et c'est caractéristique je crois —, vivent en éternels errants. Ils ont été traqués, poursuivis, ils craignent encore. Ils ont cette mentalité des voyageurs qui attendent, pour s'installer, un endroit stable et définitif où ils aboutiront enfin, et ce lieu rêvé n'est jamais celui où ils sont.

Ils n'ont cru venir en Belgique qu'en « transit », vers une réelle émigration. La position géographique de la Belgique, si proche des camps de l'Ouest allemand et le passage relativement aisé de la frontière ont facilité leur arrivée. En outre, et ceci doit être signalé, parmi tous les pays signataires de la charte de l'I.R.O., la Belgique a été un des pays qui ont le mieux compris le problème des réfugiés dans son sens plénier : problème humain et problème chrétien.

Mais, néanmoins, pour les motifs indiqués, l'intégration n'est pas réalisée (3). Sans doute, parmi les réfugiés, il en est qui croient que tout leur est dû, qui ont perdu le sens de la dignité personnelle, qui ont renoncé à l'effort; mais ceux-là sont le petit nombre.

Enfin, une dernière raison, pour laquelle ils vivent chez nous en désaxés, en inadaptés, est malheureusement notre indifférence à leur égard. Nous ignorons ou nous voulons ignorer ce problème d'une extrême gravité, parce qu'une fois connu il exige un sacrifice personnel, un geste réel de compréhension et d'accueil.

Les réfugiés n'ont pas choisi de former cette lamentable internationale d'exilés et de sans-patrie. Leur sort est la conséquence de l'histoire tragique de l'Europe et des terribles événements des vingt dernières années. Cette triste histoire, c'est dans le cœur et dans la chair de chacun d'eux que nous pouvons la lire.

Combien d'entre nous ont essayé de la comprendre ?

Les œuvres d'assistance.

Jusqu'en juin 1950, l'I.R.O. a donc eu mission d'aider financièrement les réfugiés et D.P. placés sous son mandat, dans les limites fixées par sa constitution. Comparativement à l'aide que peuvent donner et que donnent les œuvres privées, sa contribution a été évidemment principale. Toutefois, depuis les débuts de l'I.R.O., tant sur le plan national que sur le plan international, il a été fait largement appel aux œuvres pour aider les réfugiés par une assistance sociale et matérielle.

Sur le plan national : La section belge de l'I.R.O. a travaillé en collaboration avec les œuvres suivantes dont le but principal était également le problème des réfugiés et D.P. 1) Le Secours international de *Caritas catholica,* mandaté par l'épiscopat belge pour promouvoir, organiser et coordonner les activités de secours catholiques belges en faveur de l'étranger (S.I. de C.C.) ; 2) L'aide aux Israélites, victimes de la guerre (A.I.V.G.) ; 3) L'Union chrétienne des jeunes gens (Y.M.C.A.) ; 4) L'Entr'aide socialiste (particulièrement pour les républicains espagnols). La Croix-Rouge également n'a pas cessé de s'occuper des réfugiés, dans la ligne générale de son activité : défense et protection dans un sens humanitaire, particulièrement là où il y eut des lieux d'internement : Mons, Schaerbeek et le Petit-Château, et dans les hôpitaux.

Les services sociaux des grandes œuvres avaient un rôle d'accueil,

(3) Organisme international, quoique travaillant en Belgique par sa section belge, peut-être l'I.R.O. n'a-t-elle pas conçu suffisamment l'aide et l'assistance apportées à ses ressortissants dans un sens social d'adaptation et d'intégration à la population belge. Elle ne les a pas assez préparés aux conditions économiques, qui sont devenues les leurs depuis la fermeture de sa section d'assistance.

d'orientation, de recherche de travail, d'organisation des loisirs. Mais la tâche propre de l'assistance de base était réservée à l'I.R.O. Le S.I. de C.C. eut à cœur de faire connaître le problème et de promouvoir les initiatives en faveur des réfugiés et D.P. ; une de ses réalisations pratiques fut l'ouverture d'un centre d'accueil pour les abriter, en attendant leur réétablissement par le travail ou la régularisation de leurs papiers d'identité et permis de séjour.

Sur le plan international : L'I.R.O. a fait appel aux organisations bénévoles, dont une Conférence permanente se tient à Genève. Le S.I. de C.C. en est membre. Il a toujours été invité, avec beaucoup d'insistance, par le « Vatican Migration Bureau », dont le siège est à Genève, à participer comme observateur aux *Conseils généraux de l'I.R.O.* C'est là que se traitaient internationalement, entre les 18 gouvernements ayant adhéré à la Charte de l'I.R.O., les problèmes de réétablissement, d'émigration, et les grandes questions d'assistance.

En 1949 surtout, apparut la lourde et douloureuse question des « inaptes définitifs », dits « Hard Core » ou cas résiduels. Le recensement de ces malheureux ne s'est pas fait systématiquement. Il s'est opéré de lui-même par les refus des Commissions gouvernementales d'émigration. La situation apparut alors tragique. Les camps se vidaient de leurs éléments valides. Les prévisions les plus optimistes faisaient apparaître, au début de 1950, que, si l'I.R.O. pouvait, en prolongeant sa mission, faire émigrer encore 3 à 400.000 D.P., il resterait, de toute façon, plus de 25.000 infirmes, malades, tuberculeux, vieillards, arriérés mentaux ou anormaux profonds qui jamais n'obtiendraient un visa d'émigration.

Le Saint-Siège, par l'organe du *Vatican Migration Bureau,* fit alors appel aux œuvres catholiques pour aider à résoudre ce problème.

La Belgique a été la première à répondre à l'appel. En novembre 1949, le S.I. de C.C. envoyait une mission dans les camps d'Autriche et, en janvier 1950, 80 vieillards D.P. furent accueillis pour le restant de leurs jours dans nos instituts catholiques. Une centaine doivent encore arriver. Certaines œuvres privées offrirent aussi leur collaboration. Dans le courant de 1950, une mission du S.I. de C.C. organisait l'arrivée en Belgique d'enfants anormaux. Actuellement d'autres pays, et particulièrement la France, répondent au même appel.

Si, devant l'ampleur de la tâche, les résultats restent petits, il n'en est pas moins vrai que l'exemple de nos pays catholiques peut ouvrir la voie et faire comprendre aux pays d'outre-mer qu'il n'est pas possible de ne tenir compte que du rendement économique au détriment des valeurs humaines et familiales. Les nations libres se doivent de chercher la solution du problème des réfugiés dans un sens intégralement humain.

En Belgique, en prévision de la fin de la mission d'assistance de

l'I.R.O. et devant l'angoissante question que cela poserait pour 60.000 réfugiés d'une part, pour le gouvernement et les œuvres d'autre part, une Commission fut créée dès janvier 1950 pour étudier le problème. Des organismes patronaux et syndicaux ainsi que de grandes œuvres d'assistance de différentes confessions ou partis politiques l'ont composée. En juillet 1950, la Commission s'est constituée en « Comité belge pour les réfugiés ».

Ce Comité n'a et n'aura nullement un rôle d'assistance, mais, reconnu par le gouvernement, il a un rôle consultatif auprès de celui-ci. Son principal but est d'arriver à promouvoir et faire reconnaître un statut définitif du réfugié.

La situation à partir de juin 1950.

Le 30 juin 1950, l'I.R.O., section belge, terminait sa tâche d'assistance. Elle avait encore à ce jour à charge pécuniaire *complète* : 1) 1.500 réfugiés inaptes provisoirement sans travail; 2) 350 à 500 réfugiés inaptes définitivement (Hard-Core); 3) 56 enfants orphelins. A charge pécuniaire *partielle*, plusieurs centaines de réfugiés.

Rien qu'en frais médico-pharmaceutiques, elle avait dépensé, le dernier trimestre de son action, 1.830.000 frs.

Le gouvernement belge a repris à sa charge propre, moyennant une rétrocession de sa quote-part financière à Genève, tous les réfugiés et D.P. se trouvant sur son territoire.

Par l'intermédiaire du Ministère de la santé, il a été demandé aux Commissions d'assistance publique d'admettre au bénéfice des secours tous les réfugiés indigents, sans qu'il soit fait appel au domicile de secours de ceux-ci.

La période qui a suivi le mois de juin 1950 et qui, tout en comportant certains progrès, est encore en cours actuellement, a été angoissante et douloureuse. Les assistés, qui recevaient de l'organisation internationale des secours d'une certaine importance, sont devenus brusquement les assistés des Commissions d'assistance publique et des œuvres. Or, — l'expérience le manifeste rapidement — le secours de la C.A.P. qui s'élève pour une personne à environ 7 à 800 frs par mois avec supplément de 150 frs par personne faisant partie du ménage, ne permet à personne de vivre même très modestement. Si l'assisté arrive à manger, les questions : loyer, chauffage, lumière, vêtements, etc., restent entièrement à charge des œuvres.

Si les indigents belges sont déjà très malheureux à ce régime, la situation des réfugiés l'est doublement. Etant hors de leurs pays, ils n'ont aucun apport familial, si petit soit-il. La différence de religion souvent, de langue toujours, fait qu'ils sont des « inconnus » du clergé paroissial. Ils n'ont à eux ni vêtements, ni mobilier. Ils ne peuvent offrir aucune garantie morale ou financière à ceux qu'ils sollicitent. Les propriétaires qui les acceptent sont rares; là où on les reçoit, des loyers élevés leur sont demandés.

C'est à cette situation que les œuvres de secours aux réfugiés ont dû et doivent chaque jour faire face depuis le mois de juin. Leurs services sociaux ont pris une ampleur considérable et leurs caisses de secours doivent chercher journellement de quoi s'alimenter.

Le S.I. de C.C. reçoit chaque jour une moyenne de 30 à 50 personnes à orienter ou secourir et abrite de façon permanente 32 réfugiés, sans compter les « transitaires ».

Le rôle de la charité privée est donc plus important que jamais.

Ce qui reste à faire pour les réfugiés.

Tant que le réfugié, admis sur notre territoire et auquel est accordé le droit de séjour, n'aura pas obtenu, ce qui en est la conséquence naturelle, le droit au travail et le droit à l'assistance, le problème ne sera pas résolu.

Il est certain que la Belgique ne peut recevoir un nombre indéfini d'étrangers, que son intérêt national doit être sauvegardé. Il faut admettre aussi que, parmi les réfugiés, et avec des intentions nettement définies, une certaine infiltration communiste se fait chez nous. Il est possible que des mesures plus énergiques doivent être prises à nos frontières, que les enquêtes sur ceux qui sont admis doivent être plus fouillées.

Mais pour les réfugiés et D.P. vraiment installés chez nous, un gros effort doit être réalisé dans leur intérêt d'abord, dans le nôtre ensuite.

Sur le plan national : 1) *Tout d'abord amélioration des logements*; 2) *Meilleure adaptation des lois de la sécurité sociale aux étrangers*; 3) Organisation de cours de langues, de cours ménagers et professionnels, de bibliothèques, des loisirs, etc.

Sur le plan catholique : 1) Intégration et assimilation des réfugiés ou D.P., qui doivent être assistés, dans nos œuvres catholiques. Dans le domaine de la charité, plus que partout ailleurs, il faut nettement écarter toute distinction entre Belges et étrangers. Si chaque paroisse prenait sous sa protection, comme elle le fait pour les indigents, les étrangers malheureux qui vivent sur son territoire, quel progrès ce serait ! Répartis entre les œuvres des Pauvres honteux, des conférences de saint Vincent de Paul et des Dames de la Charité, ils se sentiraient unis à nous par un lien étroit. Ils se sentiraient compris, accueillis.

2) Enfin l'adaptation des réfugiés à la vie belge ne se fera que par un contact suivi avec les familles belges. Certes je sais que des réserves sont à faire, qu'il y a des dangers à éviter. Mais nous devons comprendre que les réfugiés et D.P. ne sont pas des « parias », des êtres inférieurs.

Les jeunes réfugiés devraient être invités à participer aux activités de nos mouvements de jeunesse. Ils y retrouveraient ce qui leur a

tant manqué : une vie saine, sportive, une orientation vers le devoir et le dévouement. Les réfugiés ont un complexe psychologique dont ils souffrent tous. Ils se sentent comme marqués d'une façon infamante par ce qu'ils ont subi. Et s'ils affectent parfois des attitudes désinvoltes ou exigeantes, la cause profonde en est leur souffrance, leur défiance, leur scepticisme né souvent de leur malheur.

Ils ont eu peur, ils ont eu faim, ils ont vécu d'espoir. Ils sont dans un pays libre dont ils ont rêvé et les portes se ferment devant eux. Ils ont encore faim. Ils sentent la séparation d'avec les leurs. La grande force que donnaient naguère les décisions à prendre, la fuite à réaliser, tout cela est passé, et l'angoisse de l'avenir les étreint de plus en plus.

La religion, leur religion est restée pour les réfugiés un élément stable. Peu, je crois, ont perdu la foi, beaucoup ont perdu la pratique religieuse. Dans les moments durs, ils n'ont pas trouvé l'aide nécessaire.

Les prêtres réfugiés, surtout ceux des églises non reconnues en Belgique, vivent de misère. Le gouvernement ne pourrait-il subsidier à titre social les aumôniers qui se chargent d'assurer une aide spirituelle et morale à leurs compatriotes ? A nous, en tout cas, incombe un devoir essentiel de compréhension et d'aide réelle dans ce domaine des valeurs spirituelles.

Le rôle du prêtre auprès des réfugiés est essentiel ; est-il assez compris ? J'ai entendu les confidences de beaucoup de jeunes réfugiés. La vie errante, la promiscuité des camps, le fait d'être considérés en catégorie, par numéros, admis ou refusés en raison de leur rendement manuel et économique, ont tué, en eux, le sens de la dignité humaine, le respect de leur personnalité même. Ils se posent d'une façon désespérée souvent la question du « pourquoi » de leur destinée.

A les entendre, vous serez frappés par ce qui domine dans leur mentalité : fatalisme, résignation, désespoir morne et pourtant, comme en contradiction, une lueur d'espoir. Témoins du mal qu'ils ont subi, mais aussi du mal qui s'étend et que nous semblons accepter, ils attendent beaucoup de nous. Ici le rôle du prêtre s'impose, il ne nous appartient pas d'en parler ; le travail qui suit le nôtre sera consacré à cet aspect fondamental du problème.

En terminant, une conclusion s'impose : on est responsable non seulement du mal que l'on commet, mais de celui qu'on laisse commettre, du bien que l'on ne fait pas. 60.000 réfugiés et D.P. sont en Belgique. Nous avons tous et chacun un devoir à remplir vis-à-vis d'eux : essayer de les comprendre. Si nous les avons compris, il ne sera plus possible que nous restions indifférents à leur sort.

Bruxelles.

Marie FALLON,
Secrétaire adjointe du Secours International de Caritas Catholica.

LA VIE RELIGIEUSE DES PERSONNES DÉPLACÉES EN BELGIQUE

Pour examiner, avec quelque profondeur, l'état religieux des D.P. en Belgique et les possibilités de les aider à vivre leur christianisme, il faut envisager trois choses : *d'abord,* la situation sociale, morale et religieuse des diverses catégories de D.P.; *ensuite,* les qualités requises du clergé pour s'occuper avec fruit des D.P.; *enfin,* l'organisation et le fonctionnement de certaines œuvres sociales, culturelles et apostoliques, indispensables à l'influence religieuse sur les D.P.

1. *Situation sociale, morale et religieuse des divers groupes de D.P.*

La plupart des personnes déplacées nous viennent de pays catholiques dans lesquels la religion occupe encore une très grande place dans l'éducation et dans la vie des hommes. Les Polonais, les Hongrois, les Tchécoslovaques et les Ukrainiens catholiques furent, dans leur immense majorité, élevés dans un sentiment chrétien très profond. Les Ukrainiens orthodoxes ont eux aussi un sens profond du surnaturel. Les D.P. des pays baltes, peu nombreux, sont les seuls parmi lesquels nous trouvons un pourcentage assez élevé de protestants (50 %). Le rationalisme, qui fit tant de ravages dans certains pays d'Europe occidentale, comme la France et la Belgique wallonne, n'a pas eu de prise, avant la guerre 1940-45, dans les pays de derrière le rideau de fer.

Le climat général dans les pays d'origine de nos D.P. était nettement religieux. Les chefs d'État n'imaginaient pas la possibilité d'élever des hommes sans appuyer l'éducation sur les vérités fondamentales de la religion et les parents appréciaient la valeur éducative de la vie et de l'enseignement chrétiens. Toute la conception de vie des adultes fut religieuse. Le mariage est un sacrement; ceux qui s'y engagent y entrent comme dans une institution religieuse, divine. Tous les événements de la vie, naissances, fêtes familiales, fêtes patronales, fêtes patriotiques, font large place à la religion et aux rites.

Les prêtres catholiques ou orthodoxes se mêlent très facilement à la vie quotidienne des familles. Les fêtes liturgiques — Noël et Pâques surtout — comptent, outre les cérémonies liturgiques, d'intéressantes traditions dans le peuple et dans les familles. Le prêtre est considéré comme l'homme de Dieu et sa présence apporte la bénédiction. La plupart des D.P. résidant en Belgique ont vécu de longues années dans ce climat religieux de leurs pays respectifs. Les plus jeunes ont actuellement vingt-cinq ans et ont donc reçu dans cette atmosphère

leur première éducation. Les plus âgés, pères et mères de famille, ont bâti leurs vies sur ces fondements.

Mais deux faits importants sont venus depuis la guerre bouleverser les conceptions de vie et les habitudes chrétiennes des D.P. — *Tout d'abord,* la vie des déportés pour le travail obligatoire en Allemagne : arrachés de leurs foyers, ils ont été brusquement jetés dans un travail d'usines de guerre, alors que beaucoup d'entre eux vivaient de la culture de la terre. La promiscuité dans les logements trop étroits et souvent insalubres fit perdre à beaucoup la confiance dans la possibilité d'une vie honnête et digne. Les bombardements d'Allemagne, le rationnement insuffisant, la vie sans charmes furent de profondes secousses pour ces natures simples, mais souvent passionnées. Le passage d'une vie ordonnée à une vie de déroute fut pour un bon nombre l'occasion du découragement et du laisser aller. *Ensuite,* arrivés en Belgique et en France après la guerre, avides d'un peu de calme, désireux de retrouver la vie d'autrefois, ils se sont trouvés dans des pays laïcisés où, pour la plupart de leurs compagnons de travail, la religion n'avait ni influence, ni place dans la vie. Sans cadres sociaux qui puissent les soutenir, beaucoup n'ont pas repris leurs habitudes de vie d'antan.

En conséquence, les prêtres D.P. qui se trouvent ici en Belgique (± 30) se plaignent amèrement du peu de succès de leur apostolat et de l'absentéisme de leurs compatriotes aux cérémonies religieuses qu'ils organisent. Les plus jeunes, surtout, garçons et filles, souvent n'ont pas tenu le coup; pour tromper leur abattement et leurs désillusions, ils se sont adonnés à des plaisirs qui momentanément leur donnaient l'illusion d'être heureux.

Ajoutons que ces étrangers se sont assez vite rendu compte qu'on leur réservait les travaux dont beaucoup de Belges ne veulent plus : travaux des mines surtout. Rares sont les D.P. qui étaient mineurs de métier dans leurs pays; beaucoup étaient agriculteurs, d'autres ouvriers, un certain nombre intellectuels. Ils ne trouvèrent asile dans notre pays, qu'à condition de prendre du travail dans le *fond* de la mine. Pour sortir de l'enfer que furent pour eux les camps de D.P. en Allemagne, — camps où ils étaient mal nourris et sans espoir —, ils acceptèrent de travailler chez nous; malheureusement ils ont été accueillis dans des logements alors notoirement défectueux.

Les salaires sont les mêmes que ceux de nos Belges, en sorte que les célibataires D.P. disposent de pas mal d'argent, qu'ils ont grand' peine à ne pas mal dépenser — leur vie en phalanstères est peu agréable —; après leurs heures de travail, ils cherchent à s'amuser au dehors.

Beaucoup de D.P. vivent dans une psychose de guerre. Ils ont, en général, très peur de l'arrivée des Russes en Europe occidentale; beaucoup déjà ont émigré en Amérique ou en Australie, beaucoup

désirent le faire. Cela les met dans une instabilité peu favorable à une vie paisible et normale.

Environ 400 à 500 D.P. poursuivent leurs études en Belgique, un grand nombre à l'université de Louvain. Leur situation matérielle est difficile, mais viable. A Louvain, plusieurs homes d'étudiants étrangers les accueillent. En général, ces étudiants sont travailleurs, en retard dans leurs études, intelligents et désireux d'arriver, très idéalistes et voulant se préparer à jouer dans l'avenir un rôle dans leurs pays libérés. Ils sont en rapport étroit avec les aumôniers prêtres, leurs compatriotes.

Parmi les personnes déplacées nous comptons en Belgique depuis 1945 un grand nombre de réfugiés politiques (± 2000). Leur situation est fort pénible, beaucoup n'ont pas de travail rémunéré et vivent de la charité publique. La plupart de ces réfugiés sont des idéalistes, qui portent au cœur de profondes convictions chrétiennes; ils cherchent souvent à avoir des rapports avec le clergé belge, qui peut les soutenir et les aider.

2. *Qualités et tâches requises du clergé belge.*

Toutes les nationalités D.P., ici en Belgique, comptent certains membres du clergé venus pour assurer la vie religieuse de leurs compatriotes. Mais ces prêtres (± 30) sont beaucoup trop peu nombreux pour pouvoir s'occuper de manière suivie de leurs gens.

Les D.P. habitent dans nos paroisses belges; ce sont donc nos curés et nos vicaires qui doivent les compter comme leurs ouailles.

La première chose requise de nos prêtres, c'est de *connaître le problème des D.P.*; il faut que le prêtre belge ait saisi, et senti au plus intime de son cœur, le drame des existences de ces milliers d'hommes et de femmes qui ont quitté leurs pays ou n'ont pas voulu y rentrer pour des raisons politiques, et mènent une vie lamentable depuis plusieurs années. Ainsi il arrivera à aimer, de l'amour du Christ, ces âmes qui lui sont confiées.

Trop souvent les D.P. nous apparaissent comme des paroissiens de seconde ou de troisième zone; ils sont cependant des paroissiens de prédilection, d'autant plus près de Notre Seigneur qu'ils sont plus malheureux. La première condition d'une réussite dans l'apostolat des D.P. est celle de l'apostolat tout court : l'amour de nos frères en Notre Seigneur.

L'attitude du clergé doit être très compréhensive de la situation des D.P. Que les prêtres ne se laissent pas aller à de vives critiques sur l'immoralité, le manque de tenue, le dévergondage de certains D.P. Qu'ils réfléchissent, au contraire, aux multiples difficultés auxquelles ces malheureux ont dû faire face. Que la prière du prêtre pour ses ouailles les plus éprouvées monte souvent vers Dieu en leur faveur.

Il faut surtout que les prêtres des paroisses ouvrières qui comp-

tent des D.P. se donnent la peine d'établir un état exact de leur nombre et de leur situation dans la paroisse; nombre d'étrangers dans la paroisse; dans les camps; dispersés dans diverses habitations; de quelles nationalités ? de quelle religion ? quels sont leurs logements : cantines, camps, chez les particuliers, dans les maisons du charbonnage ? Dans quelles usines travaillent-ils ? Combien y a-t-il de familles ? Les étrangers constituent-ils un coron homogène ? Combien y a-t-il d'enfants ? de quel âge ? Vont-ils à l'école et où ? Quelle est la proportion de pratiquants ? Comment vivent les célibataires ? Quels sont leurs loisirs ? — Si le prêtre de paroisse connaît ainsi de manière très concrète la situation des D.P., il lui sera facile de les aimer et d'avoir au cœur le besoin pressant de s'occuper d'eux et de n'avoir de cesse qu'il ne les ait aidés à s'améliorer, à revenir plus pleinement au Christ.

Les connaître et les aimer ! Les prêtres belges qui se sont approchés des D.P. ont été frappés de l'accueil respectueux et chaleureux dont ils furent l'objet, aussi bien dans les familles que dans les cantines auprès des célibataires. Pour ces hommes, ayant tous reçu une éducation chrétienne, l'arrivée du prêtre chez eux est une bénédiction, même s'ils ont momentanément abandonné la pratique religieuse. L'essentiel, au début, n'est d'ailleurs pas de les ramener à la messe — mais de renouer le contact.

Il faut comprendre que ces gens, habitués au contact avec le prêtre dans leurs pays, sont arrivés en Belgique, terre inconnue pour eux et de réputation catholique, et sont restés plusieurs mois sans voir de prêtre, ni celui de leur nationalité, ni le prêtre belge. L'entrée du prêtre dans leur habitation leur fait revivre tout un passé religieux et ramène souvent dans leurs cœurs des sentiments touchants de religion et de piété.

C'est aussi le moment pour beaucoup d'entre eux de faire lire une lettre en français, reçue depuis plusieurs jours de la mutualité ou d'un autre office et qu'ils n'ont pas pu traduire, de demander un renseignement, d'exposer une situation difficile, et Dieu sait s'il en est pour les D.P. ! La langue est évidemment une difficulté pour le prêtre. Mais pas mal de prêtres connaissent un peu d'allemand, appris par exemple en captivité, et presque tous les D.P. se tirent d'affaire en allemand. Souvent aussi on est étonné de constater la rapidité avec laquelle certains D.P. s'assimilent quelques bribes de français, suffisantes pour se faire comprendre. Les enfants qui vont à l'école connaissent très vite le français et servent d'interprètes. C'est l'occasion pour le prêtre d'inviter ces D.P. en difficulté à venir au secrétariat social de la paroisse et de leur faire prendre contact avec des hommes d'œuvres belges.

Une autre qualité, nécessaire aux prêtres qui comptent des D.P. dans leur paroisse, est d'avoir le sens social et particulièrement la

connaissance de nos lois sociales belges et de leur application aux travailleurs étrangers. Un des grands services que les prêtres belges peuvent rendre à leurs paroissiens D.P., c'est de les orienter dans les arcanes des multiples lois sociales dont ils peuvent bénéficier et dont ils n'utilisent souvent pas les ressources, faute de s'y retrouver. La connaissance de la législation sociale et, surtout, le fait de l'apprécier comme un grand progrès pour le monde ouvrier, rapproche avantageusement le prêtre des familles et du peuple ouvriers. Cela permet de parler des préoccupations ouvrières en connaissance de cause, de se mêler de plus près à la vie ouvrière. Il est illusoire de penser qu'on pourrait exercer une vraie influence sur le peuple, sans connaître sa vie de tous les jours et sympathiser avec elle : c'est le premier moyen pour gagner sa confiance; c'est vrai vis-à-vis du milieu ouvrier belge. C'est encore plus vrai vis-à-vis des D.P.

Pour cela, il faut beaucoup les écouter, aller à eux moins pour leur apporter nos vues sur leurs problèmes, que pour écouter leurs plaintes, leurs misères et leurs difficultés. La connaissance immédiate de leurs vies nous aidera à leur donner les vraies solutions. Le contact entre prêtres étrangers, aumôniers des D.P., et prêtres belges est extrêmement important; il a été jusqu'ici trop peu fréquent. C'est cependant l'unique manière d'introduire les D.P. dans la communauté paroissiale belge, ce qui doit être l'objectif principal, aussi bien des prêtres étrangers que des prêtres belges.

Les prêtres étrangers, trop peu nombreux, peuvent passer de temps en temps dans les camps; mais il ne leur est guère possible d'exercer une action suivie, sauf sur une petite élite d'hommes d'action sociale ou d'action catholique, dont nous parlerons dans la 3e partie de cet article. Mais si les prêtres étrangers montrent à leurs compatriotes qu'ils sont en amitié avec les prêtres belges, ceux-ci pourront, lentement et avec persévérance, introduire les D.P. dans la vie paroissiale. Ceci s'avère sans doute difficile; mais ne faut-il pas obstinément poursuivre ce résultat pour le salut de tant de nos frères ? Par nos écoles, les enfants sont plus facilement assimilables à nos milieux paroissiaux; si nous agissons par eux sur les parents, il sera possible d'arriver à de beaux résultats. Dans plusieurs paroisses, des enfants D.P. sont partis en colonies de vacances avec des enfants belges; parents belges et parents étrangers sont allés les visiter et de nombreux contacts se sont établis.

Nos prêtres doivent vivement insister auprès de leurs paroissiens pour qu'ils « accueillent » volontiers leurs frères D.P. dans la communauté paroissiale. Trop souvent nos concitoyens se désintéressent des étrangers, si même ils ne les dénigrent pas. Les prêtres ont là une excellente occasion de former « l'esprit catholique » des fidèles. Dans beaucoup de paroisses, ces essais se sont révélés très fructueux. Dans telle paroisse du bassin de Liège, les ouvriers D.P. ont porté le dais

à la procession du Saint-Sacrement avec les membres de la fabrique d'église. Cela a permis d'amener pas mal d'étrangers dans les œuvres chrétiennes (chorale, ligue du Sacré-Cœur, syndicats chrétiens). Dans telle autre paroisse, la J.O.C. fera cette année la Saint-Nicolas, dans un camp de D.P., en faveur des enfants étrangers, alors que l'an dernier les jocistes n'avaient pas accepté les jeunes ouvriers D.P. dans leur Section (actuellement plusieurs jeunes D.P. sont jocistes). Ainsi peu à peu l'esprit s'ouvre et le cœur devient pleinement chrétien !

3. *Œuvres sociales, culturelles ou apostoliques nécessaires aux D.P.*

Puisque les D.P. travaillent sous le régime du contrat d'emploi en Belgique, il est indispensable qu'ils fassent partie de nos grandes organisations sociales : pour l'assurance contre la maladie (mutualités) ; pour la défense des intérêts ouvriers (syndicats). Mais tandis que ceux-ci sont libres, les mutualités, elles, sont obligatoires — en ce sens que, pour bénéficier des allocations en cas de maladie, les D.P., comme les Belges, doivent être inscrits dans une mutualité de leur choix : chrétienne, socialiste, neutre, patronale ou professionnelle.

Les syndicats (C.S.C. ou F.G.T.B.) sont des organisations pour la défense ouvrière. Les ouvriers, tant belges qu'étrangers, s'y inscrivent librement. Alors qu'en Belgique il y a plus de 1.100.000 ouvriers librement inscrits dans les syndicats, donc plus de la moitié des ouvriers belges, les étrangers (italiens et D.P.) sont loin de cette proportion (à peine 1/10^{e} des étrangers sont syndiqués et paient régulièrement la cotisation syndicale).

Les organisations mutualistes et syndicales, tant chrétiennes que socialistes, ont engagé des « permanents » D.P., qui, avec les permanents belges, travaillent dans leurs secteurs respectifs. Le gros problème est de créer, dans tous les milieux de travail D.P., des noyaux de militants responsables. Et tout de suite nous entrevoyons ici le rôle des prêtres, surtout étrangers, vis-à-vis de ces militants : les former à l'esprit social, chrétien et apostolique. Ce n'est pas chose aisée, car les étrangers ont trop souvent la conviction qu'ils n'appartiennent pas à la communauté de travail belge et se désintéressent des organisations sociales existantes. Les prêtres étrangers eux-mêmes ne comprennent pas bien l'importance de ces organisations sociales dans la vie de leurs compatriotes et ne se préoccupent pas assez de soutenir les quelques militants des syndicats chrétiens et d'en découvrir de nouveaux. Les prêtres belges peuvent avoir ici, vis-à-vis de leurs confrères étrangers, un beau rôle d'initiateurs à cette vie sociale belge et en particulier leur faire découvrir la nécessité du choix et de la formation de militants sociaux chrétiens.

L'Action catholique ouvrière, tant chez les adultes, femmes et hommes, que chez les jeunes, a une importance particulière pour la vie morale et religieuse des D.P. Pie XI a dit : « l'apôtre des ouvriers sera

l'ouvrier ». On peut dire : l'apôtre des D.P. sera le D.P. Il faut s'efforcer de créer partout, en contact avec nos organisations paroissiales si possible, des noyaux d'apôtres D.P. qui aient conscience de leur responsabilité vis-à-vis de leurs frères, des équipes qui courageusement, saintement, prennent en charge la communauté des compatriotes au milieu desquels ils vivent. Cette formation d'élites D.P. devrait être une préoccupation essentielle des prêtres étrangers.

Nos œuvres belges — équipes populaires pour les hommes, ligues de femmes, J.O.C. et J.O.C.F. pour les jeunes, patronages pour les enfants — devraient de leur côté soutenir efficacement les apôtres D.P. dans leur tâche envers leurs frères. La ligue ouvrière féminine chrétienne est très soucieuse de créer, dans les sections des bassins houillers, des équipes de ménagères D.P. qui se spécialisent dans le travail éducatif et apostolique parmi les femmes étrangères. Parmi les jeunes, certaines sections jocistes ont bien compris la parole de saint Paul : il n'y a ni romain, ni grec pour l'amour du Christ; il n'y a que des enfants du même Père.

Un dernier aspect de l'apostolat parmi les D.P. doit être également indiqué ici : l'attitude des prêtres catholiques vis-à-vis des orthodoxes ukrainiens. Ces derniers ont, comme les catholiques, une vraie formation chrétienne. Ils ont parmi eux quelques prêtres orthodoxes. Il y a là une belle occasion pour les catholiques belges de leur montrer, par une attitude de charité vraiment catholique, combien ils sont respectueux de leurs consciences.

Le problème de l'union des Eglises est très vaste; nous n'avons pas à en parler ici; notons seulement que c'est en nous montrant très charitables, très compréhensifs que nous arriverons à gagner l'estime des orthodoxes qui vivent, pour la première fois, au milieu de l'Eglise catholique latine. Les relations faciles entre orthodoxes et catholiques doivent exister, c'est la meilleure manière de rapprocher les âmes de la vérité.

Les prêtres belges, tout en respectant la discipline ecclésiastique dans la matière, peuvent souvent rendre des services appréciables aux orthodoxes.

Ces quelques considérations, nécessairement incomplètes, sur le rôle des prêtres vis-à-vis des D.P. en Belgique, se résument aisément en un principe : l'occasion nous est offerte d'être vraiment et pleinement catholiques. Puissions-nous, par notre attitude, faire naître dans l'esprit de tous ces étrangers la conviction que tous les chrétiens sont de véritables frères ! Ut sint Unum ! Que Dieu nous aide à réunir tous ces hommes de bonne volonté autour de Son divin Fils !

Bruxelles.

Chanoine Émile DEJARDIN,
Aumônier général du Mouvement ouvrier chrétien de Belgique.

LES RÉFUGIÉS EN FRANCE

Les données du problème : La France.

Lorsque, dans les derniers jours de la guerre d'Espagne, l'armée républicaine refluait vers la frontière des Pyrénées orientales, le gouvernement français avait officiellement déclaré qu'« ils n'entreraient pas ». Et cependant, quelques jours plus tard, on apprenait que les réfugiés espagnols étaient admis en France et rassemblés dans des camps militaires pour une opération de triage avant de leur trouver du travail. Une fois de plus le droit d'asile avait joué.

De tout temps, du reste, il avait été respecté en France, qu'il s'agisse de l'armée polonaise après l'essai malheureux d'insurrection en 1830, ou des nihilistes russes au début de ce siècle, ou encore des russes blancs après la première guerre mondiale, pour ne citer que ceux-là. Ils ont tous été accueillis.

On devine aisément qu'une hospitalité aussi large n'est pas sans danger pour la sécurité nationale. Récemment, on a vu la police française dans l'obligation de reconduire à la frontière des réfugiés accueillis il y a plusieurs années — certains étaient entrés depuis plus de 10 ans —, pour activités suspectes. C'est là un problème de police que les autorités françaises n'oublient pas et qu'il convient d'indiquer ici.

Ce droit d'asile a été consacré tout dernièrement. La IV^{e} République l'a inscrit au Préambule de sa constitution exactement comme le droit de grève, mais dans les deux cas sans lui fixer de limites. Enfin, la France a signé comme beaucoup d'autres pays la déclaration des droits de l'homme proposée par l'O.N.U., et dont l'article 12 dit expressément que « toute personne persécutée a le droit de chercher et d'obtenir asile en d'autres pays ». Cette reconnaissance officielle du droit d'asile ne fait que consacrer une habitude, à laquelle le « Pays de la liberté » a toujours été fidèle.

Sans doute, bien d'autres pays et depuis fort longtemps avaient inscrit, eux aussi, dans leur constitution le même droit d'asile, et on est parfois étonné de voir que ces pays, alors que le problème des réfugiés revêt une ampleur inconnue jusqu'à nos jours et un caractère vraiment tragique, se montrent particulièrement sévères ou même ferment complètement leurs frontières.

Si on étudie le cas de ces différents pays — au moins ceux d'Europe —, on s'aperçoit que la Suisse, l'Italie, la Belgique par exemple présentent un problème démographique et économique tel que la réception d'un grand nombre de nouveaux arrivants leur est difficile, sinon parfois impossible.

Or, la situation intérieure de la France non seulement ne l'empêche pas de recevoir des étrangers sur son territoire, mais encore l'invite à favoriser l'immigration. Pays riche de sol et de natalité relativement faible, elle a de tout temps fait appel à des travailleurs de l'extérieur. Tout récemment le Plan Monnet prévoyait même une entrée massive de travailleurs étrangers.

Cependant si le ministère du travail juge une immigration nécessaire, c'est pour pallier à des besoins précis de l'économie nationale. Ainsi, on demandera des agriculteurs, des mineurs, etc..., parce qu'il faut pourvoir de nouveaux éléments les professions dites primaires. Cette possibilité de travail n'intéresse donc qu'une classe d'immigrants : ceux qui peuvent faire de gros travaux. Et les autres ? Les autres pourront peut-être aussi trouver un gagne-pain, mais ce sera difficile et, surtout s'il s'agit de certaines professions libérales, les réussites deviennent presque des exceptions.

Cette réglementation du travail, réservant aux nouveaux venus les professions pénibles — disons primaires —, et contrôlant, interdisant même les autres, surtout certaines professions libérales, est, hélas, la règle de conduite de tous les pays d'Europe et de presque tous les pays neufs. Elle s'explique par la nécessité de défendre la main-d'œuvre nationale contre un envahissement possible de l'extérieur. Les candidats à l'émigration le savent. Cependant, les réfugiés, qui doivent fuir leur pays et subvenir à leurs besoins sur une terre d'exil, ne sont pas forcément des travailleurs manuels ou de force ; bien au contraire, ils sont surtout des intellectuels. Ici se pose une première question angoissante.

Les données du problème : Le réfugié.

Cependant, ces restrictions sur la liberté de choisir son travail mises à part, le réfugié sait que la France pratique le droit d'asile. Parfois, il en éprouve une certaine joie. « La France est notre seconde patrie », disent beaucoup de réfugiés d'Europe orientale ou centrale... Avant 1939, le rayonnement de la France était grand, il a laissé dans beaucoup de cœurs et d'esprits une empreinte profonde. Malgré cela le réfugié hésitera à venir en France.

Jeté sur les grand'routes, il se sent parfois repris par ce « Wandertrieb », ce désir de l'aventure et des voyages si caractéristique de l'Europe centrale ou orientale, mais surtout il est prisonnier de la peur — qui ira jusqu'à la panique à certains moments — d'une invasion soviétique. A l'affût des moindres bruits qui peuvent venir de son pays ou de sources parfois mystérieuses, il craint de revoir les blindés russes ou les hommes du N.K.V.D. auxquels il a échappé. Et la France, pense-t-il, est trop près de la Russie. Alors, il cherche à aller loin, très loin...

Et puis, lorsque se calme cette panique et que se raisonne cette

crainte, c'est le mirage du pays neuf où la fortune, dit-on, est facile. Et ces gens qui ont tout perdu se laissent tenter. Le réfugié veut partir très loin... Dans les camps d'Allemagne ou d'Autriche il parlera de son émigration en Australie comme d'un voyage en province. Et il lui arrive même, ayant fait des démarches pour se fixer dans un pays d'Europe, de rompre brusquement avec ses correspondants, parce qu'il vient d'apprendre que, peut-être, il pourra lui aussi traverser les mers.

Mais pour émigrer il faut passer devant des missions de sélection et certaines se montrent particulièrement sévères. L'Australie, par exemple, refuse les immigrants qui ne sont plus dans la force de l'âge. D'autre part, certains pays comme les Etats-Unis ont mis beaucoup de temps à organiser leur immigration (1).

C'est dans cette atmosphère complexe, soumise à un incessant flux et reflux de craintes et d'espoirs, de facilités et de barrages que la solution de se fixer en France apparaît au réfugié.

L'immigration.

La France, comme beaucoup d'autres pays, a envoyé dans les camps d'Allemagne et d'Autriche des missions de sélection. Ce fut la tâche de l'Office National d'Immigration (O.N.I.), organisme créé spécialement par le gouvernement dans le but de recruter et d'introduire en France la main-d'œuvre souhaitée. L'immigration officielle ne pouvait être entreprise que par un organisme gouvernemental.

L'O.N.I. est en quelque sorte un entrepreneur destiné à fournir sur le marché du travail les individus susceptibles d'être absorbés.

Lorsqu'une usine ou un fermier a besoin de personnel et que les services de chômage sont impuissants à lui en fournir, sa demande est communiquée à l'O.N.I. par le truchement des services de la préfecture et du ministère du travail. Ces demandes permettent d'établir des fichiers ou catalogues, sur la base desquels les missions de recrutement peuvent travailler. Le travailleur recruté est dirigé sur son employeur qui doit, après le mois d'essai, verser à l'O.N.I. une somme forfaitaire, fixée actuellement à 10.000 frs franç., pour amortir les frais d'administration et de voyage.

D'après les statistiques de l'I.R.O., la France a fait entrer officiellement, du 1er juillet 1947 au 31 décembre 1948, 24.659 D.P., alors que, pendant la même période, le Royaume-Uni en recrutait 80.865, le Canada 48.540 et Israël 73.972. La France venait donc en quatrième place (bien avant l'Argentine par exemple).

Au printemps de 1949, l'O.N.I. lança une politique nouvelle : le

(1) La presse annonçait le 13 octobre dernier que les Etats-Unis « suspendaient provisoirement » les visas, et il nous a été donné de constater les difficultés que cette mesure soulevait pour un bon nombre de réfugiés, les uns sur le point d'embarquer, les autres dans l'attente des documents nécessaires.

plan « culture-famille », prévoyant l'entrée en France de familles de réfugiés destinées à l'agriculture. Mais « Le Monde » constatait à la même époque — le 8 avril 1949 — :

« On se heurte aujourd'hui à l'apathie des réfugiés, déprimés physiquement et moralement par de trop longues années d'une vie sans espoir ». Et puis c'était aussi le moment où la loi Truman commençait à être divulguée : les États-Unis allaient accepter 200.000, puis un total de 400.000 réfugiés. Aussi, du 1er janvier 1949 au 30 juin de la même année, la France ne devait importer — qu'on excuse ce mot barbare — qu'un peu plus de 10.000 réfugiés. Elle passait au sixième rang des nations (2).

A côté de ces entrées officielles, il y a aussi les entrées clandestines. On le sait, les réfugiés entrés clandestinement ne sont généralement pas refoulés, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres pays. Officiellement, on parlait, en été 1948, d'environ 6.000 par mois, entrés, sans papiers, par les frontières de Lorraine et d'Alsace, et 1.500 en hiver; d'autre part, on comptait environ 1.000 Espagnols par mois, entrés de la même manière par la frontière des Pyrénées. Evidemment, ces chiffres ne figurent pas dans les statistiques officielles.

Appréhendés, ces clandestins sont, la plupart du temps, pénalisés pour avoir contrevenu au règlement du passage des frontières (amende ou prison, parfois avec sursis) et reçoivent un titre provisoire de séjour — renouvelable — et une autorisation de travail.

Mais tous ces réfugiés entrés en France, combien sont-ils ? Il semble bien difficile de répondre à cette question. Partout en effet, on se heurte à une quasi-impossibilité de les dénombrer avec exactitude. « Dans un siècle pourtant obsédé par la statistique, écrivait Maître Matter, la question des apatrides se complique d'un mystère surprenant; personne apparemment ne connaît leur nombre... ». Cette constatation est particulièrement vraie pour la France : entrées clandestines continuelles, plus ou moins nombreuses suivant les périodes, régularisation du permis de séjour plus ou moins rapide, départs pour une émigration lointaine de certains réfugiés qui parfois ont séjourné plusieurs mois ou même plusieurs années en France, font des réfugiés une population mouvante dont il est difficile de faire un recensement précis. Cependant, si la France compte aujourd'hui plus de 2.200.000 étrangers, on évalue parfois les réfugiés à quelque 700.000 au moins : Nansen (Russes, Arméniens, Géorgiens), Espa-

(2) Enfin, plus récemment, du 1er juillet 1949 au 31 décembre, le chiffre de la France est devenu 1.856 (elle gardait le sixième rang des nations) et, du 1er janvier 1950 au 30 avril, 258. Il importe de souligner que tous ces chiffres ne visent que l'immigration en France métropolitaine continentale et l'immigration des réfugiés sous mandat de l'I.R.O.; ils ne rendent par conséquent pas compte du travail d'ensemble de l'O.N.I.

gnols républicains, statutaires Allemands et Autrichiens, D.P. et néo-réfugiés (3).

Lorsqu'un réfugié entre officiellement, il est mis immédiatement au travail et reçoit des pouvoirs publics toute la documentation nécessaire. Tout au plus — et c'est le cas de ceux qui entrent dans le cadre du plan « culture-famille » —, attendent-ils quelques semaines un employeur dans un centre d'hébergement de l'O.N.I.

Pour ceux, au contraire, qui sont entrés clandestinement, la situation est plus délicate. Pendant les premiers jours et jusqu'à la régularisation de leur situation par la police, ils se trouvent bien souvent démunis de tout. Et surtout s'ils n'ont pas le moindre argent — ce qui arrive de temps en temps hélas! — leur situation devient tragique.

Parfois, — et pourquoi ne pas dire souvent — leur santé, leur âge, ou l'absence de compétence technique les a déjà fait refuser par les missions de sélection d'autres pays. Quel travail leur trouver alors en France ?

Cette difficulté d'ordre purement physique est encore accrue par une autre difficulté, celle-là d'ordre psychologique. « Quiconque a approché les réfugiés, disait Mlle Gausserès, Assistante Sociale au Service d'Aide aux Emigrants, a pu remarquer leur expression inquiète, tourmentée même; leur esprit est tendu, préoccupé, tourné continuellement vers leur pays. Tout entiers à leurs tristes pensées, à leurs soucis, ils ne parviennent pas à se concentrer sur les tâches nouvelles qui leur sont confiées » (4).

Qui n'a rencontré le réfugié étudiant de 35 ans, demandant — allant parfois jusqu'à exiger — une bourse pour commencer des études de philosophie à la Sorbonne ?... D'autres, plus jeunes, plus sérieux, travaillant comme veilleurs le soir et tard dans la nuit, pour pouvoir étudier le jour. Mais leurs diplômes obtenus, pourront-ils exercer la médecine, la pharmacie ou enseigner les lettres ?

Et il arrive que certains, intellectuels ou de profession libérale, s'entêtent à chercher une situation dont, hélas, l'accès leur est interdit. Ils végéteront, essayant parfois de travailler « au noir » comme ils disent — c'est-à-dire sans autorisation officielle —, ou encore ils tentent, hélas, de se lancer dans le journalisme. A notre époque, il ne manque pas de journaux et même de journaux sérieux qui, pour servir la propagande et draîner vers eux le maximum de lecteurs, publient des reportages ou interviews sur la situation des pays satellites. Il serait possible de citer ici tel réfugié intelligent et travailleur

(3) On trouvera dans l'article de M. Nourissier, p. 918, l'explication de ces termes.

(4) *Pages documentaires. Un problème social, émigration et immigration* (Journées sociales de 1950), édité par l'U.C.S.S., 16, rue Tiphaine, Paris, XV^e^. — Tout le fascicule est consacré aux réfugiés.

qui, ayant placé quelques articles dans un grand quotidien de Paris, s'évertue à vouloir y conquérir définitivement une place. Il ne se rend pas compte des difficultés qu'il rencontre sur ce terrain. Et on comprend cette confidence qu'il faisait à un ami : « J'ai pris l'habitude de ne faire qu'un seul repas par jour, j'ai mis six mois à m'y habituer... » et son visage montrait bien qu'il ne mangeait pas à sa faim...

A côté de cette spéculation ou même, parfois, de ce marchandage à la propagande, il y a, hélas, l'activité politique.

En effet, sur la terre d'exil, un autre danger guette le réfugié. Il essaiera, on le comprend aisément, de retrouver des compatriotes et des amis. Et voici qu'entre compatriotes et entre amis, des discussions politiques et partisanes reprennent, des clubs même s'ébauchent... qui, pour se redonner une impression d'activité, écriront, sur papier à en-tête de tel parti, à leurs amis et collègues d'Amérique ou d'Australie, afin de regrouper les forces en attendant le jour proche — assurément, pensent-ils — où, leur pays libéré, ils pourront y retourner et participer aux joutes électorales.

Le réfugié ne se rend pas compte que cette vie artificielle l'ancre chaque jour davantage dans un provisoire, qui peut-être durera longtemps. Il ne se rend pas compte qu'il serait meilleur pour lui de se mettre au travail avec courage et de refaire sa vie. Ceux qui ont ce courage — et malgré tout ils sont nombreux — négligent ces vaines discussions politiques d'exilés sans espoir : ils en sont beaucoup plus heureux.

Mais, il faut bien l'avouer, se mettre ainsi au travail demande au départ une véritable abnégation. Abnégation de l'homme qui regarde résolument l'avenir et évite de se laisser prendre à ses chimères ou à ses rêves. Abnégation de l'homme fait qui doit changer ses habitudes, se refaire enfant pour apprendre un nouveau métier — certainement plus pénible que celui qu'il a exercé autrefois — et s'adapter à un nouveau style de vie. Les mots « courage » et « abnégation » ne sont pas exagérés ici.

Lorsqu'un jeune Français entre à l'usine, il est bien rare que sa famille ne puisse lui fournir pour les premiers jours le bleu de travail ou les quelques outils indispensables. Il couchera et mangera en famille et pourra toujours y trouver l'aide et l'encouragement dont il a besoin. Le réfugié, seul et sans ressources, hésitera peut-être à nettoyer un moteur d'auto ou une chaudière, vêtu de l'unique complet qu'il possède. Théoriquement, l'usine doit fournir ce bleu de travail et certains articles de première nécessité..., mais presque toujours elle retiendra sur le premier salaire le prix des objets fournis. Et c'est la misère, la porte ouverte aux dettes, la tentation toute proche de découragement. Il faut le reconnaître, les débuts sont toujours durs pour le réfugié sans ressources qui se met au travail.

L'assistance aux réfugiés.

C'est ici que la nécessité de l'assistance prend toute sa valeur. L'assistance s'exerce par les œuvres, qui sont aidées ou gênées par les habitants du pays. La population française, mal préparée, mal renseignée sur les problèmes démographiques, mal éclairée sur le devoir d'hospitalité, sera portée, dans son ensemble, à une certaine incompréhension. Claude Bourdet a noté avec amertume et une pointe d'exagération : « Un étranger qui s'évade de son pays, c'est un héros. Mais s'il arrive en France (il aura de la chance), c'est une bouche inutile, un concurrent sur le marché du travail. Et, à moins d'être une personnalité, pour la police, un sale étranger... ». Et François Nourissier, dans son livre récent, l'*Homme Humilié* (5), écrivait plus justement : « La position légale de la France en face des réfugiés oscille depuis trente ans entre la générosité et l'incompréhension. »

Il semblerait que l'hospitalité française soit passive : on laisse entrer, mais on n'aide pas. On accepte de pratiquer le droit d'asile, on se refuse à fermer hermétiquement les frontières ou à refouler des clandestins... mais on ne fraie pas facilement avec ce nouveau venu, ou encore on garde une sorte de méfiance à l'égard de l'étranger résidant en France depuis longtemps. D'autre part, les événements encore récents ont singulièrement appauvri le pays ou tout au moins ont créé des difficultés matérielles. Enfin, il faut le dire, le Français moyen s'est de tout temps accommodé d'un standard de vie plutôt inférieur à celui des populations nordiques ou d'influence germanique. Ce Français moyen ne comprendra pas toujours facilement que le réfugié a besoin d'être spécialement aidé; et le réfugié parfois sera mécontent de ne pas recevoir autant qu'il l'aurait souhaité... Autant de raisons qu'on ne peut qu'indiquer ici, mais qui rendent difficile ce travail d'assistance.

Cependant, il s'est trouvé toujours en France des âmes de bonne volonté qui ont voulu porter secours aux réfugiés.

Si nous ne nous étions borné qu'aux problèmes d'après-guerre, il aurait fallu citer les efforts d'un Père Rouët de Journel, aussitôt après la première guerre mondiale; il s'agissait alors de recevoir et de soutenir matériellement les nombreux Russes qui fuyaient la révolution et venaient demander asile à la France. Ou encore, quelque quinze ans plus tard, le Comité national catholique d'Aide aux Réfugiés Espagnols qui, sous le haut patronage du Cardinal Verdier, de Monseigneur Feltin, alors archevêque de Bordeaux, de Mgr Mathieu, évêque de Dax, distribua, jusqu'en juin 1940, nourriture, vêtements, ouvrit des ateliers d'apprentissage et fit même office de bureau de placement. Pendant l'occupation allemande, l'Aumônerie Catholique

(5) François Nourissier, *L'Homme humilié. Sort des réfugiés et des personnes déplacées, 1912-1950.* Préface de Louis Massignon, Paris. Spes.

des Travailleurs Étrangers, sous l'impulsion de l'Abbé Lagarde, non seulement s'occupa des besoins spirituels de tous les réfugiés, mais encore fonda un journal en langue espagnole : « *El Trabajador Español* », lança une bibliothèque roulante et distribua nourriture et vêtements.

Aujourd'hui, il ne manque pas d'œuvres, nationales, internationales ou même étrangères, confessionnelles ou non, qui s'occupent des réfugiés. Les plus importantes se sont groupées en un Comité de coordination, où règne une véritable entente.

Voici la liste de ces œuvres : *American joint Distribution Committee* (Joint) — *Aumônerie protestante des étrangers* — *Comité intermouvement auprès des évacués* (Cimade) — *Comité juif d'action sociale et de reconstruction* (Cojasor) — *Centre d'orientation sociale des étrangers* (Cosé) — *Entr'aide universitaire* — *International Rescue Relief Committee* (I.R.R.C.) — *Organisation reconstruction travail* (O.R.T.) — *Organisation de secours à l'enfance* (O.S.E.) — *Service Quaker* — *Service social d'aide aux émigrants* (S.S.A.E.) — *Service social des jeunes* — *Secours Catholique* — *Unitarian service committee* — *Zemgor*.

Il est presque impossible de citer les autres, fort nombreuses, mais d'activité moindre.

On remarque, à première vue, une certaine abondance d'œuvres juives, protestantes ou neutres. Il est vrai que la plupart d'entre elles, à l'exception des œuvres juives, ne tiennent pas compte de la religion de leurs protégés. Cependant l'Abbé Lagarde notait justement, dans un article sur l'apostolat auprès des étrangers : « Quantité d'étrangers chez nous ont abandonné la pratique religieuse par suite d'influences sociales néfastes : secours reçus par des œuvres de bienfaisance communistes, action des syndicats marxistes, etc... » (6).

On pourrait en dire autant, mais avec des nuances différentes, de l'influence des œuvres non marxistes, mais non catholiques, même lorsqu'elles s'abstiennent de tout prosélytisme religieux.

Une œuvre entre autres.

Donner un compte rendu exact de tout ce que les œuvres d'assistance ont réalisé en France, serait dépasser les limites de cet article : il semble préférable de jeter un coup de sonde et d'étudier, à titre d'exemple, l'action de l'une d'entre elles.

Dès sa fondation, le Secours catholique a inscrit parmi ses activités l'aide aux étrangers en France. Mais depuis quatre ans, ce sont surtout les réfugiés qui retiennent son attention ; leur arrivée massive et leur situation difficile l'expliquent.

Le but du Secours catholique étant, en premier lieu, de coordonner

(6) *Revue ecclésiastique de Metz*, février 1950, p. 80.

les efforts de la charité catholique en France, c'est à un travail d'harmonisation, de coordination, de liaison, que son service étranger s'est donné. Liaison avec les aumôneries catholiques étrangères dont la presque totalité s'efforce de réaliser, à côté de leur apostolat, un travail charitable, liaison également avec les différentes œuvres ou organisations non catholiques ou catholiques.

A côté de ce travail d'harmonisation et de coordination, le Service étranger a aussi une activité propre. Outre les « cas individuels » qui viennent, à son siège de Paris ou à ses délégations diocésaines, pour demander de les aider à faire régulariser leur titre de séjour, à trouver du travail, ou encore qui viennent solliciter un secours matériel; outre les étudiants étrangers qui désirent entrer en contact, ou même être placés pendant les vacances dans des familles françaises; outre les malades réfugiés qui ont besoin de soins, le Secours catholique se trouve parfois aux prises avec des besognes d'une certaine envergure.

C'était en avril 1948, l'arrivée à Marseille d'un contingent de 656 Polonais — le six cent cinquante-sixième était né sur le bateau —. Paysans de la région de Lwow, ils avaient été déportés par les Russes en 1940 à Archangelsk, puis six mois après transférés à Ouzbekstan en Sibérie; donnés aux Britanniques, en 1942, ils avaient successivement été transportés à Pahlevia, Téhéran, Ahvaz, Karachi, et de là, les uns à Bombay, puis à Kolapoor et les autres au Kenia et en Ouganda (7). Le gouvernement britannique les envoyait en France pour qu'ils puissent, de là, émigrer ailleurs. Malheureusement, plus d'une centaine d'entre eux ne purent être acceptés par les missions de sélection canadienne, anglaise et française, qui les examinèrent à Marseille au Camp du Grand Arenas, et l'I.R.O. demanda au Secours catholique de les héberger et de les aider à trouver quand même du travail en France... Un peu plus d'un an après, il ne restait dans les maisons organisées par le Secours catholique que quelques malades ou vieillards.

C'était, quelques mois plus tard, un besoin nouveau : l'arrivée massive des réfugiés clandestins qui venaient surtout à Paris; il fallait les héberger. Mais en pleine période de vacances, comment subvenir à leurs besoins en attendant de trouver pour chacun d'eux une solution définitive ? En quelques jours, grâce à de charitables générosités, le Secours catholique put monter de toutes pièces et organiser un centre d'ébergement : un grand pensionnat de jeunes filles de la capitale put mettre une partie de ses locaux à leur disposition et, de juillet à la mi-septembre, quarante réfugiés couchèrent dans des lits disposés dans des salles de classes, cependant que 200 repas à midi et 200 repas le soir étaient servis gratuitement chaque jour. Parallèlement à cet

(7) Voir l'article de M. Nourissier, p. 915.

hébergement, un couvent de religieuses dans la proche banlieue recevait une quinzaine de réfugiés.

Et c'est actuellement l'accueil des vieillards. Comme le Secours international de Caritas catholica de Belgique, le Secours catholique s'est occupé, en France, de placer, dans des hospices de personnes âgées, des vieillards réfugiés. On peut évaluer à environ cinq mille les vieillards âgés de plus de 60 ans et qui, pour cette raison, n'ont aucun espoir de pouvoir quitter les camps de l'I.R.O., en Autriche ou en Allemagne, pour aller refaire leur vie dans un autre pays. Or, on sait que l'I.R.O. doit cesser son activité dans quelques mois; ces vieillards devraient alors être confiés à l'assistance publique allemande ou autrichienne. Cette solution présentait bien des difficultés. L'Allemagne et l'Autriche sont déjà encombrées par leurs propres nationaux refoulés de certaines provinces de l'Est (8) ou encore par ce qu'on appelle les « Allemands ethniques » (Volksdeutsche)... et puis la plupart de ces réfugiés veulent quitter un pays où ils ont souffert il y a quelques années, un pays qui a été à l'origine de leur mal (9). C'est pour permettre à un certain nombre de ces vieillards de finir paisiblement leurs jours que le Secours catholique a cherché pour eux une possibilité de venir en France. Les Petites Sœurs des Pauvres ont offert 980 places et une Congrégation de Tarbes, Notre-Dame des Douleurs, 85, soit au total 1.065 places. Le 11 août, un premier contingent arrivait en gare de l'Est venant des camps de Carinthie. Ils ont été aussitôt répartis dans un certain nombre de maisons. Quelques semaines plus tard, des parrainages s'ébauchaient déjà (9bis).

Et d'autres projets sont à l'étude, tant le problème des réfugiés est complexe.

L'Assistance spirituelle.

L'assistance matérielle ne suffit pas. Bien souvent, le réfugié aura besoin de se confier à un prêtre, qui puisse le comprendre, non seulement dans sa langue, mais encore comprendre sa situation. Maître Matter écrivait justement : « L'utilité spécifique du ministère sacerdotal pour les apatrides consiste à protéger les esprits contre les dérèglements du désespoir, ainsi qu'à rendre aux malheureux, entre la Providence et l'injustice des hommes, les bons offices dont la puissance publique ne s'acquitte jamais avec le même tact. »

Ne l'oublions pas, c'est le curé de la paroisse qui est normalement

(8) Voir à ce sujet l'article si intéressant du Colonel Vernoux, *Migrations humaines,* dans le numéro du 11 octobre 1947 de *France Illustration* (p. 312).

(9) « Comment demander, en effet, à des hommes et à des femmes, dont toute la vie a été bouleversée irrémédiablement du fait de l'Allemagne, d'accepter aujourd'hui de vivre sur son sol... ? » François Nourissier, *L'Homme humilié,* p. 109.

(9bis) Le 10 octobre dernier, un total de 485 vieillards étaient entrés en France et installés aussitôt dans les maisons des Petites Sœurs. L'opération se poursuit.

responsable des étrangers, réfugiés ou non, vivant sur son territoire ([10]). Ce ministère présente un certain nombre de difficultés — ne serait-ce que la difficulté de la langue —, aussi le curé saura faire appel à d'autres prêtres.

Il existe en France, comme en d'autres pays, des « Missions catholiques » étrangères : chaque nationalité a son ou ses prêtres disséminés sur tout le territoire et soumis à un supérieur national. Ces différentes missions relèvent de la « Commission épiscopale pour les étrangers » (émanation de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France) ([11]).

L'aumônier polonais, lithuanien, hongrois, etc., sera en quelque sorte le coopérateur des curés dans l'apostolat auprès de tel ou tel groupe de leurs paroissiens.

Prêtres et Laïcs.

Parfois — et même souvent — certains aumôniers sont amenés à ajouter à leur ministère spirituel les soucis de l'assistance matérielle. C'est là une anomalie, qui ne se comprend qu'en périodes de grandes difficultés et pour parer à la carence de certaines œuvres. C'est peut-être aussi par suite du caractère un peu ombrageux ou même — risquons le mot quoiqu'il soit exagéré — un peu totalitaire de certaines missions.

Normalement, le prêtre, « établi pour les hommes dans les choses qui regardent Dieu » (*Hébr.*, V, 1), doit être, avant tout, « le dispensateur des mystères divins » (*I Cor.*, IV, 1). Il doit se rendre accessible à tous, sans distinction d'idéologie ou d'origine, il doit les aider dans leurs difficultés et les encourager. Peut-être alors une misère matérielle lui sera-t-elle révélée ? Son ministère y gagnera vraiment en efficacité si, s'abstenant des tâches matérielles, il sait diriger vers des laïcs ces nécessiteux.

Le laïc, lui, non pas ministre, mais « ami du Christ, apôtre de son amitié et de sa charité divine » ([12]), mieux informé que le prêtre des questions matérielles et financières, et ayant davantage l'expérience des affaires et du monde, pourra s'occuper de l'assistance sociale du réfugié.

Et si parfois, parce qu'il est engagé dans le monde et ses préoccupations, il était à craindre que le laïc ne reste pas insensible aux coteries ou aux exclusives de la partisanerie politique, le prêtre devrait le former, le guider, l'entraîner, le conseiller.

Peut-être nous accusera-t-on, ici, d'échafauder gratuitement des

---

(10) « Parochus ex officio tenetur curam exercere in omnes suos paroecianos, qui non sunt legitime excepti » (J.C. 464, § 1). Voir à ce sujet, dans la *Revue ecclésiastique du diocèse de Metz* (février 1950, p. 77), l'intéressant article — déjà cité ici — de Mr. l'Abbé Lagarde, *Ministère et apostolat auprès des étrangers dans le diocèse.*

(11) Le Président en est S. Exc. Mgr Lamy, archevêque de Sens et le Secrétaire Général Mr le Chanoine Rupp.

(12) S.S. Pie XII, 30 septembre 1942, à l'A.C. italienne.

théories abstraites, et on objectera que tous les aumôniers étrangers — ou presque tous — sont obsédés par la nécessité d'aider matériellement leurs protégés.

Cependant, cette discrimination entre les attributions du prêtre et celles du laïc est la conclusion d'un examen attentif de l'activité réelle des uns et des autres. Il y a, hélas, des aumôniers qui entrent délibérément dans la politique. Ils ne se rendent pas compte qu'ils perdent ainsi la confiance de beaucoup de leurs ouailles. Il y a des aumôniers qui se surchargent, au risque de se laisser écraser, dans des affaires matérielles dans un but d'assistance. Et certains admettent qu'ils n'ont plus le temps nécessaire pour s'occuper de cette assistance spirituelle et morale qui est leur premier devoir. Ceux au contraire — et il y en a — qui s'efforcent d'orienter vers des assistantes sociales ou des œuvres spécialisées les misères qu'ils ont détectées, font un travail plus solide et plus profond et gagnent en influence.

Conclusion.

Ce qui distingue le réfugié de tout autre immigré, ce sont ses projets d'avenir. Rares sont les travailleurs étrangers qui veulent retourner dans leur pays; ils sont venus définitivement. Mais rares sont les réfugiés qui veulent rester dans le pays d'accueil, ils sont dans l'attente. Pierre Scize, assistant à Hambourg à un départ de réfugiés pour l'Amérique du Sud, a noté que, lorsque le bateau commençait à s'ébranler, tous ces réfugiés crièrent : « Auf Wiedersehen Europa! » au revoir Europe! Oui, ils veulent revenir du Brésil ou d'Australie, lorsque leur pays sera libéré! On pourrait citer ici cette réfugiée russe arrivée à Paris en 1920 et qui n'a pas encore ouvert sa valise, tant, de semaine en semaine — depuis 30 ans — la chute des Soviets lui paraissait imminente. C'est là le grand mal, car cet espoir — bien légitime — empêche le réfugié de se fixer et risque d'en faire un instable.

Il faut, avec délicatesse, l'aider à se stabiliser, l'empêcher de se mouvoir dans un monde irréel et de considérer le pays qui l'accueille comme un asile de nuit.

Cet accueil des réfugiés comporte bien des difficultés et aussi parfois des déceptions. Les lignes qui précèdent ont essayé de rendre compte à la fois des facilités offertes par la France et aussi de ces difficultés et d'évoquer ces déceptions.

Dans un monde où la charité semble diminuer, les difficultés que rencontre le réfugié en France existent aussi dans bien d'autres pays. Cependant, on sait dans les conférences internationales que c'est encore la France qui accepte le plus facilement les persécutés refusés ailleurs. Elle s'efforce ainsi de rester fidèle à ses traditions de charité, espérant que sa puissance d'assimilation viendra peu à peu à bout de l'instabilité de ces exilés.

Roger BRAUN, S. I.

Paris. *Chef du service des étrangers et réfugiés au Secours catholique français.*

LE SORT DES PERSONNES DÉPLACÉES ET L'APOSTOLAT CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE

La situation de l'apostolat catholique en Allemagne a subi une transformation complète du fait de l'afflux des réfugiés de l'Est européen. Il importe de prendre conscience de cette situation nouvelle et des responsabilités qu'elle suscite.

I. *La situation nouvelle*

Treize millions d'habitants de l'Allemagne orientale ont été évacués de force vers l'Allemagne centrale et occidentale, dépourvus pour la plupart de point d'attache et de moyens d'existence. Un des plus grands mouvements de population de tous les temps s'est accompli ainsi sous nos yeux par contrainte et dans des conditions d'une dureté exceptionnelle ; des populations entières ont dû abandonner la patrie qu'ils habitaient depuis de nombreux siècles pour se chercher une patrie nouvelle dans un pays déjà surpeuplé, économiquement appauvri, détruit et ruiné par les bombardements et les faits de guerre. Au printemps de 1950, environ 230.000 de ces malheureux se trouvaient encore soumis, dans des camps d'hébergement, à des conditions d'existence souvent inhumaines. A cela s'ajoutent le flot intarissable de ceux qui continuent à franchir en cachette la frontière de démarcation entre les pays de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest (de 500 à 1000 par jour), la présence de 400.000 étrangers déportés et l'immigration continuelle de Tchèques. Impossible de surestimer les conséquences d'une telle situation.

Dans son Testament politique publié en 1947 dans *Hochland*, Paul Simon écrit : « Sans être prophète, on peut dire dès aujourd'hui que la présence des réfugiés de l'Est dans les territoires occidentaux constitue la donnée décisive pour les années à venir, celle qui déterminera tous les développements de la situation politique... Le sort de ces millions d'êtres venus de l'Est, mécontents, désespérés, déterminera la mentalité des *partis*... Les réfugiés de l'Est décideront même du *sort de l'Eglise* et de *l'avenir du christianisme* en Allemagne » (1).

Ce sont les conditions d'apostolat des deux Eglises chrétiennes d'Allemagne qui se trouvent le plus fortement atteintes par la situation nouvellement créée. Celle de l'Eglise évangélique avant tout, car elle s'est vu ravir des territoires très étendus qui ont formé son ber-

(1) Paul Simon, *Am Scheideweg*, dans *Hochland*, 1947.

ceau. Mais l'Eglise catholique d'Allemagne se trouve, elle aussi, en face d'une situation complètement modifiée, tant du dedans que du dehors. Citons quelques faits : 5 à 6 millions de ces malheureux émigrés, soit près de la moitié, sont des catholiques : 95 % des Allemands des Sudètes, presque tous les originaires de Haute-Silésie, une bonne partie de ceux de Basse-Silésie et de ceux en provenance des pays Balkaniques sont catholiques; le diocèse catholique d'Ermland en Prusse Orientale, celui de Danzig, les nombreux catholiques de l'ex-corridor polonais, sont atteints par cette expulsion.

Parmi ces expulsés, seule une fraction relativement faible a trouvé un *accueil dans des régions catholiques*. La zone française, en majorité catholique, n'a ouvert que tardivement ses frontières à cette immigration, la France n'ayant pas pris part aux décisions de Yalta et de Potsdam concernant l'expulsion de ces peuples allemands. Les territoires catholiques de l'Ouest allemand, en Rhénanie et Westphalie, avaient tellement souffert de la guerre et avaient déjà une population tellement dense, que là aussi seule une faible fraction trouva accueil. Il ne restait donc, comme région d'accueil catholique, que la Bavière; or, celle-ci dut recevoir aussi bon nombre de réfugiés non catholiques; en outre, un tiers environ de ce pays est, du point de vue religieux, terre de *Diaspora*. La proportion est plus grande encore dans le Wurtemberg septentrional.

Les trois quarts des réfugiés sont donc venus se fixer soit dans les régions presque totalement a-catholiques, et même largement déchristianisées, de Saxe et de Thuringe, soit dans la Diaspora méridionale formée par les diocèses de Bamberg, Eichstätt, Ratisbonne et Wurzbourg. Or, la population autochtone de Saxe et de Thuringe se composait d'environ 95 % de non-catholiques. Dans la Diaspora de l'Allemagne du sud, la situation était un peu meilleure, mais elle restait très sérieuse.

Les réfugiés venaient de pays entièrement ou en majorité catholiques, possédant des églises nombreuses et belles, un apostolat paroissial organisé, des traditions religieuses ancestrales et des coutumes de piété populaire enracinées dans le folklore. Dans leur pays d'accueil ils se heurtèrent aux groupements minuscules des fidèles de Diaspora, ne ressemblant en rien à des communautés organiquement constituées, mais se bornant à être des ensembles formés vaille que vaille. Le nouvel arrivé ne comprit et ne comprend encore rien à cette Diaspora et n'est pas compris par elle. Son catholicisme est autre; autre est toute l'atmosphère qu'il respire : moins de liens traditionnels et habituels, plus de positions réfléchies : oubli de l'accessoire et du folklorique, mais concentration sur l'essentiel. Rien n'y rappelle les situations patriarcales de la patrie silésienne ou bohémienne. Autre est la mentalité, autres sont les coutumes, les chansons, le milieu, les méthodes d'apostolat.

Ce changement de climat, ce passage d'un milieu homogène catholique fermé à une situation de Diaspora contraire à toutes les habitudes, est trop radical. Il en résulte une *tension* entre les chrétiens de la Diaspora, chrétiens d'adhésion personnelle, et les réfugiés, chrétiens traditionnels. On a de la peine à s'habituer les uns aux autres. Les indigènes invoquent leur ancienneté, les nouveaux arrivés font état de leur majorité et de leurs traditions. Les deux groupes ne fusionnent pas.

A ces difficultés, il faut ajouter, pour les immigrés, le premier « contact hostile », c'est-à-dire, la rencontre avec l'incroyance ouvertement affichée, avec la moquerie frivole, l'indifférentisme refroidissant, le matérialisme le plus plat, l'hostilité religieuse déclarée à l'égard de cette « invasion catholique ».

Dans un tel milieu, celui qui n'est pas capable d'opérer le départ entre l'essentiel et l'accessoire, l'universel et le local, le dogme et la croyance populaire, sent chanceler ses bases, devient incertain, et ne résiste pas, à la longue, à l'action corrosive de la Diaspora. Il lui manque le soutien de la communauté par laquelle il se sente porté et dans les rangs de laquelle il puisse chercher refuge.

En outre, — et ceci corse la difficulté — le travail apostolique dans ces régions religieusement abandonnées fait défaut presque sur toute la ligne. Plus d'un district paroissial qui comptait, il y a peu d'années, quelques centaines de catholiques en abrite actuellement des dizaines de milliers, répartis dans vingt, trente, voire même dans plus de cent localités différentes, où jadis jamais un seul catholique n'avait vécu. Telle paroisse de la région de Nuremberg englobe aujourd'hui 118 localités! Or, deux prêtres auxiliaires seulement y partagent, avec l'ancien curé, l'immense travail apostolique.

Aussi voyons-nous surgir de nos jours, dans un grand nombre de paroisses de la Diaspora, autour de l'ancien centre paroissial, une couronne de vingt ou trente « filiales », dont chacune pourrait exiger et justifier l'érection d'une nouvelle paroisse. Jadis l'unique curé de cette circonscription avait à célébrer tous les dimanches deux ou trois offices religieux et à donner dans la semaine vingt ou trente heures d'enseignement religieux. Aujourd'hui, pour y subvenir aux besoins les plus élémentaires de l'apostolat, il faudrait multiplier ces prestations, sans même parler de l'énorme tâche sociale et caritative qui s'y ajoute. Or le nombre des prêtres n'est nullement en rapport avec le nombre et la situation des fidèles, dont la vie religieuse s'avère souvent chancelante par suite de leurs nouvelles conditions d'existence. Le renfort fourni par les prêtres émigrés est loin de suffire aux besoins : la majeure partie de ces prêtres n'ont pas trouvé accueil dans les mêmes régions géographiques que leurs ouailles et leurs forces physiques et psychiques ont aussi leurs limites. Il s'en suit que l'établissement d'un apostolat organisé dans ces régions religieusement délais-

sées marque un retard considérable sur l'allure à laquelle s'y accomplit la décadence religieuse et morale.

Les conséquences sont inévitables. Sauf intervention rapide et efficace, cette situation doit conduire en fort peu de temps, dans les régions rurales très étendues de ce pays de Diaspora, à la déchristianisation complète et définitive d'un grand nombre de villages.

Des millions de gens privés de tout espoir — parmi lesquels des centaines de milliers, sans faute de leur part, eurent à supporter la terreur brune pendant douze ans — vivent là-bas déracinés, arrachés au cadre solide d'un apostolat normal, assaillis de toutes parts par l'attrait et les appâts de groupes politiques et idéologiques nouveaux. Des centaines de milliers de jeunes gens et d'enfants doivent passer les années décisives de leur formation *sans recevoir* un enseignement religieux ordonné et sont à peine effleurés par le rythme annuel des cérémonies religieuses. De temps en temps, il leur est donné d'assister à un office catholique dans l'église protestante, libéralement mise à notre disposition; de temps en temps ils peuvent recevoir quelques bribes d'un enseignement religieux donné en hâte par un prêtre qui doit aller de village en village, abattant plusieurs centaines de kilomètres *par semaine* — quand il peut disposer d'une moto — et perdant rapidement ses forces physiques et psychiques. Malgré ce dévouement réellement héroïque des prêtres et celui d'une poignée de valeureuses catéchistes, qu'il serait injuste de passer sous silence, on peut dire en général de chacun de ces chrétiens expulsés vivant dans la vaste Diaspora : « il est tout seul et ne peut compter que sur lui-même ». Dans ces conditions, *des millions de nos compatriotes, au moment le plus sombre de notre histoire et à l'heure la plus critique de leur vie, ne reçoivent pas la bonne nouvelle. Des centaines de milliers de jeunes, sans aucune faute de leur part, sont en train de perdre, avec leur milieu natal, la foi de leurs pères.* Le sort religieux de ces masses n'est pas moins tragique que leur destin matériel. Qui peut donc leur en vouloir s'ils finissent par prêter l'oreille et par chercher un refuge dans la direction d'où leur viennent les promesses les plus abondantes, là où l'on semble s'intéresser le plus à leur misère et où on ne leur demande en retour qu'une simple « mise au pas » de leur mentalité ? C'est *aujourd'hui* qu'il faut agir; demain il sera trop tard (²).

Trop tard, non seulement pour l'Allemagne et l'Eglise allemande, mais trop tard pour l'Europe entière, surtout pour la chrétienté occidentale. Des millions d'hommes, au cœur de l'Europe, attendent que la chrétienté y maintienne ses valeurs religieuses, morales, juridiques, sociales et politiques. Si cette attente est déçue, il ne faudra plus longtemps pour qu'en Europe centrale c'en soit fait de toute réceptivité à l'égard d'un apostolat, fût-il le mieux organisé. Pour remédier à cette misère il n'y a qu'une solution : mettre en action immédiate toutes les

(2) Cfr F.X. Arnold, *Dienst am Glauben*, Fribourg, Herder, 1948.

forces caritatives, sociales, politiques et apostoliques dont on peut disposer au bénéfice de ces régions, économiquement, socialement et religieusement délaissées.

Mgr Kaller a eu bien raison lorsque, par compassion pour cette misère, il a fait appel aux anciens curés des pays de l'est pour leur enjoindre d'aller retrouver leurs ouailles (mais où sont-elles ?). En outre il a été recommandé que tous les prêtres nouvellement ordonnés d'Allemagne occidentale iraient accomplir durant un ou deux ans un ministère de Diaspora, surtout dans la zone orientale.

Mais les prêtres ne suffisent pas, à eux seuls, à cette tâche énorme. Il faut donc les seconder par la création parmi les aborigènes, et plus encore parmi les réfugiés eux-mêmes, d'un *vaste apostolat laïque*. Leur enrôlement et leur ministère dans la région où ils furent accueillis doit s'interpréter comme une « mission apostolique », exigeant des meilleurs d'entre eux, hommes et femmes, des plus généreux d'entre les jeunes gens et jeunes filles, la disponibilité pour assumer leur part du travail d'apostolat : intérêt à leurs compagnons de destin, enseignement des enfants, groupement des fidèles à des cérémonies religieuses communes, organisation des œuvres caritatives, établissement des liens avec la communauté des aborigènes.

Ce n'est pas seulement dans les nouveaux territoires de la Diaspora que les conditions de l'apostolat se trouvent complètement modifiées ; *le « village chrétien » de l'Allemagne de l'Ouest subit lui aussi de nos jours une crise grave*. Il formait jusqu'ici comme un monde fermé, enraciné dans la foi et la tradition de l'Eglise. Les faits de guerre, la présence des évacués, et maintenant l'afflux venu de l'est ont complètement transformé les conditions de vie dans ces régions jadis à peine soumises au contre-coup des événements de l'époque. L'acquis religieux et moral, la conception de l'existence et les habitudes de piété n'y présentent souvent ni la profondeur ni la capacité d'adaptation aux nouvelles tâches de l'heure.

Cette sorte de christianisme fortement répandu, qui repose essentiellement sur des usages et des habitudes, n'est plus capable de tenir le coup. Peut-être une certaine pratique extérieure parvient-elle durant un certain temps à donner le change et à voiler la décrépitude interne ; elle n'est pas capable de freiner la décadence. Pour cela il faut un approfondissement et un réveil religieux. Mais ceux-ci ne peuvent résulter que d'un renouveau de la catéchèse et de la prédication, précisément dans le milieu constitué par le village chrétien de l'Ouest. Il suffit d'un manque d'enseignement religieux durant deux ou trois ans pour rompre avec une tradition chrétienne millénaire. Se rend-on partout suffisamment compte de la gravité d'une telle situation ? La crise qui frappe le village chrétien, crise manifestée et aggravée par l'afflux des réfugiés de l'Est, peut conduire à la ruine ou à un réveil.

Ruine ou réveil, cela dépendra en bonne partie de l'issue des tenta-

tives visant à *rapprocher par l'intérieur les aborigènes des nouveaux arrivés.* De la réussite ou de l'échec de l'absorption des réfugiés par les communautés chrétiennes de la région d'accueil dépendront pour une bonne part le maintien et le réveil du village chrétien. C'est *par le progrès de cette fusion que la communauté chrétienne peut montrer aujourd'hui sa capacité de survie.* Si elle échoue sur ce point, elle enregistrera un échec sur toute la ligne. *Une opposition latente, au sein d'une même communauté, entre aborigènes et réfugiés, signifierait pour elle le début d'une lente agonie qui finirait par amener sa mort.*

On peut donc dire sans crainte d'exagération que l'afflux des 13 millions de réfugiés de l'Est a marqué un bouleversement complet des conditions d'apostolat, tant internes qu'externes, parmi le peuple allemand et que de ce problème des réfugiés dépend peut-être l'avenir du christianisme en Allemagne, voire même en dehors de ce pays.

Nous voudrions suggérer maintenant quelques pensées sur la manière de remédier à cette situation.

II. *Notre tâche*

Le problème des réfugiés ne peut finalement être résolu d'une manière avantageuse et admissible que par les forces spirituelles et apostoliques. Sans doute présente-t-il aussi un aspect économique, social et politique, qui retient d'abord l'attention.

Il faudrait avant tout que l'on mette en évidence cette vérité élémentaire que les suites de la catastrophe allemande doivent être supportées en commun par *tous* les Allemands. Et par conséquent que le réfugié ne vient pas frapper à la porte de la région d'accueil en qualité de mendiant, mais comme un être frappé par un destin commun et jouissant donc du droit à un traitement commun. Il a *droit* aux conditions d'existence indispensables, à être nourri, habillé et logé d'une manière humaine (3).

Comme une solution officielle d'ensemble à ces revendications fut longtemps inapplicable, vu l'absence d'une autorité gouvernementale centrale et efficiente, cette tâche difficile retomba, et retombe encore partiellement, sur les autorités régionales et communales, ainsi que sur les organismes de bienfaisance. Chacun sait que les mesures prises gardèrent pendant longtemps un caractère provisoire et étaient insuffisantes. C'est trop peu d'assurer un minimum vital tout juste suffisant.

(3) Le Ministre des Réfugiés, le Dr. Hans Lukaschek, a pu faire remarquer que l'absorption économique des réfugiés par la république fédérale de l'Allemagne de l'Ouest constitue pour celle-ci une tâche insoluble. Cfr Hans Lukaschek, ministre fédéral pour les expulsés, *Importance pour l'Europe des expulsés se trouvant dans la République fédérale d'Allemagne occidentale.* Rapport présenté à Genève le 13 février 1950 devant les « Nouvelles équipes internationales », Bonn, 1950.

Le problème présente aussi un aspect *social* (4) : la lutte entre possédants et non-possédants. Tout homme capable de réfléchir doit reconnaître qu'une solution consistant à abandonner une partie de la population à un appauvrissement total, tandis qu'une autre partie jouit d'un « bien-être » relatif, doit finalement se révéler non satisfaisante. Si l'on veut prévenir une grave explosion sociale, il est impossible d'échapper à un certain nivellement basé sur les principes de la justice distributive et légale. Mais on ne saurait se contenter d'une révision des conditions de la propriété; car une modification du régime de la propriété pourrait bien avoir comme conséquence d'affaiblir la production plutôt que de l'accroître; l'expérience de l'Allemagne de l'Est le prouve à satiété. Seul *l'accroissement du travail et de la production* est capable d'amener un progrès. Or c'est précisément ici que le bât blesse, comme on s'en aperçoit par le fait, à première vue incompréhensible, que, malgré la surpopulation résultant de l'afflux des réfugiés, il manque encore, tant dans l'agriculture que dans l'industrie, des forces laborieuses disposées à travailler.

L'aspect *politique* du problème est non moins important. Tous les partis s'efforcent d'attirer à eux ces apatrides. Ils ne peuvent, sans trahison à l'égard du bien commun, ignorer impunément la situation misérable de ces malheureux : car ces masses se détourneraient d'eux et deviendraient la proie des mouvements radicaux et des forces révolutionnaires. Sauver la civilisation « occidentale », c'est donc d'abord créer au cœur de l'Europe des conditions de vie dignes d'êtres humains pour la foule de ces réfugiés.

Mais c'est l'aspect *moral* du problème qui souffre la carence la plus totale. Entre réfugiés et aborigènes, il manque cette compréhension mutuelle, cette chaleur et cette proximité qui prévient beaucoup d'impairs. Et c'est ici que se dresse le principal obstacle à une fusion par le dedans : trop souvent on se résigne à vivre juxtaposés.

Tout n'est pas terminé lorsque des réfugiés se voient octroyer, au point de vue civil et juridique, un *domicile* dans un village, une maison et une chambre bien spécifiées. Rien n'est encore fait quand ils se voient conjointement *incorporés au spirituel dans une paroisse déterminée*. Cette double incorporation doit devenir pour eux *organique et vivante*. Le réfugié ne supporte pas longtemps d'être traité, en public et par l'administration, comme un « expulsé », un « citoyen de seconde zone ».

Au sein de l'Église, pareil traitement est encore plus inadmissible. Le réfugié ne supporte pas d'être traité comme un catholique ou un paroissien de *deuxième classe*. Il ne supporte pas d'être « toléré », plus ou moins volontiers, comme s'il était intrus ou transfuge. Réfugiés et aborigènes, les deux groupes doivent vouloir devenir *une uni-*

(4) Voir notre étude *Zur christlichen Lösung der sozialen Frage*, Stuttgart, Schwabenverlag, 1949.

té, et le devenir de fait, sinon ils se heurteront toujours mutuellement comme à un obstacle insurmontable. Il faut que l'incorporation *de droit* devienne une incorporation *psychologique et apostolique.*

Une condition préliminaire est de *comprendre la mentalité des réfugiés,* de prendre au sérieux leur conscience d'êtres humains, leurs particularités régionales et leurs caractéristiques religieuses.

Comprendre l'apatride, cela signifie savoir qu'il ne se considère en aucune manière comme un « fuyard », mais comme un homme « expulsé » de son foyer et de sa terre; non comme quelqu'un qui aurait pris la fuite, plus ou moins volontairement, mais comme quelqu'un qui s'est vu chassé de sa patrie par la force d'une puissance étrangère.

Tout en reconnaissant les violations de droits commises par le régime hitlérien envers les nations voisines, les réfugiés sentent profondément ce que le sort qui leur a été réservé, à eux personnellement, renferme cependant d'injustice, d'injustice contre le droit naturel. « Chaque homme, disait Pie XII au cardinal Frings, possède le droit de vivre dans la patrie de ses aïeux et c'est une injustice de l'en expulser s'il ne s'en est pas rendu indigne par une faute *personnelle* ». A l'égard de cette injustice, le réfugié ne connaît qu'une simple attitude : « Nous ne cédons qu'à la force, nous ne briserons pas les liens qui nous rattachent à notre ancienne patrie » (Kindermann).

Si l'on veut comprendre le réfugié, on doit savoir qu'il ne possède pas une *volonté entière de s'enraciner pour de bon dans sa région d'accueil,* qu'il considère son sort seulement comme « provisoire »; qu'il se pose et qu'il vous pose sans cesse à nouveau la pénible question : « Pensez-vous que nous pourrons un jour retourner chez nous ? »; que ces gens s'accrochent à chaque brin de paille, à chaque rumeur concernant des mesures de déplacement de populations; qu'ils ne connaissent aucun repos, que nombre d'entre eux ne parviennent à trouver aucun goût au travail, qu'ils partagent avec ferveur le souhait de Pie XII : « Que tous les intéressés puissent un jour réfléchir calmement à ce problème et abroger ce qui a été fait, dans la mesure où c'est encore possible ».

Comprendre le réfugié signifie aussi respecter la structure religieuse de son tempérament, qui diffère souvent de celle des populations occidentales et surtout de celle du catholique de la Diaspora. Les conditions de vie religieuse chez ces peuples expulsés étant très différentes, il en résulte une *très grande diversité* dans leur *comportement religieux.* Mais tous ces groupes sont conscients d'être des « catholiques » et prétendent être traités comme tels. Celui qui sait faire litière de la manière extérieure qu'ils ont d'être catholiques, celui-là parvient à se ménager vers eux un accès apostolique. Il est de très bon augure qu'à la Conférence d'Eichstätt, dont il a été question plus haut, certains fondements d'une psychologie de l'apostolat

des réfugiés aient été esquissés par des membres appartenant à ces divers groupements ethniques eux-mêmes.

Une plainte très répandue déplore que la religiosité des Allemands des Sudètes soit plus axée sur les valeurs folkloriques que sur les valeurs dogmatiques. Assurément, le reproche parfois formulé d'être plus « catholiques bohémiens » que « catholiques romains » est exagéré. Il faut pourtant reconnaître l'existence d'un certain laisser-aller, résultant d'une insuffisance de formation religieuse pendant des générations. Le caractère superficiel de la Contre-Réforme, le manque de prêtres, la victoire de l'Aufklärung et du Joséphisme qui réduisit le prêtre au rang de fonctionnaire de l'Etat ; le mouvement *Los von Rom* et l'établissement d'un enseignement religieusement neutre depuis 1870 : tout cela eut pour conséquence un apostolat inefficace, des connaissances religieuses estompées, trop peu de substance dogmatique, une compréhension insuffisante des valeurs essentielles du christianisme, de la nature de l'Eglise et des sacrements. Au lieu de cela, prédominance de la sentimentalité et de la sensibilité religieuses, plus de dévotion à la Vierge que de dévotion au Christ : des saluts du mois de mai et des pèlerinages à la Vierge auxquels on accorde plus de place qu'à la liturgie et aux sacrements.

Dans ces conditions, on comprendra que les milieux cultivés, et les hommes en général, y aient adopté envers la pratique religieuse une attitude souvent sceptique et réservée, que la vie sacramentelle y fût tombée presque à rien et ne fût plus guère comprise, que dans pas mal de régions le nombre des pratiquants parmi les hommes n'atteignit plus que 10 à 20 %. Au moment de son expulsion, ce peuple était donc loin de se trouver dans une situation idéale du point de vue religieux. Confrontées du jour au lendemain avec un monde présentant un aspect religieux tout différent, quand ce n'est pas avec un monde areligieux, ces masses se trouvent placées d'un seul coup en face d'une tout autre conception du « catholicisme ».

Par une rudesse anti-psychologique et rebutante, leur fermerons-nous l'accès à l'Evangile, au culte et aux sacrements, ou bien nous efforcerons-nous, par un travail apostolique soutenu, de leur entr'ouvrir le chemin des valeurs essentielles du christianisme ?

Le portrait religieux du Silésien, qu'il soit de Haute- ou de Basse-Silésie, est bien différent. D'après Erich Puzik, théologien silésien bien connu, qui a présenté à ce sujet un rapport documenté à la réunion d'Eichstätt, la piété du Haut-Silésien est celle d'un peuple catholique concentré sur lui-même, bénéficiant d'une foi qui jamais ne fut mise en question et de pratiques religieuses profondément enracinées, même dans le monde des hommes et des ouvriers. Même sous le Troisième Reich, Annaberg en Silésie voyait encore affluer des pèlerina-

ges ouvriers de 140.000 participants. On a appelé la Haute-Silésie « le pays de la prière mystique moyenâgeuse », d'où « le renouveau religieux de l'Allemagne pouvait sortir ». Il est vrai, le Haut-Silésien a peu d'un lutteur. Ses ancêtres ont trop longtemps vécu dans la servitude et dans une dépendance totale vis-à-vis d'une classe dirigeante. Le clergé lui aussi y appartint trop longtemps, semble-t-il, à cette classe dirigeante. Malgré sa forte vitalité, ce peuple est doux, moins actif que conservateur. Il tient à sa foi, mais il est moins armé pour la bataille. Le Haut-Silésien est fidèle, fidèle à son peuple, à son pays-frontière martyrisé, fidèle à son église; mais la Diaspora lui est totalement étrangère.

Toujours d'après Erich Puzik, la religiosité du Bas-Silésien se rapproche bien plus de la forme que revêt habituellement la piété allemande. Pourtant le Bas-Silésien se caractérise lui aussi par une tendance sentimentale. Lui aussi tient à avoir des services religieux « *pleins de climat* ». Pour lui, la religion est plus affaire de cœur que d'intellection rationnelle. Ce n'est pas par hasard que Schleiermacher, le théologien bien connu du sentiment, pour qui la religion était extérieure au domaine de la pensée strictement scientifique, naquit sur le sol silésien. Le Bas-Silésien présente aussi une forte propension à ce qui est terrifiant, comme à ce qui est mystique.

Dans son ouvrage « Das stammhafte Gefüge des deutschen Volkes », Joseph Nadler écrit : « Toutes les régions de la Silésie ont été presque également fertiles dans le domaine intellectuel; le peuple silésien est remarquablement doué et intellectuellement ouvert : la Silésie est la patrie de tous les grands mouvements de la pensée représentés par les noms de Jakob Böhme, Martin Opitz, Zinsendorf, Christian Wolff, Lessing, Fichte, Schleiermacher ». L'apostolat catholique lui aussi, à un moment décisif de son histoire, a reçu de là de puissantes inspirations. A l'origine de la réorganisation de l'enseignement religieux catholique dans les pays allemands vers la fin du XVIII[e] siècle, se trouvent les ouvrages imposants de l'abbé Ignace Felbiger (1724-1788), de Sagan en Silésie et de son compatriote le prieur Benoît Strauch qui posent les fondements théoriques et méthodiques de l'enseignement de la religion dans les écoles populaires.

Tenant compte de tout ce qui précède, est-il étonnant que le catholique silésien sache ce qu'il est ? Il n'admet pas d'être dévalué au rang de catholique de seconde zone. Et il n'a pas à l'admettre. Il est apte à une collaboration généreuse, mais s'il vient à se sentir trompé ou maltraité, il est capable d'un ressentiment profond contre un cléricalisme qui le repousse ou qui l'ignore. Que dans certaines circonstances, comme on l'entend dire parfois dans des plaintes, l'Allemand de l'Est essaie de s'imposer brutalement et qu'il y réussisse, cela provient peut-être, dans un grand nombre de cas, d'une réaction contre la tendance de la partie adverse à ne pas le prendre au sérieux. C'est aussi

l'extériorisation de l'auto-conscience d'un peuple qui a contribué pour sa large part au patrimoine commun de la culture allemande et qui a su en outre défendre ses valeurs nationales aux frontières de l'Est, nonobstant de durs sacrifices.

Le type religieux des groupes ethniques allemands des pays du Sud-Est de l'Europe, Hongrie, Yougoslavie, Roumanie, se ressent du contact avec des conditions moins favorables à l'épanouissement de leur religiosité : centralisation magyare ou politique culturelle ou religieuse d'Etats subissant l'emprise de l'Eglise orthodoxe.

Jadis, après l'expulsion des Turcs, des régions entières, devenues désertes à la suite des guerres, furent colonisées par des paysans, des artisans et des bourgeois originaires de presque toutes les provinces allemandes, accourus à l'appel de nobles, d'évêques ou de princes étrangers, désireux de repeupler leurs territoires. Au XVIII[e] siècle, une politique colonisatrice, systématiquement poursuivie par Marie-Thérèse et son fils Joseph II, amena des bandes entières de colons allemands à descendre le Danube. Ils allèrent se fixer dans le Banat de Temesvar et dans la Batschka, dans la « Turquie souabe », en Bukovine, dans la Dobrudja, dans les pays des Carpathes, et en Bessarabie. En y apportant leur culture, ils jouèrent un rôle décisif dans le réveil de ces pays. Quelques-uns de leurs groupes poursuivirent leur route jusqu'en Galicie et même jusqu'aux rives de la Volga. Sous la conduite de leurs instituteurs et de leurs prêtres, qui partageaient le sort des émigrants et qui avaient à cœur de sauvegarder parmi eux les valeurs et les droits économiques, spirituels et religieux, ces colons construisirent au cours des temps nombre de villes et de villages qu'ils dotèrent d'une organisation scolaire et de communautés paroissiales florissantes. La nationalité, l'école et l'église s'épaulaient et se compénétraient mutuellement. A cette époque, personne n'aurait même pu penser que la langue employée dans les écoles de ces communautés allemandes pût être autre que l'allemand. Au catéchisme, dans la chaire et au jubé, la langue maternelle conserva son droit de cité jusque dans ces pays lointains. La religion et l'église garantirent la survivance des caractères ethniques et de la langue allemande ; et réciproquement, la vie communautaire religieuse trouva un soutien ferme dans la langue maternelle commune, qui entr'ouvrait les cœurs à l'enseignement de la religion, aux cantiques d'Eglise et aux sermons.

Cette évolution fut mise en question à partir de la seconde moitié du XIX[e] siècle. Les progrès du libéralisme vinrent renforcer le mouvement *Los von Rom* en même temps que s'accentuait le nationalisme magyar. Une opposition marquée se manifesta non seulement envers les écoles confessionnelles, mais aussi envers les écoles allemandes et surtout à l'égard du particularisme religieux des minorités allemandes. Peu à peu, l'école fut étatisée ; l'enseignement dans la langue

maternelle allemande de plus en plus restreint par une politique d'assimilation culturelle. La formation du clergé fut elle aussi magyarisée dans une mesure toujours croissante et la force de résistance du clergé local diminua dans la même mesure. Un million et demi d'Allemands se trouvèrent dans l'ancienne Hongrie privés d'écoles allemandes pendant plusieurs générations. Avec le temps la langue allemande fut bannie également des catéchismes et des prédications. Les groupements minoritaires de Yougoslavie et de Roumanie subirent les mêmes méthodes de dénationalisation. La chute de la monarchie habsbourgeoise, à la fin de la première guerre mondiale, livra les populations allemandes à la domination des Etats successeurs. Ce fut le signal d'une nouvelle offensive de slavisation ou de roumanisation. Le droit des minorités à la reconnaissance de leurs prérogatives nationales fut de plus en plus restreint. C'est à peine si les enfants à l'école apprenaient encore à lire l'allemand. Ceci compliqua considérablement l'emploi des livres de prières et des catéchismes en allemand et mit en question l'enseignement religieux de ces minorités. Ces populations se laissèrent d'autant plus facilement séduire par la propagande du national-socialisme, quand elles eurent repris conscience de leur solidarité raciale avec l'Allemagne. Or, actuellement, les conséquences de l'enseignement défectueux de la langue maternelle se font sentir en compliquant l'apostolat parmi ces malheureux. Ils ont droit à notre patience et à notre générosité. Il y a des régions, dans le Sud-Est de l'Europe, où les habitants ont oublié la prière, parce qu'on la leur a enseignée à l'école, et en partie à l'église, dans une langue étrangère. La séparation entre l'Eglise et la nationalité eut des conséquences graves pour la religion de ce peuple. On peut y vérifier la vérité de l'adage : Là où l'Eglise se détache aujourd'hui du peuple, le peuple se détachera demain de l'Eglise.

Cependant ces minorités ont réussi à sauvegarder une part appréciable de leur foi et de leurs pratiques religieuses, grâce au sens traditionnel de leurs familles et grâce au labeur de nombreux prêtres qui unirent la fidélité à leur langue maternelle avec la loyauté envers l'Etat étranger.

Cette courte esquisse permet de se rendre compte de la grande diversité que présente la physionomie religieuse de ces réfugiés. Il est absolument contre-indiqué de les juger et de les traiter tous d'une manière uniforme. Il est nécessaire, pour comprendre leurs particularités, de se reporter à l'évolution historique et religieuse de leur patrie. Ils ont droit à ce qu'on tienne compte de leur caractère et de leurs besoins spéciaux dans la vie civile et religieuse de leur pays d'accueil.

Les comprendre, c'est s'efforcer en esprit de retourner avec ces hommes dans leur belle patrie de l'Est, dans leurs villes et leurs villa-

ges, dans leurs églises et leurs cathédrales, d'y retourner en cette année 1945 où leur pays a été transformé en champ de bataille. C'est revivre la déroute de l'armée allemande vaincue, la terreur brune, l'adieu du dernier soldat allemand, du dernier fonctionnaire du parti, l'arrivée de l'armée rouge, la disparition de tout ordre, le début du chaos, la crainte de ces nuits indescriptibles, le tremblement des femmes et des jeunes filles, les gémissements et la mort des petits enfants, l'exode, le dernier regard jeté sur la maison que l'on quitte pour toujours, les dernières larmes sur la tombe des aïeux, la dernière prière dans la chère église « de chez nous », et devant la croix au coin de la table.

Comprendre, c'est se mettre en route en compagnie de ces pauvres gens : abattre des marches de jour et de nuit, sur des routes interminables dans la poussière opiniâtre ou dans le désespérant wagon à bestiaux, participer à cette « évacuation humaine » de foules souffrant le froid et la faim dans leur corps et dans leur âme. C'est revivre avec elles l'arrivée dans les camps d'hébergement de la zone frontière, l'accueil dans une région déjà surpeuplée et finalement l'inévitable petite guerre de chambre à chambre, de cuisine à cuisine, de maison à maison. Arrivé à ce point, on peut dire « Je comprends ».

Celui qui veut comprendre ne doit pas énoncer un jugement hâtif et défavorable sur la religiosité « primitive » d'un catholicisme bohémien ou hongrois, qui se traduira peut-être par des chants sentimentaux à la Vierge ou par d'autres pieuses coutumes populaires et restera comme étrangère devant la vie sacramentelle, liturgique et devant la mystique du Christ. Il ne doit pas se scandaliser de l'effarante ignorance religieuse et des tendances « matérialistes » d'une partie de ces malheureux, qui ne songent plus qu'à jouir d'une vie facile. Non! Qu'il reconstitue dans son esprit le calvaire de ces peuples : il tremblera à la pensée des suites que peut avoir un délaissement catéchétique durant plusieurs générations. En face de cette épreuve et de cette crise de la foi résultant du sort impitoyable subi par ces pauvres gens, on se laisse pénétrer jusqu'au plus profond de l'âme par cet océan de sang et de larmes. *Alors* et *alors seulement* on « comprend » ce que c'est que d'être un expulsé, un réfugié; et on réalise que soi-même on aurait été bien peu capable d'accepter un tel sort de gaîté de cœur. Tel est le chemin vers la compréhension mutuelle : celui qui approfondit, qui élève, qui rapproche.

Peut-être, la peine la plus profonde du réfugié est-elle de voir qu'il n'est personne pour le comprendre : que, dans son désarroi, se croyant coupé de Dieu et du monde, il sente ces mots lui échapper : « Sans amour et sans Dieu! Le chemin est affreux! »

En réalité, il n'y a pas *d'autre chemin vers la compréhension, que le chemin qui passe par Dieu.* Seul le Tout-Puissant qui sonde tous les cœurs, qui pénètre nos peines et nos désirs les plus cachés, est capable

de nous connaître et de nous comprendre tout entiers. Il sait tout ce qui s'agite dans un cœur d'homme. Son amour n'a pas méprisé le chemin vers la compréhension : il n'a pas épargné son fils unique. Celui qui pouvait en toute justice revendiquer les prérogatives divines est devenu le serviteur de Dieu et des hommes. C'est à cette école humano-divine de la compréhension mutuelle qu'il nous faut aller, si nous ne voulons pas voir échouer notre apostolat et en particulier l'apostolat des réfugiés au cours de notre époque apocalyptique.

Cette aide et cette compréhension sont la tâche qui s'impose avant tout de nos jours aux Allemands. Elle doit cependant prendre aussi des dimensions *européennes*. A elle seule l'Allemagne est incapable de résoudre la question des réfugiés. Il lui faut la collaboration de tout le continent, sans laquelle elle est condamnée à échouer dans ses efforts. Mais cet échec signifierait la perte de l'Europe chrétienne. Par contre si l'aide des autres nations nous permet d'embrigader les forces de ces déracinés et de réaliser la communauté européenne, ces D.P. continueront à assurer sous des formes nouvelles la tâche historique qu'ils assuraient dans leur patrie. Au cours de huit siècles, ils ont bâti leur patrie dans les terres orientales allemandes, tout en servant de rempart à l'Europe. Ils ont ainsi assuré à cette dernière le développement pacifique qui lui permit de devenir elle-même. Que l'on réussisse à fixer ces forces déracinées au bénéfice d'un renouveau chrétien, allemand et européen, elles pourront encore exercer une action tout aussi décisive et favorable pour l'avenir de l'Europe.

Tubingue (Allemagne). Dr. Franz Arnold,
Doyen de la Faculté de Théologie catholique de Tubingue.

CHRÉTIENS D'ORIENT EN OCCIDENT

Combien sont-ils ? Voici tout d'abord un chiffre sûr et par lui-même assez significatif : il y a actuellement à Paris et dans sa banlieue 39 églises ou chapelles orthodoxes desservies par un prêtre au moins, souvent par plusieurs et par un diacre. Par orthodoxes, on entend ici, suivant l'usage courant, uniquement les Eglises issues du Patriarcat de Constantinople et non unies à Rome. Il faudrait ajouter à ce chiffre 10 églises catholiques orientales unies et 5 églises arméniennes grégoriennes. A Bruxelles, il y a actuellement 4 églises et chapelles orthodoxes russes, dont une consacrée le 1er octobre 1950. Il y a des dizaines d'autres églises orthodoxes en France et dans les autres pays d'Europe occidentale.

La « Rousskaïa Mysl », bi-hebdomadaire russe paraissant à Paris, estimait récemment à 150.000 le nombre d'orthodoxes fixés en France. Parmi eux, il y en aurait 90.000 d'origine russe, 30.000 d'origine grecque, les autres d'origine roumaine, serbe, bulgare et géorgienne. Il y a de plus en France environ 40.000 Ukrainiens catholiques de rite byzantin, et environ 85.000 Arméniens, dont 10.000 seraient catholiques. Ces chiffres sont très difficiles à préciser ; car, si beaucoup d'émigrés ont encore le passeport Nansen des réfugiés politiques, beaucoup sont déjà naturalisés français et d'autres ont acquis occasionnellement les nationalités les plus diverses, finlandaise, polonaise, persane, afghane, etc. En Belgique on trouverait sans doute aisément 10.000 orthodoxes. En Allemagne, en Autriche et en Italie, il reste plusieurs milliers de personnes déplacées (D.P.) provenant de pays orthodoxes. Aux Etats-Unis, il y en a plus d'un million. On en trouve des groupes très importants, avec églises et clergé, au Canada, en Amérique du Sud, en Australie.

Une petite fraction de ces chrétiens d'Orient ont émigré de leur plein gré. Les Grecs, par exemple, sont souvent venus chercher fortune en Occident dans le commerce ou l'artisanat. Mais la très grosse majorité y sont arrivés à la suite des révolutions, des guerres, des persécutions qui ont désolé leur pays depuis 1914. Ces divers groupes d'émigrés ont leur activité et leur physionomie particulières; ils ne se compénètrent pas. Des orthodoxes grecs, par exemple, ne fréquentent qu'exceptionnellement une église russe. Entre Grecs et Arméniens, il n'y a rien de commun : ni la langue, ni le rite, ni même le dogme, puisque les orthodoxes considèrent les Arméniens grégoriens comme hérétiques. D'autre part, la situation des Russes en France est différente de leur situation aux Etats-Unis. Il est donc impossible d'exposer simultanément l'état religieux de chacun de ces

groupes et la présente étude s'attachera exclusivement à la communauté la plus nombreuse et la plus active de ces chrétiens d'Orient : les orthodoxes d'origine russe établis en France.

* * *

Lorsque deux émigrés russes font actuellement connaissance à Paris, il est courant de les voir se demander avant tout l'un à l'autre s'ils sont de la première ou de la seconde émigration. Les deux expressions sont maintenant consacrées. La première émigration est constituée par les soldats des corps expéditionnaires russes restés en France en 1918, par les officiers et soldats des armées blanches et par les réfugiés civils qui ont quitté la Russie entre 1920 et 1930, fuyant le régime soviétique. La seconde émigration comprend les prisonniers de guerre et les travailleurs civils qui se sont trouvés en dehors de l'U.R.S.S. en 1944 et ont refusé d'y rentrer après la guerre, soit qu'ils aient été heureux de saisir une occasion d'échapper au régime soviétique, soit que leur attitude vis-à-vis des Allemands leur ait fait redouter des sanctions s'ils retournaient au pays. Ces deux émigrations n'ont pas fusionné. Une mentalité assez différente les sépare. Les nouveaux émigrés, ceux qui ont vécu pendant 25 ans sous le régime soviétique, sont d'un niveau culturel moins élevé. Les préoccupations religieuses et philosophiques ont souvent chez eux disparu pour faire place à des préoccupations de technique et de progrès matériel. Ils ont généralement moins de préventions contre le catholicisme que les membres de la première émigration, mais adhèrent aussi plus facilement aux sectes protestantes : baptistes, quakers, etc. Tandis que la première émigration aspire d'une manière plus ou moins précise au rétablissement de l'ancien régime en Russie ou d'un régime démocratique de type occidental, la seconde ne semble avoir en politique qu'un idéal purement négatif : le renversement des Soviets, sans trop préciser par qui les remplacer.

De tous les immigrés en France, les Russes sont les plus lents à s'assimiler au milieu national. « La résistance des Russes à l'assimilation est telle, constate une publication de l'Institut français d'Etudes démographiques, que les Françaises mariées à des Russes semblent bien plutôt s'adapter à la vie russe que constituer un agent d'assimilation. Nous avons personnellement connu trois jeunes femmes françaises qui, mariées à des Russes, étaient devenues en partie russes d'esprit et de comportement. Nous avons relevé au cours de notre enquête quatre cas de Françaises mariées à des Russes qui avaient appris ou apprenaient le russe ; l'une d'elles avait accepté en se mariant de suivre son mari en Russie s'il pouvait y retourner... » (1).

(1) *Documents sur l'Immigration* (Cahier N° 2, p. 157), publiés par les Presses Universitaires de France.

La raison de cet état de choses ? Elle est à chercher avant tout, semble-t-il, dans le déclassement que l'émigré a été forcé d'accepter pour pouvoir gagner son pain à l'étranger, mais auquel il tâche de se soustraire dans sa vie sociale. Un agriculteur flamand installé en France se trouvera vite à l'aise avec les agriculteurs français; par contre un ancien officier russe devenu ouvrier aux usines Renault aura hâte, dans sa vie privée, de se retrouver avec des amis de son rang et de sa culture. La jeunesse née en Occident s'assimile plus aisément, mais moins vite cependant que les enfants des autres étrangers. Tous gardent une sorte de nostalgie de cette Russie de jadis où la vie était si aisée, où les relations sociales étaient si simples et si agréables.

L'Eglise orthodoxe russe de l'émigration.

Sous le régime tsariste, on le sait, l'Eglise orthodoxe russe jouissait d'une protection spéciale de l'Etat et toute la vie sociale était officiellement réglée suivant les principes du christianisme. L'Etat exigeait de ses fonctionnaires l'accomplissement de leurs devoirs religieux; l'enseignement religieux était obligatoire dans toutes les écoles : la presse immorale et antireligieuse était interdite; la journée dans les écoles et dans les casernes commençait par la prière; toute manifestation patriotique ou civile était accompagnée d'offices liturgiques. L'anticléricalisme, tel qu'on le connaît dans nos pays, n'avait jamais pris racine en Russie. Les missionnaires qui, au X^e^ siècle, avaient porté l'Evangile aux peuples slaves avaient immédiatement traduit dans leurs langues les Livres saints et la liturgie. Les clercs ne durent donc pas apprendre les langues anciennes et ne conservèrent pas longtemps, comme en Occident, le monopole de l'érudition et de l'enseignement. Ils restèrent davantage au niveau du peuple, s'en distinguant non pas par la science, mais par leur ordination ou leur sainteté personnelle. De plus, dans des pays où l'Etat se faisait lui-même le défenseur de la religion, où il avait presque le monopole de l'enseignement et de ce que nous appellerions aujourd'hui les œuvres, le clergé resta cantonné dans la célébration du culte et l'administration des sacrements; il ne provoqua donc pas cette compétition que l'on trouve aujourd'hui dans les pays latins.

Néanmoins, au siècle dernier, le rationalisme et surtout le positivisme avaient insensiblement pénétré en Russie et conquis un nombre considérable d'adeptes dans les classes aisées et intellectuelles. Pendant la seconde moitié du XIX^e^ siècle, l'« intelligentsa » russe se détacha de plus en plus de l'Eglise officielle, lui reprochant surtout son inféodation au régime absolutiste établi.

Au début du XX^e^ siècle, un renouveau spiritualiste apparaît dans les cercles intellectuels, avec des écrivains tels que Solovieff, Berdiaeff et autres. La publication, en 1905, de l'ouvrage de Serge Boulgakoff

« Du Marxisme à l'Idéalisme » marque une étape à ce point de vue. La Révolution bolcheviste, la guerre civile et l'exil donnèrent à ce mouvement de retour à l'Église une impulsion décisive ; les Églises russes qui surgirent très vite un peu partout en Occident devinrent le centre de ralliement de tous les émigrés. Chacun d'entre eux s'intéressa très vivement à leur activité.

Dans la terre d'exil, que ce soit en France, en Finlande ou dans les pays baltes et balkaniques, les anciennes distinctions sociales persistèrent sans doute quelque peu dans les relations mondaines, mais elles disparurent quand on se retrouva à l'église. Dans les mémoires du Métropolite Euloge, publiés il y a quelque cinq ans, nous apprenons comment souvent furent élevées ces multiples petites chapelles de l'émigration. Tantôt un groupe d'ouvriers russes qui se rencontrent dans une usine s'entendent pour bâtir ensemble, pendant leurs heures de repos, une église de leur culte ; tantôt un émigré plus heureux qui a pu emporter à l'étranger quelques-uns de ses biens en consacre une partie à l'érection d'une chapelle ; tantôt un groupe de Russes obtient d'une municipalité française l'usage de quelque construction vétuste et abandonnée ; tantôt c'est l'administration d'une usine où travaillent de nombreux orthodoxes qui entreprend elle-même de leur élever un oratoire. On trouverait difficilement une communauté russe comprenant deux ou trois dizaines de familles qui n'ait immédiatement bâti son église. Au numéro 91 de la rue Olivier-de-Serres à Paris, par exemple, à deux pas de cette rue Lacretelle qui, pendant plusieurs années, ne fut habitée que par des Russes, des fidèles ont loué une maison centenaire. Au fond d'une cour surélevée se trouve un autre logis avec un vaste atelier. Celui-ci est habilement repeint et transformé en chapelle. Une ou deux pièces seront attribuées au prêtre desservant l'église et à sa famille ; les autres pièces serviront de locaux pour les réunions et pour l'école du jeudi. Le tout est marqué de la plus grande pauvreté, mais qu'importe ? Cette maison sera le centre d'œuvres multiples et le pôle d'attraction de la nombreuse communauté russe qui s'est logée aux environs de la Porte de Versailles. En 1948 survient une alerte : le propriétaire de la maison refuse de prolonger le bail ; il veut la vendre et en expulser au préalable ses pieux locataires. Qu'à cela ne tienne : on se met en campagne. Toutes les communautés russes sont sollicitées et, en quelques mois, grâce à un complément substantiel du Conseil oecuménique des Églises, on réunit la somme nécessaire et l'église est sauvée.

N'allez pas croire que le territoire de chacune de ces paroisses russes parisiennes soit minutieusement délimité. Les églises sont tout d'abord très inégalement réparties dans la ville. Le XV^e^ arrondissement en compte cinq ; le XVI^e^ en compte quatre ; par contre toute la partie est de la ville n'en compte qu'une seule. En fait, chacun fréquente celle qu'il veut : celle dont le pasteur lui semble davantage

l'homme de Dieu qui donne les conseils les plus avisés, celle où l'on chante le mieux, ou bien — c'est si humain — celle où l'on retrouve le plus d'amis. Le dimanche, après la Liturgie du matin, le jardin qui entoure la cathédrale russe de la rue Daru devient une véritable place publique, où le Paris russe se retrouve, fait la causette, traite ses affaires ou commente les derniers événements.

Dès le début de l'émigration, un problème se posa aux esprits les plus soucieux de la vie de l'Eglise : comment assurer dans l'avenir des pasteurs au troupeau dispersé ? De nombreux prêtres avaient fui de Russie soviétique. Ils étaient âgés. Il fallait assurer la relève et de plus préparer un clergé pour la Russie qui, espérait-on, rouvrirait bientôt ses portes aux proscrits. Des professeurs, presque tous laïques, que la Révolution avait dispersés en Chine, à Prague, à Paris, conçurent le projet d'organiser un séminaire et Paris leur sembla la ville la plus propice pour cette fondation. Mais où trouver les fonds ? On sollicita l'aide protestante. Une église luthérienne allemande, située sur les Buttes Chaumont et désaffectée depuis 1914, fut acquise, décorée et meublée dans le plus pur style religieux russe. Les locaux voisins furent transformés en dortoirs, salles de cours, bibliothèque, logements pour les professeurs. Ainsi prit naissance l'Institut de Théologie Orthodoxe de Saint-Serge, établi rue de Crimée. Les cours y furent organisés suivant le programme des anciennes Académies ecclésiastiques de Russie. L'Institut ouvrit ses portes non seulement aux candidats au sacerdoce, mais aussi aux hommes qui désiraient recevoir une formation religieuse plus profonde. Sous la direction du Père Serge Boulgakoff, l'ancien professeur d'économie politique de Moscou, devenu prêtre en 1918, l'Institut devint le centre intellectuel religieux de toute l'émigration. Fêtant, en février 1950, le 25e anniversaire de sa fondation, l'Institut a établi un bilan sommaire de ses réalisations. En un quart de siècle, il a formé plus de cent prêtres envoyés dans le monde entier, et ses professeurs ont publié plus de mille ouvrages ou articles divers. Sa réputation, qui a dépassé les cadres de la diaspora russe, lui attire actuellement un certain nombre d'étudiants orthodoxes étrangers. En 1950, à côté de 13 étudiants russes, il comptait 18 étrangers : syriens, serbes, bulgares, polonais. L'Institut publie, en russe, une revue trimestrielle consacrée aux questions théologiques : « La Pensée Orthodoxe ». Ses professeurs, assistés de quelques autres prêtres, assurent les articles du Bulletin éparchial d'information religieuse : « Le Messager ecclésiastique », d'une revue ascétique de très bonne tenue « Le Bien éternel », et des deux pages que le journal russe bi-hebdomadaire de Paris, « La Pensée russe », consacre périodiquement aux questions religieuses.

Un grave conflit intérieur, extrêmement violent à certaines périodes et extrêmement pénible pour l'élite des fidèles, devait malheureuse-

ment diminuer sensiblement le prestige et l'action de cette Eglise émigrée.

« Le Concile ecclésiastique local pan-russe », ouvert à Moscou cinq mois après la Révolution, n'avait évidemment pas prévu l'exil auquel allaient être contraints une grande partie de ses membres et des fidèles orthodoxes russes, et il n'avait pris aucune mesure pour préciser quelle serait leur situation juridique à l'étranger. En 1920, Monseigneur Antoine Krapovitsky, ancien métropolite de Kieff, réunit autour de lui à Karlovtsy, en Serbie, quelques évêques échappés de Russie et constitua avec eux « L'Administration Ecclésiastique Suprême des Russes Emigrés », qui décida de prendre en main le gouvernement de toute l'Eglise russe à l'étranger. Cette administration ne sut malheureusement pas s'abstenir d'une certaine action politique et les Soviets en prirent aussitôt prétexte pour accroître, en Russie même, leur persécution contre l'Eglise. Pour tâcher de la réduire, le Patriarche Tikhon de Moscou désavoua cette administration et nomma pour la direction de l'Eglise émigrée deux exarques, l'un pour l'Europe, le métropolite Euloge de Paris, l'autre pour l'Amérique, le métropolite Platon de New-York.

Les évêques de Karlovtsy n'admirent pas cette décision, et dès lors un conflit ne pouvait manquer de surgir entre eux et les exarques nommés par le Patriarcat. Il éclata en 1926, à l'occasion de la nomination d'un évêque à Berlin. D'autres causes locales s'y ajoutèrent, par exemple, à Paris, les censures dont l'enseignement théologique du Père Boulgakoff était l'objet de la part des prélats de Karlovtsy. Les paroisses établies dans les différentes villes d'Europe se rangèrent diversement sous l'une ou l'autre obédience et entrèrent en lutte ouverte.

En 1931, la persécution anti-religieuse redoublant de vigueur en Russie, le métropolite Euloge de Paris joignit ses protestations à celles du Pape et de l'archevêque de Cantorbéry. Le métropolite Serge de Moscou, second successeur du Patriarche Tikhon, le désavoua, le destitua de sa charge, et plaça tous les fidèles de l'émigration sous la juridiction du métropolite orthodoxe de Lithuanie, Eleuthère. La majorité des paroisses resta fidèle au métropolite Euloge, mais celles qui suivirent l'ordre venu de Moscou constituèrent une troisième obédience. Privé d'appui canonique, le métropolite Euloge se plaça sous la juridiction du Patriarcat de Constantinople, dont l'Eglise russe avait été la fille jusqu'en 1448. En 1935, un accord partiel rétablit l'intercommunion entre Monseigneur Euloge et le groupe de Karlovtsy, sans pour cela unifier l'administration ecclésiastique.

Survint la guerre, puis la victoire. Le Patriarche Alexis de Moscou, élu grâce aux adoucissements apportés au régime antireligieux de Russie, voulut reprendre les relations avec les Eglises de l'émigration et les ramener sous son obédience. Il envoya à cette fin à Paris

son vicaire, le Métropolite Nicolas Kroutitsky, pour négocier un accord. En quelques heures, celui-ci parvint à réconcilier avec Moscou, non seulement le Métropolite Euloge, depuis longtemps décidé à faire ce pas, mais même le représentant de la hiérarchie de Karlovtsy, le Métropolite Séraphin, dont les sentiments antisoviétiques étaient notoires et que l'on disait intraitable. Le 2 septembre 1945, les trois Métropolites, Euloge, Nicolas et Séraphin, entourés de deux évêques et de trente prêtres, concélébrèrent, rue Daru, une Liturgie solennelle qui devait sceller la réconciliation. L'allégresse des fidèles russes fut ce jour-là vraiment émouvante.

Hélas, elle devait être de courte durée. Tout d'abord certaines paroisses de Mgr Séraphin refusèrent de le suivre dans sa réconciliation avec Moscou et le Synode de Karlovtsy, qui avait fui Tito en se réfugiant à Genève, leur avait envoyé un nouvel évêque, Mgr Nathanaël. Les fidèles de Mgr Euloge de leur côté, en particulier les professeurs de l'Institut de théologie orthodoxe de Paris, étaient loin d'avoir approuvé sans réserves le geste de leur métropolite, que l'âge, à leur avis, avait rendu trop conciliant. Avec dignité, ils surent d'une part éviter de s'insurger contre leur évêque, d'autre part aussi ne pas soutenir la politique du Patriarche de Moscou dont ils n'entrevoyaient que trop l'inféodation aux Soviets. Ajoutons que le Patriarche de Constantinople laissait sans réponse les lettres par lesquelles Mgr Euloge lui demandait l'autorisation de se replacer sous la juridiction du Patriarche Alexis.

Le conflit, demeuré latent jusque-là, éclata lors du décès du Métropolite, survenu le 8 août 1946. Tandis que le Patriarche de Moscou envoyait d'urgence par avion à Paris le Métropolite Grégoire de Léningrad et l'évêque Photius d'Orel pour établir le Métropolite Séraphin comme successeur de Mgr Euloge, l'entourage de ce dernier, se basant sur son testament, établissait à sa place Mgr Vladimir de Nice. Les églises orthodoxes de France se retrouvèrent donc ainsi de nouveau placées sous trois obédiences opposées. La grosse majorité des paroisses avait suivi le Métropolite Vladimir, que tous vénèrent pour son austérité et sa piété.

Comment les défenseurs de chacune de ces trois obédiences soutiennent-ils leur position? On pourrait schématiser comme suit leurs arguments. Les partisans du Patriarche Alexis déclarent que, même si elle est obligée de faire des concessions aux Soviets pour pouvoir vivre, l'Eglise de Moscou reste l'Eglise-mère et qu'il n'existe aucune raison valable pour se séparer d'elle. Les prêtres groupés autour du Métropolite Vladimir de la rue Daru qui, comme son prédécesseur, a demandé investiture au Patriarche de Constantinople, soutiennent qu'ils ne peuvent se soumettre à un Patriarche privé de toute liberté essentielle d'action et devenu le collaborateur actif d'un pouvoir athée et antichrétien. Ils affirment qu'en conséquence ils doivent se replacer sous l'autorité du

Patriarcat dont l'Eglise russe a dépendu jusqu'au XV^e^ siècle. Ils estiment en outre que, « depuis la chute du Pape de Rome dans l'hérésie, c'est au Patriarche Oecuménique qu'appartient, en vertu du 28^e^ Canon du Concile de Chalcédoine, la sollicitude de toutes les affaires qui ne peuvent être résolues et organisées par les Eglises particulières » (2). Quant aux fidèles de la juridiction de Karlovtsy dont le chef actuel, le Métropolite Anastase, est pour l'instant établi à Munich et semble devoir prochainement se fixer en Amérique, ils raisonnent comme suit : le souci capital de tout chrétien russe à l'heure actuelle devrait être de s'opposer au régime satanique des Soviets et donc au Patriarche qui collabore avec lui. Or, en demandant investiture au Patriarche de Constantinople, l'Eglise russe de l'Emigration perd sa liberté d'action dans l'avenir. Si en effet, comme ce fut à diverses reprises le cas, le Patriarche de Constantinople entretient des relations cordiales avec le Patriarche de Moscou l'Eglise russe émigrée peut être amenée à faire de même et donc à faillir à ses obligations.

La juridiction de Moscou compte cinq églises à Paris; la grosse majorité des églises de France, Belgique et Italie dépendent du Métropolite Vladimir; par contre toutes celles d'Allemagne et de Suisse dépendent du Synode de Munich. En Amérique du Nord et du Sud, on retrouve les mêmes divisions et oppositions.

Au moment où ces disputes battaient leur plein, on pouvait trouver, à diverses reprises, dans la presse orthodoxe, l'exhortation suivante : « Cessez vos querelles : les catholiques regardent vos divisions avec un malicieux plaisir ! » Combien on eût voulu détromper ceux qui pensaient de la sorte ! Est-il un catholique authentique qui puisse considérer toute lutte et division entre chrétiens comme autre chose qu'un vrai sacrilège ? Et comment ne pas se rendre compte aussi du prestige que ces conflits font perdre à l'Eglise ? Mais comment par ailleurs, à la vue de ces funestes dissensions, un catholique ne comprendrait-il pas avec plus de clarté le geste d'amour du Bon Pasteur qui, avant de terminer sa mission visible sur terre, pour sauver l'unité de son bercail, confia à Pierre de paître ses brebis et ses agneaux ?

Relations avec les autres confessions.

L'arrivée soudaine et massive en Europe Occidentale d'un grand nombre de Russes orthodoxes suscita incontestablement, dans les milieux catholiques, la plus vive attention. Depuis toujours, la Russie était restée isolée du reste du monde chrétien. On la savait la patrie d'une culture chrétienne en quelque sorte autonome, qui avait su pénétrer fortement toute la vie d'un très grand peuple. Les catholiques avisés avaient conscience de ce que, s'ils pouvaient intégrer à l'Eglise

(2) Voir *Russie et Chrétienté*, 1949, n^os^ 3-4.

Universelle ces frères chrétiens demeurés jusque-là loin d'eux, ils l'enrichiraient d'un apport nouveau d'une valeur exceptionnelle et renforceraient considérablement l'autorité du christianisme. Ils espéraient que le régime soviétique serait de courte durée et que, rentrés chez eux, les émigrés d'hier se feraient les apôtres du rapprochement entre la Russie et l'Eglise romaine.

Il serait impossible d'énumérer tous les comités, toutes les œuvres catholiques qui, pendant trente ans, furent mis sur pied pour venir en aide tant à la seconde qu'à la première émigration russe : œuvres d'aide aux vieillards, aux enfants, aux étudiants, aux prisonniers de guerre... Un Foyer créé pour les Russes auprès de l'Université de Louvain compta, à telle période, jusqu'à 180 étudiants. S'ils n'ont pu autant que les protestants payer de leur argent, les catholiques ont davantage payé de leur personne pour leurs frères éprouvés. Les Petites Sœurs des Pauvres ne viennent-elles pas encore, en octobre 1950, d'accueillir dans leurs maisons de France 560 vieillards « personnes déplacées », parmi lesquels on compte 300 Russes ?

Des paroisses catholiques russes furent organisées à Paris, Lyon et dans quelques autres centres d'Europe. Chargées avant tout de soutenir spirituellement les quelques catholiques russes dispersés dans l'Emigration, elles devaient aussi servir en quelque sorte de « paroisses-témoins », pour montrer par les faits, c'est-à-dire par leur fidélité au rite et aux traditions religieuses russes, que l'Eglise catholique ne voulait pas être exclusivement latine et que son unité ne devait pas exclure la diversité dans l'espace et dans le temps. Dans le même but, les Pères bénédictins établirent à Amay, en Belgique, un prieuré dont une partie des moines suivraient les traditions monastiques russes. Il s'est transféré ensuite à Chèvetogne. Un Foyer pour garçons russes, l'Internat Saint-Georges, fut fondé à Constantinople en 1921, au moment où les réfugiés arrivaient en masse dans cette ville. Il fut, dans la suite, transféré à Namur et poursuit aujourd'hui son activité à Meudon, près de Paris. En 1944, une œuvre semblable, le Foyer Sainte-Olga, fut mise sur pied, à Paris, pour les jeunes filles russes par les Dames de Sainte Clotilde. Des internats catholiques similaires furent organisés à Shanghaï, Rome et Buenos-Aires.

Quant aux rapports directs entre le clergé et les fidèles des deux confessions, ils furent, jusqu'en 1939, il faut bien le dire, en général assez peu cordiaux. Les orthodoxes s'étaient fait une conception fortement exagérée de l'influence politique de l'Eglise romaine ; dans les débuts de l'émigration, ils auraient voulu obtenir d'elle une intervention contre les Soviets qu'elle était bien incapable de leur fournir. Ils reprochaient aussi amèrement aux catholiques de profiter de leurs malheurs et de leur isolement pour faire du prosélytisme parmi leurs ouailles et tâcher de les leur ravir. Hantés par certains souvenirs de l'histoire de Russie, par les ambitions politiques de la Pologne au

XVII[e] siècle en particulier, les orthodoxes ont beaucoup de peine à saisir le mobile réel de l'apostolat catholique ; ils y voient sans cesse une sorte d'impérialisme humain, un désir de conquête et de domination. Du côté catholique, même dans le clergé, on ignorait trop la doctrine et les coutumes religieuses des chrétiens d'Orient, et, ne sachant comment se comporter à leur égard, on les traitait comme des protestants. Aussi beaucoup de maladresses furent-elles commises. Même à l'heure actuelle, que d'inexactitudes on trouve encore à leur sujet dans les manuels scolaires d'instruction religieuse ! On s'efforça trop uniquement d'attirer au catholicisme des individus isolés sans poursuivre avec assez de longanimité et d'optimisme chrétien le rapprochement collectif. L'Eglise romaine n'a jamais renoncé au grand rêve poursuivi jadis, lors des Conciles de Lyon et de Florence : la réconciliation générale de l'Orient et de l'Occident chrétiens. En bien des cas, on perdit de vue que, si le Droit Canon nous impose des règles en matière de coopération « in sacris » afin de ne donner à personne, par notre manière d'agir, l'impression qu'une religion vaut l'autre, il ne nous dispense pas pour autant de mettre sincèrement tout en œuvre pour faire comprendre à nos frères séparés la raison profonde de notre attitude. En négligeant cet effort, on scandalisa souvent des âmes que notre mentalité juridique déconcertait et qui ont pris l'habitude de considérer la bonté du cœur comme principal critère de l'esprit chrétien authentique.

Cependant, malgré la cloison qui séparait orthodoxes et catholiques, quelques échanges se faisaient de manière imperceptible. Dans l'avenir, les historiens ne manqueront pas de signaler l'influence heureuse que l'iconographie et la musique religieuse russes ont eue sur l'art religieux occidental. Il s'est formé à Paris une société de peintres d'icônes dont beaucoup d'œuvres, remarquables par leur finesse et leur piété, ornent actuellement les églises et les foyers catholiques. A leur arrivée, les orthodoxes se montraient choqués par certaines pratiques catholiques, telles que la communion fréquente. Après avoir vécu quelques années dans un milieu déchristianisé, ils en comprirent mieux le bien-fondé. A l'exemple de la première communion solennelle catholique, ils ont introduit pour leurs enfants qui, eux, communient dès le plus jeune âge, la pratique de la première confession soigneusement préparée ; ils recommandent souvent maintenant la communion hebdomadaire et le Père Florovsky, un de leurs théologiens les plus en vue, n'alla-t-il pas, lors d'une retraite de jeunes gens, jusqu'à prôner la communion quotidienne ? Bien des Russes ont fait le pèlerinage de Lourdes, d'Ars et de Lisieux...

Il semble que les épreuves communes de 1940 donnèrent à chacun l'occasion de revoir ses propres positions. L'initiative heureuse d'un éminent prélat parisien marqua le début d'une période de relations beaucoup plus charitables. Chargé en 1943 des intérêts spirituels des

étrangers établis en France, Monseigneur Baussart rendit une visite de courtoisie à Monseigneur Euloge et à Monseigneur Séraphin, et provoqua une rencontre avec les représentants de la troisième obédience, alors sans évêque, dans un établissement russe catholique de Paris. Les prélats lui rendirent aussitôt sa visite et des relations beaucoup plus fréquentes s'établirent. Peu de temps après, le Père Boulgakoff invita Monseigneur Beaussart à visiter l'Académie de Saint-Serge. Il y fut reçu avec tous les honneurs dont on aurait entouré un évêque orthodoxe, et la rencontre fut extrêmement cordiale. Ces gestes marquèrent un véritable tournant dans les relations entre les deux confessions. Une politique de voisinage amical semble avoir fait place désormais à la mutuelle ignorance de jadis. Dans la presse émigrée et antisoviétique, les attaques contre l'Église catholique ont presque disparu.

Pour donner un tableau exact de la situation, il importe cependant de distinguer l'attitude nettement différente des trois obédiences dont il a été parlé plus haut. On sait quelle hostilité vis-à-vis de l'Église romaine manifeste actuellement le Patriarcat de Moscou. Il était inévitable que les prêtres orthodoxes dépendant de ce Patriarcat, après avoir montré pendant la guerre un désir d'entente et de compréhension avec les milieux catholiques, adoptent par la suite une attitude plus réservée. Ainsi les contacts se sont-ils faits beaucoup plus rares. Avec l'aide du Patriarcat de Moscou, quelques-uns de ces prêtres ont constitué à Paris « l'Église Orthodoxe Occidentale », qui, de l'aveu même de la « Revue de la Patriarchie de Moscou », devrait amener à l'orthodoxie les Français et autres Occidentaux. Ce groupe dispose à Paris de quatre chapelles. Dans deux d'entre elles, les offices sont célébrés en français suivant un rite hybride où, sur de vieilles liturgies gallicanes, on a greffé une épiclèse. Elles sont fréquentées par des orthodoxes qui ont perdu l'usage de leur langue primitive et quelques rares catholiques ou protestants passés à l'orthodoxie. Notons-le en passant : les prêtres de la juridiction de Moscou sont les seuls à faire du prosélytisme dans les milieux non orthodoxes.

Les évêques et prêtres relevant de l'obédience de Munich ont cherché des contacts avec l'Église catholique dans le domaine de l'action. Un diacre orthodoxe, qui n'avait échappé lui-même que de justesse aux camps de concentration soviétiques, le Père Serge Tchertkoff, fut frappé par les préjudices que le manque d'unité d'action apportait aux œuvres chrétiennes dans leurs interventions auprès des organismes internationaux d'aide aux « Personnes déplacées ». Il mit sur pied une association, le « Comité Chrétien d'Aide aux Réfugiés », dont les trois co-présidents sont un évêque catholique, un évêque orthodoxe et un pasteur protestant en vue. Ce comité a obtenu un nombre considérable de visas d'immigration en divers pays du monde pour des malheureux retenus en Allemagne, en Yougoslavie et en d'autres pays.

Avec les membres de l'obédience relevant du Patriarcat de Constantinople, les contacts sont descendus davantage en profondeur. Depuis la fin de la guerre, un groupe de dix à quinze théologiens russes, dont de nombreux professeurs de l'Institut de Théologie orthodoxe, se sont rencontrés périodiquement avec un nombre plus ou moins égal de prêtres catholiques pour étudier ensemble divers problèmes théologiques. Ces réunions, commencées dans un appartement privé, furent poursuivies au Centre d'Etudes russes « Istina » dirigé par le R. P. Dumont, O.P. Leur intérêt n'a cessé de croître. En janvier 1950, ces mêmes théologiens se sont réunis au Saulchoir, dans la maison d'études des Pères Dominicains, pour y poursuivre ensemble deux journées de recherches ayant pour objet la Procession du Saint-Esprit d'après la Sainte Ecriture, les Pères et la théologie des deux Eglises. Ces réunions se sont montrées extrêmement fructueuses. Elles ont permis de dissiper bien des malentendus et d'établir qu'en de nombreux cas la doctrine des deux Eglises, exprimée en termes différents et dont il fallait avant tout préciser le sens, concordait en réalité. Elles ont montré combien les conversations entre spécialistes des questions controversées, quand elles sont poursuivies à l'abri de toute intervention extérieure, politique ou autre, avec le seul désir de rechercher la volonté du Christ, pouvaient effectivement préparer l'heure de l'Union.

Sur un terrain différent, un point de contact souvent douloureux entre orthodoxes et catholiques est celui des mariages mixtes. Au concile éparchial de l'an dernier, un orateur estima que 30 % au moins des orthodoxes de France se mariaient actuellement avec des catholiques. Lorsqu'un des deux fiancés est tiède, la question du mariage religieux ne fait guère de difficulté : la cérémonie a lieu dans l'église du plus intransigeant des conjoints. Une statistique forcément très incomplète, portant sur quelques dizaines de cas, semblerait indiquer que le pourcentage des mariages mixtes célébrés à l'église orthodoxe dépasse légèrement le pourcentage des mariages catholiques. Il n'est pas rare que des catholiques moins fervents, ne comprenant pas le bien-fondé des règles de l'Eglise en ce domaine, se cabrent et, dans un accès de mauvaise humeur, aillent à l'église orthodoxe.

Mais le problème devient extrêmement douloureux lorsque les deux fiancés sont foncièrement attachés à leur religion. L'Eglise catholique, on le sait, exige que le mariage ait lieu devant le prêtre catholique seul et que tous les enfants soient élevés dans la religion catholique. Qui cèdera ? Parfois aucun des deux, et les fiançailles seront rompues. Assez souvent cependant le jeune orthodoxe, se rendant compte qu'il est un étranger dans la société française et qu'il ne peut y imposer sa loi, accepte les conditions posées par le curé de sa fiancée. Mais il est profondément blessé lorsque, le jour du mariage, il se voit traité comme un protestant et privé des cérémonies habituelles de

l'Eglise. L'exposé d'un cas récent fera mieux comprendre son état d'âme. A X..., en France, un jeune architecte, orthodoxe pratiquant, se fiance à une jeune militante, originaire d'une famille en vue dans la cité. Lorsque le jeune homme pénètre dans cette famille, il s'y sent l'objet d'une certaine réserve, ou du moins il le croit. N'est-il pas sans fortune ? N'est-il pas un de ces étrangers dont on se méfie toujours plus ou moins ? Il accepte, il le faut bien, les deux conditions habituelles imposées par le curé catholique pour bénir un mariage mixte. Mais une cruelle déception l'attend encore le jour même du mariage : « J'ai voulu, écrit-il à un ami, me confesser et communier dans mon Eglise, mais le prêtre orthodoxe m'a refusé les sacrements, parce que je me mariais à l'église catholique... Les deux sœurs aînées de ma femme ont été mariées solennellement à l'église avec des jeunes gens qui n'avaient de catholique que le nom et n'ont plus pratiqué depuis l'âge de douze ans. Quant à moi, j'ai été marié en cinq minutes à la sacristie devant un porte-manteau... ». Et il ajoutait avec amertume : « Je sais maintenant ce qu'il faut penser de la charité des Eglises chrétiennes ». Serait-ce faire preuve de psychologie que d'espérer qu'un jeune époux, ainsi humilié et aigri, accomplisse dans la suite avec joie et fidélité l'engagement qu'on lui a fait prendre de faire de ses enfants de bons catholiques ? Ne laisse-t-on pas trop en sommeil la seconde partie du Canon 1102, § 2 du Code qui déclare : « Omnes sacri ritus prohibentur; *quodsi ex hac prohibitione graviora mala praevideantur,* Ordinarius potest aliquam ex consuetis ecclesiasticis caeremoniis, exclusa semper missae celebratione, permittere » ? Le fait qu'un jeune homme ou une jeune fille conçoive une telle aigreur contre l'Eglise, qu'ils soient exposés à délaisser l'instruction religieuse de leurs enfants ne serait-il pas un de ces « graviora mala » dont parle le Code ? Quelques évêques l'ont pensé, et chaque fois, l'autorisation qu'ils ont accordée en vertu du canon cité a permis aux jeunes époux de commencer leur vie conjugale dans un plus grand esprit d'union et de piété.

Dès le début de l'émigration des rapports très suivis se sont établis entre les Orthodoxes et les diverses communautés protestantes. Celles-ci ont accordé depuis près de trente ans aux œuvres russes une aide financière très généreuse, sans laquelle elles n'eussent pu subsister. Une association dénommée « Fellowship of St. Alban and St. Sergius » fut fondée à Oxford pour promouvoir les relations entre orthodoxes et anglicans. Chaque année, pendant les vacances d'été, cette association invite et place dans des familles anglicanes un grand nombre de jeunes Russes venus de Paris, pour leur fournir l'occasion d'apprendre l'anglais et de mieux connaître l'anglicanisme.

On sait aussi que des représentants officiels des Eglises orthodoxes participèrent aux grandes réunions oecuméniques, en particulier à l'Assemblée d'Amsterdam de l'été 1948. De l'aveu des meilleurs ju-

ges, le Père Florovsky y joua un rôle capital, et empêcha cette assemblée de prendre les résolutions que les représentants du protestantisme libéral auraient voulu lui imposer (3).

Peut-on dire que ces contacts fréquents avec les milieux protestants influent fortement sur les milieux orthodoxes, en particulier sur la jeunesse ? Ils y provoquent certes des remous, mais l'ensemble reste solidement fidèle aux traditions de l'Orthodoxie orientale. En janvier 1949, à Bossey, en Suisse, une trentaine de jeunes orthodoxes se réunirent pour l'étude en commun de questions religieuses. Au cours d'une conférence, Mr L. Zander, professeur à l'Institut Saint-Serge et grand promoteur des relations interconfessionnelles, exposa que trois grands aspects de l'Unité des chrétiens étaient déjà réalisés : l'unité de nom, l'unité de baptême et l'unité de destinée. Il soutint que l'Unité à retrouver n'était pas l'unité dogmatique mais une unité d'amour et, en un certain sens, de coopération pratique. Il fut aussitôt très chaudement pris à partie par les éléments les plus jeunes de l'assemblée menés par le P. Schmemann, professeur lui aussi au Séminaire orthodoxe de Paris. Ils répliquèrent à l'orateur que le but des mouvements oecuméniques ne pouvait être que la recherche de la Vérité intégrale et la reconstitution dans le temps de l'Unité du monde chrétien, dût cette reconstitution rester pour toujours eschatologique. « Les orthodoxes, proclamèrent-ils, assistent aux conférences oecuméniques uniquement pour témoigner de cette Vérité qu'ils estiment être dans l'orthodoxie. »... « La mesure de mon amour pour mon frère chrétien, conclut le P. Schmemann, est la mesure de ma haine pour son hérésie. Si je lui pardonnais son hérésie, je trahirais le Christ (4). »

Sollicités de se joindre aux protestants pour condamner la définition du dogme de l'Assomption de la Vierge, les orthodoxes s'y sont refusés. Pouvaient-ils renier toutes leurs traditions liturgiques et théologiques sur ce point ?

Et l'avenir ?

Il semble désormais hors de doute que la majorité de ces émigrés d'Orient resteront définitivement dans leur nouvelle patrie. Peut-on prévoir quel sera l'avenir de ces nouvelles communautés orthodoxes ? Il dépend évidemment de la génération qui monte, de celle qui est née en Occident. Que promet-elle ?

Il existe, dans l'émigration, de nombreuses organisations pour la jeunesse russe : L'Association chrétienne de la Jeunesse Russe, affiliée à l'Y.M.C.A. protestante et soutenue par elle, les Scouts russes, les Vitiaz et les Sokols, associations plutôt sportives. Il existe aussi, à Paris,

(3) Voir l'article du R. P. Rouquette, *Amsterdam : Le conseil oecuménique*, dans les *Etudes* d'avril 1949.

(4) D'après Helle Georgiadis, *An Orthodox Youth Conference*, dans *Sobornost*, Summer 1949, p. 214.

un Lycée russe, une École des Cadets à Versailles et un Foyer d'enfants à Villemoisson. Un bon nombre de paroisses ont organisé une école du jeudi, où les enfants viennent suivre des cours de langue russe et d'instruction religieuse. Mais si l'on fait le total des enfants qui fréquentent ces institutions, en y ajoutant les quelque 150 qui fréquentent les foyers catholiques dont il a été question plus haut, on atteint à peine le millier. Or, s'il y a en France environ 90.000 orthodoxes d'origine russe, il doit y avoir parmi eux quelque 15 à 20.000 jeunes de moins de 21 ans. Où sont ces jeunes et quelle formation religieuse reçoivent-ils ? Nul ne peut le dire. Dans les églises orthodoxes, on en rencontre peu et toujours les mêmes. En fait, on peut poser comme constatation générale que cette jeunesse se déchristianise dans la mesure où elle perd son caractère russe. Elle comprend de moins en moins le slavon liturgique, elle trouve les offices liturgiques orthodoxes trop longs et fastidieux. Elle est rarement hostile à l'Eglise ; elle se dit généralement chrétienne, mais affirme l'inutilité de toute contrainte et de tout culte extérieur. Elle considère comme quelque chose de tout à fait archaïque et dépassé ces traditions russes dont on lui parle en famille. Eblouie par la vie mondaine des grandes cités où l'émigration s'est généralement établie, pressée par l'obligation de s'assurer le pain quotidien parce qu'elle est sans fortune et, ce qui est pire encore, sans appui dans la société, elle ne pense guère qu'aux nécessités de l'heure ou qu'aux divertissements où elle ira s'étourdir ; les sports et surtout le théâtre et la danse où il lui est généralement facile de briller. Quant aux mouvements de la renaissance catholique, mouvements de jeunes, mouvements des familles, elle les ignore le plus souvent. Elle n'a rencontré, dans la société occidentale, que les éléments les plus laïcisés, car, en général, pour défendre leurs enfants contre toute mauvaise influence du dehors, les familles catholiques constituent un cercle fermé aux étrangers. Parmi ces jeunes, beaucoup sont enfants uniques ; ils n'ont guère été habitués à devoir songer aux autres. Les associations de jeunes qu'ils fréquentent sont toutes mixtes et le flirt qui les occupe très tôt fait disparaître tout idéal, toute préoccupation altruiste. Dans l'émigration, le pourcentage des familles désunies est extrêmement élevé. On sait que l'Eglise orthodoxe autorise le divorce.

Désolé de cette déchristianisation, le clergé orthodoxe se trouve devant un dilemme : maintenir à tout prix, même chez les jeunes, la culture russe ou bien trouver une formule qui réponde à la situation nouvelle et, en particulier, traduire résolument en français son culte et son enseignement. Le Concile éparchial tenu l'an dernier à Paris par la juridiction de Constantinople a officiellement autorisé la célébration des offices en français ; mais les réalisations sont lentes, sans doute parce que le clergé plus âgé connaît mal la langue et que les adultes sont de loin les plus nombreux dans les églises. On s'étonne

aussi de voir tant retarder certaines réformes qui sembleraient urgentes pour le bien des fidèles. Pour rester en harmonie avec l'Eglise de Russie et sans doute parce qu'elle manque d'une autorité capable de prendre une décision générale en ce domaine, l'Eglise de l'Emigration est restée fidèle jusqu'ici au calendrier julien, en sorte que toutes les fêtes fixes du calendrier liturgique se célèbrent avec un retard de treize jours sur le calendrier civil. Cette attitude est d'autant plus surprenante que le Patriarcat de Constantinople lui-même a depuis assez longtemps adopté le calendrier grégorien. On voit sans peine les inconvénients de pareil régime et ses conséquences funestes pour la piété des fidèles. La Noël russe, par exemple, tombe le 7 janvier. Un bon nombre de fidèles certes font un bel effort pour se rendre libres ce jour-là et suivre les offices à l'église. Mais combien d'autres ne le peuvent pas ! Aussi la coutume s'introduit-elle de plus en plus de célébrer Noël le 25 décembre, avec la population française, uniquement par un joyeux réveillon, d'où toute pensée religieuse est absente.

Les caractéristiques données ici pour le milieu orthodoxe russe se retrouvent exactement dans les milieux de l'émigration roumaine, arménienne et autres : mêmes divisions, même désaffection de l'Eglise et de la vie religieuse, dans la mesure où se perd l'esprit national. Un seul groupe semble échapper à ce courant : celui des Ukrainiens catholiques de rite byzantin originaires de l'ancienne Galicie. En Amérique comme en Europe, ils restent fortement organisés et viennent grossir les communautés catholiques latines si les circonstances les forcent à quitter la leur.

On touche ici du doigt la conséquence la plus tragique sans doute de cette séparation qui tient des frères chrétiens séparés les uns des autres. Ces Orientaux auraient pu constituer pour le christianisme occidental un apport de forces nouvelles, d'autant plus attachées à l'idéal chrétien qu'elles avaient souffert pour lui rester fidèles. De leur côté, ils auraient pu profiter de l'expérience que l'Eglise d'Occident, depuis longtemps abandonnée par le pouvoir civil, s'est acquise pour lutter contre l'impiété et former des personnalités chrétiennes fortement trempées. Au lieu de cela, on s'est ignoré, combattu même parfois, et il y a tout lieu de craindre que, dans une ou deux générations, il ne reste presque rien de ces chrétiens d'hier et que leurs enfants ne soient allés grossir la masse de ces matérialistes pratiques, que les réalités surnaturelles n'intéressent plus du tout. C'est dire combien tous ceux qui peuvent rapprocher les chrétiens désunis doivent aller jusqu'au bout dans leurs efforts de sincérité et de charité.

Meudon (Seine-et-Oise). Paul MAILLEUX, S. J.
Supérieur du Pensionnat russe Saint-Georges.

APRÈS LA TRAGÉDIE DU JUDAÏSME EUROPÉEN

I. *Actualité et signification de la question.*

Nous ne nous arrêterons ici qu'à un seul chapitre des bouleversements qu'ont connus les populations du Continent entre 1938 et 1950, celui qui relate les péripéties du Judaïsme européen.

Chapitre unique par l'étendue du désastre. Un seul chiffre suffit pour s'en rendre compte : près de 70 % des Juifs d'Europe ont été exterminés, presque 6 millions sur 9 (1). Cette seule donnée fait entrevoir des changements de structure considérables (1bis). D'autant plus que la persécution ne s'est pas limitée à certains pays ni à certaines catégories, mais, du fait de la dispersion des Juifs, s'est étendue aussi loin que la domination hitlérienne elle-même. Cela tient à la nature même du Judaïsme, unité ethnique et unité religieuse à la fois, basée sur une destinée historique commune et sur une situation temporelle commune résultant de cette destinée. La persécution qu'a subie Israël avait, plus que jamais, à la fois les caractères d'une persécution religieuse et ceux d'une persécution ethnique ou raciale.

Phénomène unique encore que cette persécution par l'importance que le régime hitlérien semblait y attacher. Mais il n'entre pas dans notre sujet de rechercher les motifs, mystiques ou politiques, de cette rage exterminatrice.

Cas unique enfin, et surtout, par l'immuable signification spirituelle du *peuple* (2) qui en fut victime, ce peuple à tout jamais installé, à travers toutes les étapes de son histoire paradoxale, au cœur du mystère de notre salut, plus encore qu'au cœur des peuples chré-

---

(1) Il est extrêmement difficile d'établir des statistiques précises dans ce domaine. Les raisons de cette difficulté sont multiples. Il n'y a pas de critère uniforme pour déterminer qui est « juif ». Dans beaucoup de pays, le seul critère saisissable, le critère religieux, n'entre pas dans les recensements officiels. Pour ce qui concerne, en particulier, les événements des dernières années, les changements de frontière et les déplacements multiples rendent la tâche des statisticiens encore plus malaisée. On relève des divergences considérables entre les chiffres venant des sources les plus sérieuses. Cfr Arieh Tartakower, *The Problem of European Jewry (1939-1945)*; Uriah Zevi Engelman, *Sources of Jewish Statistics*; Jacob Lestchinsky, *Jewish Migrations, 1840-1946*; dans *The Jews, their History, Culture and Religion*, ed. by Louis Finkelstein, New-York, 1949. Cfr aussi toute la série des éditions du *Centre de Documentation Juive Contemporaine*, à Paris, consacrées spécialement à l'histoire de la persécution hitlérienne.

(1bis) Cfr notre étude : *Bilan sans chiffres*, dans *Cahiers Sioniens*, octobre 1947.

(2) Nous employons ici le terme « peuple » pour désigner l'ensemble des Juifs, sans engager par là une conception définie de la nature de l'unité qu'ils constituent.

tiens. De là découle la signification toute particulière des monstrueux événements eux-mêmes dont nous recherchons les conséquences.

Les persécutions, les massacres, les exils, les *déplacements* de population, — catastrophes exceptionnelles dans la vie d'autres communautés, — sont familiers à ce peuple unique (3). La tempête qui vient de s'abattre sur le Judaïsme européen à un moment où, après l'émancipation civique des Juifs, on aurait pu croire l'ère des grandes persécutions passée, n'en reste pas moins, par son ampleur et par sa violence implacable, unique dans l'histoire. Aussi est-il encore impossible d'en mesurer *toutes* les conséquences dans l'évolution du peuple juif. Ce qui est certain, c'est que cette catastrophe aura redonné au Judaïsme et à ce qu'on est convenu d'appeler « le problème juif » un regain d'actualité qui s'impose à tout homme qui pense et très particulièrement au chrétien.

II. *Situation du Judaïsme européen avant la guerre.*

Pour nous rendre compte des changements intervenus ces quinze dernières années dans la structure et dans la vie du Judaïsme européen, un coup d'œil sur sa situation d'avant-guerre sera indispensable.

En 1938, — année marquée par l'aggravation subite de la persécution antijuive en Allemagne et par l'*Anschluss* de l'Autriche, — il y avait plus de 9 millions de Juifs en Europe (3bis), dont quelque 8 millions et demi dans les pays qui allaient tomber sous la domination nationale-socialiste. Ces 9 millions se trouvaient répartis à travers les pays européens d'une manière fort inégale : en comptant par millions, — chiffres très arrondis, — nous pouvons dire que l'Europe orientale (Russie, Pologne, pays baltes, Roumanie, Bulgarie, Grèce) en hébergeait quelque 7 millions, l'Europe centrale (Allemagne, Autriche, Suisse, Tchécoslovaquie, Hongrie, Yougoslavie) un million et demi, l'Europe occidentale (Grande-Bretagne, France, Belgique, Hollande, pays scandinaves, Italie, Espagne, Portugal) moins d'un million.

Ces populations présentaient une extrême *diversité*. Diversité de passé historique, de situation politique, sociale et économique, de mentalité, de langue, de culture, d'intensité et de forme de la vie religieuse. Cette diversité était le résultat inévitable d'une *adaptation* continuelle au milieu ambiant, lui-même extrêmement divers ; adaptation allant jusqu'à l'*assimilation* proprement dite, voire, là où le milieu social se montrait accueillant, vers une lente absorption ; adaptation revêtant, là où l'ambiance était plutôt hostile ou au moins fermée, l'aspect d'un état d'*auto-défense*, plus instinctive que réfléchie.

---

(3) On se rappellera les pages classiques de Péguy, dans *Notre jeunesse*, sur cette « familiarité » des Juifs avec la souffrance, avec la persécution.

(3bis) Cfr note 1.

Entre les différents *types* de vie juive qui se sont ainsi développés en Europe, nous choisirons, comme les plus caractéristiques, les deux qui se situent aux deux extrémités de la gamme du Judaïsme européen.

L'un d'eux est celui de la vie juive qui s'est formée, surtout depuis le XVI[e] siècle, en *Europe orientale*, et notamment en Pologne. C'est là, avec l'Ukraine, la Russie Blanche et la Lithuanie, que s'est constitué le centre du Judaïsme *aschkenasi* (4), le centre numériquement le plus important du Judaïsme moderne. Après un grand essor initial, ces communautés, fortement organisées, ont été rapidement amenées par une opposition nationale et sociale grandissante à se refermer de plus en plus sur elles-mêmes, sans s'arrêter pour autant dans leur développement. A part certains milieux citadins, où l'assimilation faisait davantage sentir ses effets, ces communautés avaient leurs *ghettos* bien délimités, leur langue propre, le *yiddisch*, jargon judéo-allemand qui a fini par prendre l'allure d'une langue littéraire (l'hébreu ayant été réservé à l'étude et à la prière), leur organisation sociale et leurs institutions scolaires fort développées, mais limitées à l'étude de la Thora et du Talmud. Tout ce patrimoine était jalousement gardé dans un isolement volontaire qu'inspirait aussi bien la crainte d'une ambiance souvent hostile que celle de toute contamination étrangère de leurs traditions. Toute la vie de ces ghettos était pétrie de religion, sanctifiée par des prières, des bénédictions, des ablutions, par les observances de la Loi, — « le joug du Royaume », — et par l'étude de la Loi. Exposée, sans doute, à tous les travers et à toutes les faiblesses d'une vie religieuse fermée et devenue tradition sociale, mais traversée aussi d'authentiques courants mystiques, surtout celui du *hassidisme* (4bis), la vie religieuse des ghettos de l'Est devint, au milieu de conditions humainement peu favorables, la source d'une extraordinaire vitalité. Cette vitalité « débordait » littéralement ses cadres, pour en fuir les conditions précaires, assez misérables matériellement et spirituellement parfois étouffantes. Le Judaïsme d'Europe orientale devint ainsi le *réservoir* inépuisable où s'alimentaient depuis un siècle et demi les flots continus d'une vaste émigration vers l'Ouest, vers l'Europe centrale, l'Europe occidentale et l'Amérique, surtout l'Amérique du Nord.

Les causes de cette poussée irrésistible sont faciles à deviner. Ce

(4) On distingue Judaïsme *aschkenasi*, formé pendant le moyen âge en Allemagne et répandu ensuite de là vers l'Est, et Judaïsme *séphardite*, formé à la même époque en Espagne et répandu ensuite de là surtout dans les pays méditerranéens. La distinction, plus récente, entre rite aschkenasi et rite séphardite dérive de cette différence d'origine et de tradition.

(4bis) Mouvement religieux populaire créé par *Baal-Shem-Tob* en Pologne au XVIII[e] siècle et orienté vers une piété plus intérieure, cherchant à servir Dieu par amour et dans la joie. Son nom vient de son idéal, le *hassid* (le pieux, le saint).

fut, d'une part, l'*émancipation* civique des Juifs, inaugurée en Occident et s'étendant progressivement vers l'Est. La fin de leur condition humiliée et contrariée par mille restrictions leur ouvrait des perspectives inespérées. A cette cause première, il convient de joindre une seconde : leur développement a fait des pays occidentaux une sorte de Terre promise pour les masses plus déshéritées, même non-juives, des pays d'Europe orientale. Le Judaïsme d'Europe orientale se trouve donc, par un mouvement de déplacement lent mais très considérable, être à l'origine de la plus grande partie des populations juives d'Europe centrale et occidentale et des Amériques.

Qu'est-ce que nous trouvons à l'autre extrémité de la gamme ?

D'abord quelques branches de la vieille souche du Judaïsme *séphardite* (5), de provenance méditerranéenne, qui reste très vivant et dominant en Afrique du Nord et dans le Levant. Ces groupes subsistant en Europe occidentale (France, Espagne, Italie, Hollande) ont gardé, à travers les péripéties d'un passé mouvementé, avec l'héritage lointain de la brillante culture juive ou judéo-arabe de l'Espagne médiévale, une tradition plus humaniste et une structure sociale plus ouverte. Celles-ci leur permettaient d'entrer de plain-pied dans la société moderne et de s'assimiler sans rupture violente avec les traditions ancestrales.

Pendant que certains groupes d'immigrés de l'Est tendaient à reconstituer, dans la mesure du possible, les communautés conservatrices dont ils étaient sortis (en Belgique on a connu un exemple assez caractéristique de ces *ghettos* volontairement reconstitués, celui d'Anvers), une partie notable des immigrés s'assimilait rapidement au monde ambiant en Europe centrale et occidentale.

L'extrémité de notre *gamme* est constituée par ceux chez qui le processus de l'assimilation était le plus avancé ou, pratiquement, achevé. Ceux-ci ont progressivement adopté les mœurs et la culture de leurs pays respectifs, pour ne garder, en bien des cas, au moins consciemment, qu'un lien purement religieux, « confessionnel », avec le Judaïsme. Et il n'est pas étonnant que ce dernier lien aussi tendît à céder chez beaucoup, l'assimilation sociale et intellectuelle entraînant une sorte d'assimilation spirituelle, religieuse, et ouvrant le chemin pour des milliers de Juifs, déjà détachés de leurs traditions religieuses, à l'adhésion au christianisme. Bien entendu, ceci n'est que l'aspect extérieur, sociologique, et surtout négatif, de ces conversions. Les plus authentiques parmi celles-ci manifestent, au contraire, presque toujours, positivement la continuité entre judaïsme et christianisme.

En tout cas, au point de vue sociologique, l'assimilation entraînait

(5) Cfr note 4.

souvent une certaine *déjudaïsation* progressive, une désagrégation au moins apparente. Ce processus fut cependant contrecarré par plusieurs facteurs opposés. Il y eut d'abord l'influence des nouvelles vagues d'immigrants encore non assimilés. L'antisémistisme ambiant, tantôt latent, tantôt plus ouvert, qui ne faisait que s'aviver par l'arrivée de nouveaux immigrants, a eu, lui aussi, pour effet d'entretenir chez les Juifs, même chez les assimilés, la conscience de leur judaïsme et leur instinct de conservation collectif. Cette conscience et cet instinct ne pouvaient pas manquer de se traduire par des efforts, soit spirituels, soit temporels, tendant à résister à l'absorption par l'entourage non juif.

Cette dernière remarque nous rappellera opportunément, à côté de sa diversité, l'unité profonde du Judaïsme. Cette diversité n'est en effet, comme la structure sociale du Judaïsme moderne, que le résultat d'une adaptation inévitable à des situations historiques complexes et diverses. Il faut ne perdre de vue ni l'unité ni la diversité, si l'on veut comprendre les changements de structure qui ont résulté de la tragédie du Judaïsme européen.

III. *Situation démographique du Judaïsme survivant en Europe.*

D'abord quelques chiffres.

Entre 1938 et 1945, près de 6 millions de Juifs européens ont été exterminés. Voici comment se répartissent les quelque trois millions de survivants du Judaïsme européen : moins d'un demi-million dans les pays qui ont échappé à la domination hitlérienne, dont la plus grande partie en Angleterre ; un million dans le reste de l'Europe à part la Russie soviétique ; enfin au moins un million et demi en Russie soviétique, groupe composé surtout de ceux qui habitaient les régions non atteintes par les armées allemandes ou qui ont pu gagner ces régions en fuyant l'envahisseur.

Remarquons tout de suite que ce dernier groupe ne peut guère entrer dans notre enquête. Le Judaïsme russe, atteignant, avec celui de la Russie asiatique, environ deux millions de personnes, constitue un chapitre à part. Ses relations avec les Juifs du reste du monde sont devenues à peu près inexistantes. Le temps de la guerre excepté, aucun mouvement de population juif n'a franchi les frontières de l'U.R.S.S. La situation des Juifs en Russie évolue suivant des courbes et sous l'influence de facteurs totalement différents de ceux qui ont trait au Judaïsme en dehors de la Russie des Soviets.

Nous en avons un exemple dans l'évolution récente de l'attitude du régime soviétique à l'égard des Juifs. Cette attitude semble redevenir de plus en plus celle d'une hostilité non dissimulée envers le sionisme et, parallèlement, celle d'une suspicion croissante envers les Juifs, cet élément naturel de « cosmopolitisme ». Une telle évolution ne pourra

que renforcer l'isolement du Judaïsme russe et affaiblir, par le fait même, sa résistance à l'immense brassage et au nivellement consécutif qui le menacent d'une lente mais inexorable absorption.

Revenons donc au Judaïsme européen en dehors de la Russie. Le changement le plus considérable qu'on peut enregistrer dans son état depuis la fin de la guerre, c'est qu'aujourd'hui il ne reste presque plus de « personnes déplacées » juives. Le reproche muet de ces centaines de milliers de rescapés, — qui ont dû continuer pendant des années une vie de réfugiés, parqués dans des camps, à certains égards trop semblables aux camps de concentration, — a enfin cessé. Les quelques milliers de Juifs *déplacés* qui restent encore à caser le seront dans un avenir très proche. On sait qu'il n'en est pas encore de même de nombreuses autres *personnes déplacées,* victimes, d'une autre manière, soit de la politique nazie, soit des régimes communistes. Du reste, tous les *D.P.* juifs n'étaient pas non plus des rescapés de la persécution hitlérienne. Au fur et à mesure que ceux-ci ont pu partir vers des patries nouvelles, d'autres, en nombre sans doute beaucoup moindre, arrivaient de l'Est pour prendre leur place, fuyant à la fois le régime actuel des pays situés au delà du « rideau de fer » et la menace non dissimulée de futures violences antisémitiques qui y pesaient sur eux.

Nous n'avons pas à nous étendre ici sur les opérations qui ont abouti, tant bien que mal, à la « liquidation » des *D.P.* juifs. Celle-ci n'a été possible que grâce à la création de l'Etat d'Israël, qui en a accueilli la partie de loin la plus grande, grâce aussi à la puissante organisation des grandes œuvres juives et au concours financier très considérable du Judaïsme américain. On simplifierait cependant trop en supposant que tous les Juifs *déplacés* ont trouvé refuge en Israël ou dans les pays d'outre-mer, notamment aux Etats-Unis. Si le nombre des Juifs en Europe occidentale est resté sensiblement le même entre 1945 (après le retour des rescapés originaires des pays d'Europe occidentale) et 1950, c'est que l'immigration venant de l'Est (personnes déplacées d'avant ou d'après 1945) et l'émigration partant d'Europe occidentale vers Israël et les autres pays d'outre-mer se contrebalançaient à peu près.

Il reste actuellement en Europe, Russie à part, en chiffre rond, un million et quart de Juifs, dont plus de la moitié en Europe occidentale, avec deux groupes importants, en Angleterre et en France, et moins de la moitié en Europe centrale et orientale.

Ces chiffres approximatifs suffisent pour faire saisir l'aspect qualitatif le plus évident de la brusque mutation que vient de subir le Judaïsme européen. La grande victime de la persécution, ce fut le Judaïsme d'Europe orientale, celui de Pologne et des régions limitrophes de la Russie, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et des pays baltes : tout ce Judaïsme aux traditions tenaces et à la vitalité

exceptionnelle, dont nous avons rappelé plus haut les traits les plus caractéristiques. Cet immense réservoir de vie et d'expansion juives est anéanti. Sur les près de 6 millions de victimes, 5 millions appartenaient à ce type de vie juive. En Pologne, qui en était le centre par excellence, sur 3.300.000 Juifs, un demi-million à peine ont survécu, dont seulement une centaine de mille dans le pays même. Il suffit de se rappeler le rôle qu'a joué ce *réservoir* depuis deux siècles dans l'évolution du Judaïsme en Europe et en Amérique, pour mesurer les conséquences de sa disparition. Avec les dernières vagues, qui sont encore en mouvement, s'arrête l'immense *rush* d'Est en Ouest qui a contribué le plus à la constitution du Judaïsme occidental, et cesse l'apport continuel d'éléments traditionnels qui contrecarrait jusqu'à un certain point, en Occident, l'action des forces assimilatrices. Même si d'autres forces viennent éventuellement les relayer dans ce rôle, la physionomie du Judaïsme européen et américain s'en trouvera sans doute considérablement modifiée d'ici quelques dizaines d'années.

Ce développement semble même devoir se précipiter, au moins pour le moment, du fait de la rupture qui s'accuse de jour en jour davantage entre les deux Europes, situées des deux côtés du « rideau de fer ». Avec l'Europe, le Judaïsme européen aussi se trouve coupé en deux. Ce qui demeure encore du Judaïsme aschkenasi traditionnel en Europe orientale, surtout en Roumanie et en Pologne, est ainsi isolé de l'Occident.

IV. *Réactions devant la catastrophe et tendances actuelles.*

A la division politique artificielle du « rideau de fer » répond, sans doute, à l'intérieur du Judaïsme actuel, une différence assez nette des réactions, des aspirations, de l'état d'esprit. Les traits communs restent cependant fondamentaux ; ce n'est qu'en les relevant d'abord que nous pourrons dégager ensuite les tendances opposées qui caractérisent les deux grands groupes du Judaïsme européen.

Commune fut, dans son fond, en dépit de la multiplicité de ses modalités, la première réaction de la grande majorité de Juifs devant la catastrophe elle-même et devant l'attitude des populations environnantes. Cette attitude, on le sait, était faite d'un nombre limité de gestes de solidarité magnifiques, d'une émotion plus étendue mais aussi plus superficielle et plus passagère, enfin, auprès de larges couches de population, d'une grande indifférence, sinon plus... Si à cela on ajoute encore les déceptions de la libération tant attendue : le peu d'empressement qu'ont rencontré tant de Juifs aussi bien chez leurs voisins non-Juifs qu'auprès des autorités de leurs pays quand il s'agissait de réintégration ou de réparation, enfin les persistances par endroit bien vivaces de l'antisémitisme, on devinera les sentiments de détresse, d'abandon et d'insécurité que ces expériences ont dû laisser au fond de l'âme juive.

A côté de ce sentiment, de cette impression passivement subie, la première et la plus générale des *réactions* proprement dites fut un puissant *réveil* de *conscience juive*. Une prise ou une reprise de conscience de l'unité et de la solidarité juives, des valeurs propres du Judaïsme et de la grandeur de sa condition périlleuse. Un réveil de fierté juive. La forme la plus caractérisée de ce réveil était nettement *nationale*. Pour tous ceux qui ont, soit physiquement, soit moralement, perdu leur patrie d'adoption, pour tous ceux aux yeux de qui l'assimilation a pris soudain les traits d'un vaste échec, pour tous ceux qui se sont sentis envahis par l'immense désir d'un « chez soi », d'un refuge sûr et libre, à l'abri de la persécution toujours renaissante, pour tous ceux qui ont cru découvrir les causes du désastre dans la situation anormale, dans « l'apatridie », dans la « désincarnation », dans la condition errante du peuple juif, — le *sionisme*, la création d'un État juif indépendant apparut comme la seule solution, la seule issue à une situation désespérée, le seul moyen de retrouver une dignité, une sécurité, une raison de vivre depuis si longtemps convoitées.

Avant la guerre, le sionisme était un mouvement, sans doute, important par ses effectifs et par sa signification, mais limité. Il était volontairement ignoré ou même combattu par des fractions considérables du Judaïsme, notamment par les partisans d'une assimilation intégrale et par l'orthodoxie méfiante à l'égard de ce mouvement politique foncièrement laïque et apparemment si éloigné de l'attente traditionnelle d'un retour messianique. La réalisation complète de l'idéal sioniste semblait, même aux yeux de la plupart des chefs sionistes, assez éloignée. La persécution hitlérienne a complètement renversé cet état de choses. L'immense sursaut de vitalité et d'instinct de conservation qu'elle a provoqué dans le peuple juif s'est tout naturellement jeté, avec tout son dynamisme, — confinant, surtout chez les rescapés, à celui du désespoir, — dans le mouvement sioniste. Il a désarmé, d'une manière presque générale, les préventions de l'orthodoxie et a rallié autour de l'idéal sioniste, au moins par un élan de solidarité, affective et effective, la plus grande partie des assimilés et des partisans de l'assimilation eux-mêmes.

Tout en décrivant les grandes réactions communes, nous touchons là une première différence, sinon une première opposition, dans la manière dont différentes fractions du Judaïsme européen ont réagi au désastre. Ces différences se retrouvent, certes, aussi dans les mêmes pays et les mêmes milieux. Elles sont cependant particulièrement caractéristiques des deux fractions que nous avons distinguées dans le Judaïsme européen actuel. La différence entre celles-ci apparaît le plus clairement sous l'angle de l'assimilation et elle est due au comportement, dans l'ensemble assez différent, des populations respectives de ces deux régions à l'égard des Juifs persécutés. Dans les pays

d'Europe centrale et orientale, où l'antisémitisme avait poussé des racines plus profondes, la propagande antijuive du national-socialisme a trouvé naturellement plus d'écho qu'en Europe occidentale. La différence de la conjoncture politique de ces deux contrées ne pouvait que favoriser cette différenciation. Aussi bien, si les pays devenus actuellement « satellites » de l'U.R.S.S. ont connu, eux aussi, pendant la domination nazie, de magnifiques exemples de résistance à la persécution raciale, la majorité de la population de plusieurs de ces pays a eu une attitude tout autre, allant parfois loin, au contraire, dans la connivence avec le persécuteur. On sait combien différente fut la réaction de la plus grande partie de la population belge, hollandaise, française, italienne, etc. Il n'est pas étonnant que, dans les premiers des pays mentionnés, la tendance des Juifs à l'assimilation, leur sentiment de solidarité avec leur pays d'adoption, leur volonté d'en partager la vie, aient subi les conséquences du refus brutal qui se trouvait signifié dans l'hostilité d'une grande partie des peuples au milieu desquels ils avaient vécu, souvent depuis de longs siècles. Par conséquent, dans ces pays, la tendance à l'émigration, soit vers Israël, par idéal sioniste, soit n'importe où pour échapper à la menace d'un antisémitisme latent mais redoutable, est devenue presque générale. Désir qui reste généralement insatisfait, car l'émigration vers Israël n'est autorisée, dans la plupart des pays en question, qu'au compte-gouttes, et l'émigration vers l'Occident ne peut plus se faire sinon illégalement, au prix de risques considérables, et devient même pratiquement impossible.

Il n'en est pas du tout de même des pays dans lesquels, comme nous l'avons noté, les réactions du monde ambiant ont plutôt renforcé ou au moins laissé à peu près intacts les liens de solidarité sociale et nationale entre Juifs et non-Juifs. La tendance à l'assimilation n'a donc subi en Europe occidentale qu'une légère éclipse, due à un éveil brusque et compensateur de la conscience juive. Depuis la naissance de l'Etat juif en Palestine, cette tendance assimilatrice connaît, sans doute, une nouvelle crise, mais il est très possible qu'elle en sorte encore renforcée.

La naissance de l'Etat d'Israël ne peut pas manquer, en effet, de poser une sorte de cas de conscience à tous les Juifs. Cela tient à la complexité même du fait juif, du lien entre les Juifs. Ce lien a un aspect religieux, et un aspect qu'on a pu considérer comme quasi-national. Du moment qu'une nation juive renaît en Palestine, chaque Juif est en quelque sorte mis en demeure de définir cet élément quasi national en lui, de définir sa position envers l'Etat d'Israël, de s'expliquer sur la nature de l'incontestable solidarité qu'il éprouve, dans la grande majorité des cas, envers cet Etat, d'écarter enfin tout soupçon de double allégeance. La question a été surtout agitée, ces derniers temps, au sein du Judaïsme américain. Elle y a fait l'objet d'en-

quêtes, de discussions (6) et même d'un petit conflit entre l'American Jewish Committee et l'Agence Juive (7), le premier ayant pris ombrage de certains thèmes employés par la propagande sioniste à l'égard de la jeunesse juive américaine. Les Juifs des États-Unis ont conscience d'être des citoyens américains comme les autres et n'entendent pas être considérés par leurs frères de Palestine comme vivant « en exil »... En Grande-Bretagne le cas de conscience s'est posé plus vite encore et avec plus d'acuité, du fait du conflit politique palestinien. Ce conflit, qui aurait pu mettre les Juifs anglais dans une situation assez malaisée, a donné lieu à des protestations unanimes de loyauté nationale, signifiant sans équivoque, — sur un ton resté très digne au point de vue juif aussi, — l'option du Judaïsme anglais dans le sens de l'assimilation. Ce qui ne veut pas dire qu'on se fasse illusion sur la nature complexe du lien *sui generis,* non purement *confessionnel,* qui subsiste entre les Juifs anglais et la nation israélienne.

Dans les pays continentaux, par exemple en France, le *cas de conscience* n'a pas été posé aussi explicitement et aussi publiquement, mais il est comme sous-entendu dans les paroles et les écrits de ceux qui réfléchissent sur la condition du Judaïsme français ou, en général, européen. Il serait, certes, trop simple de réduire ce problème à un dilemme : partir pour Israël ou renoncer à toute spécificité juive autre que religieuse. Il semble bien pourtant que la solution pratique du problème sera le fruit d'un ensemble de choix de ce genre. Les uns optent pour un Judaïsme national et émigrent peu à peu vers Israël ou au moins s'y préparent. Ces sionistes convaincus et conséquents ne sont qu'une faible minorité entre les Juifs enracinés et assimilés des pays d'Europe occidentale. Ils sont, ou plutôt ils étaient, en revanche, nombreux parmi les Juifs assez récemment immigrés dans ces pays, et à plus forte raison parmi les réfugiés et *personnes déplacées* qui ne voyaient guère dans les pays occidentaux que des pays de transit. Les dizaines de milliers de personnes qui sont parties de Belgique ou de France vers Israël s'étaient recrutées, dans leur grande majorité, dans cette catégorie (8).

Les autres, ceux qui restent, tout comme les Juifs anglais dont il a été question plus haut, gardent, non certes une double allégeance, mais une position qui est peut-être difficile à définir d'une manière abstraite, qui est pourtant concrètement réalisable, unissant leur lien spirituel et affectif avec leurs frères en Israël à un attachement loyal envers leur pays, attachement d'autant plus loyal qu'il a fait l'objet

(6) Notamment dans *Jewish Frontier,* 1949 et 1950.

(7) Cfr les Bulletins de l'Agence Télégraphique Juive et la presse israélienne en août 1950.

(8) Il n'est pas possible de donner des chiffres exacts concernant le volume de cette émigration, car on ne possède aucun critère permettant de distinguer entre ceux qui arrivent en Israël, par exemple de Belgique, après avoir habité ce pays d'une manière stable et ceux qui n'y ont séjourné qu'en transitaires.

d'une option nouvelle et consciente (9). La situation se stabilisant, les solutions intermédiaires tendront probablement à disparaître et ainsi, au moins dans les pays en question et dans un proche avenir, la persécution nazie et la création subséquente de l'Etat d'Israël auront paradoxalement contribué, avec d'autres facteurs, à accélérer le processus de l'assimilation.

V. *La position du Judaïsme européen dans le monde.*

Une des conséquences les plus évidentes de la catastrophe du Judaïsme européen concerne la position de celui-ci au sein du Judaïsme mondial.

Il y a dix ans, le centre du Judaïsme se trouvait incontestablement en Europe, non seulement au point de vue numérique, — plus de la moitié des Juifs du monde s'y trouvaient, — mais aussi au point de vue de l'influence. Quels que fussent déjà à cette époque le développement numérique et surtout la puissance économique du Judaïsme américain, au point de vue spirituel et intellectuel il continuait à dépendre de celui d'Europe, dont il était issu. Il n'avait ni la cohésion de celui-ci, ni ses richesses de tradition, ni ses élites formées. Malgré les progrès déjà accomplis à cette époque, le « foyer juif » de Palestine ne pouvait pas encore rivaliser avec l'autorité du Judaïsme du vieux monde. Encore moins les autres groupes juifs, méditerranéens ou orientaux.

A présent, cette situation se trouve renversée. Le Judaïsme européen a perdu deux tiers de ses effectifs, y compris l'immense « réserve » traditionnelle de l'Est. Ce qui en subsiste en Europe centrale et orientale, est de plus en plus isolé des courants de vie du Judaïsme et sans influence sur eux. Reste le Judaïsme occidental, qui garde une élite remarquable et un patrimoine prestigieux, mais qui est, en grande partie, matériellement ruiné et absorbé par le souci de la vie quotidienne, trop hétérogène aussi en raison même de son assimilation avancée, trop pauvre enfin en traditions spécifiquement juives pour pouvoir prétendre à un rôle dirigeant dans l'évolution du Judaïsme.

A côté de lui, le Judaïsme américain a pris conscience de sa force et de l'autonomie, de l'autarcie spirituelle qui lui revient, bon gré mal gré, par la cessation de l'apport régulier venant de l'Est. Les secours matériels très généreux qu'il a su apporter à ses frères ruinés d'Europe — de même qu'à la construction de l'Etat juif en Palestine — lui ont donné, comme d'autres faits au peuple américain lui-même, un certain sentiment de supériorité, quelque peu paternaliste, qui fait

(9) On trouvera un exemple caractéristique de cette position dans les articles et livres récents d'Edmond Fleg, — par exemple, *Nous de l'espérance*, Paris, 1949, — dont on connaît l'influence dans le monde juif d'expression française.

qu'il n'entend certainement plus accepter des directives de son aîné appauvri.

Le Judaïsme du nouveau monde n'est cependant pas le seul candidat à la succession. Le Judaïsme israélien tend à se poser, lui aussi, et peut-être avec de meilleurs titres, en centre directeur, spirituel et intellectuel, du Judaïsme tout entier. Il semble être, effectivement, dans de meilleures conditions au point de vue de l'épanouissement des valeurs spécifiquement juives, et il bénéficie d'un apport plus riche, affluant de tous les secteurs du Judaïsme, en représentant tout le patrimoine. Mais la direction que prendra le développement du Judaïsme en Israël est encore trop incertaine, de même que l'évolution de ses relations avec la Diaspora, pour qu'on puisse prévoir quelle forme revêtira son influence. Il faudrait, du reste, en dire autant du Judaïsme américain. Ce qui semble certain, c'est que le Judaïsme européen devra se contenter désormais d'un rôle assez effacé dans les destinées du Judaïsme.

VI. *L'aspect religieux des transformations du Judaïsme européen.*

Au point de vue religieux, quelles furent dans le Judaïsme européen les répercussions des bouleversements récents ? Une fois de plus, le fait capital dont nous devons tenir compte, c'est la disparition des communautés d'Europe orientale, organisées en vue de la conservation et de la pratique intégrales de l'orthodoxie talmudique. Nous n'avons qu'à rappeler ici les remarques que nous avons faites plus haut sur le rôle que l'apport venant de ces communautés a joué dans le maintien d'un certain niveau de pratique religieuse et de fidélité à la tradition au sein du Judaïsme occidental. On doit cependant constater, — sans porter par là aucun jugement de valeur, — qu'en dépit de cette action retardatrice, la déperdition des formes traditionnelles de vie religieuse, et avec elle souvent la déperdition de la foi et du sentiment religieux, s'accentuaient inexorablement au sein du Judaïsme assimilé et aussi parmi les immigrants déracinés sans être vraiment assimilés.

Les quelques années écoulées depuis la quasi-disparition du Judaïsme aschkenasi de l'Est n'ont pas encore fait apparaître au grand jour les conséquences de ce grand changement. On peut cependant prévoir, sans trop de risque d'erreur, les répercussions considérables qu'aura, à la longue, cette situation nouvelle sur le développement du Judaïsme religieux.

En attendant ces conséquences lointaines, peut-on enregistrer des modifications visibles dans la situation religieuse juive en Occident ? A vue de pays, nous devons constater que la persécution atroce qui a frappé le Judaïsme moderne n'a provoqué aucun réveil profond ou étendu du sentiment religieux juif. L'éveil de conscience juive qu'on

a pu observer partout ne se traduisait que chez un petit nombre dans une volonté de retour vers les sources religieuses du sentiment juif. Il s'agissait là surtout de jeunes, et beaucoup parmi eux ont dû apprendre, par une expérience émouvante, mais souvent amère dans son isolement, que la vie juive traditionnelle ne peut se retrouver et s'épanouir que dans une communauté.

Quelle est la situation de l'orthodoxie proprement dite ? Cette orthodoxie — qu'il serait beaucoup plus juste d'appeler *orthopraxie*, car elle est définie par la fidélité à un ensemble de lois, de pratiques et d'observances, et non pas par l'adhésion à un ensemble de vérités de foi — ne représente en Europe occidentale qu'une assez faible minorité et ne coïncide pas avec les élites sociales et intellectuelles juives. Elle se conserve davantage entre les immigrants non assimilés qu'entre les assimilés. Pour toutes ces raisons, son influence sur l'ensemble de la vie juive occidentale est loin d'être déterminante.

Ce qui lui redonne cependant un poids plus grand, c'est l'influence politique disproportionnée, — due à des raisons dont l'analyse n'entre pas dans le sujet de cet article, — dont elle dispose dans l'Etat d'Israël, ce nouveau centre juif au rayonnement grandissant.

A l'antipode de la stricte observance, quel est l'état actuel du *Judaïsme réformé*, qui ne veut pas se contenter d'un compromis dans le conflit entre les exigences de la religion traditionnelle et celles de la vie moderne, mais recherche la voie d'une véritable réforme, pour sauvegarder les valeurs religieuses essentielles du Judaïsme et les « incarner », suivant l'esprit mais non les cadres de la tradition, dans des institutions nouvelles et adaptées. En Europe, ce Judaïsme réformé n'est représenté que par des groupes restreints, composés surtout d'intellectuels (10). Leur influence, grâce à une activité assez intense, est supérieure à celle que ferait supposer leur exiguïté numérique, mais reste en-dessous de celle de l'orthodoxie. En tout cas, ni les tendances de cette catégorie du Judaïsme européen, ni la situation qu'elle occupe dans l'ensemble du Judaïsme n'ont été substantiellement modifiées par les événements des dix dernières années.

Entre ces deux groupes, la masse des Juifs reste attachée, à des degrés très variables, à la religion de ses pères et compose ce Judaïsme moyen que, d'après les différents pays et les différentes nuances, on appelle *conservateur*, *néologue* (en Europe centrale), voire *libéral*. Là, c'est toute la gamme des traditionalismes mitigés, des adaptations empiriques, des compromis pratiques entre la rigueur des observances et les impératifs de la vie. Dans ce vaste secteur, qui d'un côté confine à l'orthodoxie, d'un autre à la réforme et d'un troisième à l'indifférence pratique ou à l'areligion consciente, aucune évolution notable dans une direction bien définie ne peut être enregistrée.

(10) Pour celui de France, voir les quatre numéros parus de la *Revue de la Pensée Juive*, Paris, 1949, 1950.

Un phénomène qui mérite d'être signalé, c'est l'inquiétude croissante des élites religieuses devant ce manque de réaction et de renouveau, et devant la perspective, que nous avons déjà évoquée, d'une déperdition accélérée que pourraient entraîner les changements intervenus dans la structure et dans les ressources du Judaïsme. Cette inquiétude se traduit par des recherches et des efforts divers. Beaucoup de ces tentatives, cependant, prennent naissance en Amérique et en Israël. Ici, les uns songent à réunir un nouveau Sanhédrin, pour procéder à des adaptations authentiques qui donneraient au Judaïsme une nouvelle vitalité, d'autres rêvent de véritables missions pour convertir la masse des Juifs d'Israël... au judaïsme. Là, on s'apprête à fournir un immense effort pour mettre sur pied un vaste réseau d'institutions scolaires juives, destinées à remplacer les rabbins et les instituteurs qui arrivaient jadis de l'Est, formés aux disciplines traditionnelles, et à doter le Judaïsme américain d'élites religieuses capables d'assumer le rôle dirigeant auquel il se croit appelé.

En Europe des aspirations analogues se font jour, mais restent pour le moment à l'état de projet, ou ne reçoivent que des commencements très modestes de réalisation. Cela n'est pas étonnant et ne permet pas de faire des pronostics, car il est normal que jusqu'aujourd'hui le Judaïsme européen ait été surtout occupé à panser ses plaies, préoccupé de ses besoins matériels et sociaux, ceux des rescapés, des ruinés, des orphelins, des veuves, des malades, des vieillards... et aussi de sa sécurité, de sa condition future.

Pourtant, si la persécution n'a pas eu de répercussions religieuses bien caractérisées, il n'en est pas tout à fait de même du deuxième grand événement qui a marqué l'histoire juive ces dernières années, peut-être d'une manière encore plus profonde : la naissance de l'État d'Israël. Nous ne pensons pas ici à l'influence que pourront exercer sur la situation religieuse juive les évolutions imprévisibles qui auront pour cadre l'État d'Israël. C'est un effet actuel, plus certain mais plus diffus, que nous voudrions ici relever.

Pour comprendre cet effet, il faut se rappeler l'importance qui revient dans la religion juive à la destinée du peuple juif lui-même et aux manifestations de la prédilection divine envers ce peuple. La renaissance d'un État juif, après deux millénaires de dispersion complète, au sortir de la plus terrible épreuve, au milieu de conditions humainement très peu favorables, après une victoire remportée sur un adversaire, — théoriquement du moins, — trente fois plus nombreux, apparaît aux yeux de presque tous les Juifs, à quelque tendance qu'ils appartiennent, comme un événement miraculeux, du même ordre que ceux de l'Exode, de la conquête de Canaan ou de l'histoire des Macchabées, une signe évident de la fidélité et de l'amour de l'Eternel envers le peuple qu'il s'est choisi. Considération explicite chez maints Juifs croyants, impression plus vague ou à peine sentie chez d'autres,

cette sorte d'évidence historico-religieuse semble avoir pour effet de confirmer et de stimuler la foi d'Israël, sa foi en Dieu et en sa propre élection, — suivant les deux aspects de l'Alliance —, et de donner à la religion de beaucoup de Juifs, — sans entraîner aucun changement extérieur, — une consistance, une assurance, une confiance en soi qui, surtout en Occident, étaient devenues un phénomène rare avant ce grand événement.

Cette foi plus consistante sera-t-elle durable et produira-t-elle des fruits de véritable renouveau religieux dans le Judaïsme et notamment dans le Judaïsme européen ? Nous pensons qu'il s'agit là d'une réaction ou d'une impression qui risque d'être passagère, à moins qu'elle ne puisse amorcer, dans un très proche avenir, surtout en Israël même, un renouveau profond, par un retour aux sources bibliques et aux valeurs éternelles de la religion d'Israël.

VII. *L'antisémitisme en Europe.*

L'antisémitisme a existé, avant la guerre, dans tous les pays européens, mais son intensité et ses caractéristiques étaient extrêmement variables suivant les divers pays. En réservant pour le paragraphe suivant les aspects spécifiquement chrétiens de la question de l'antisémitisme, nous ne signalerons maintenant que les différents facteurs qui ont agi sur l'antisémitisme en Europe entre 1938 et 1950, soit pour l'affaiblir, soit pour le fortifier.

Pour l'affaiblir, il y eut d'abord la persécution elle-même, avec ses motifs détestables, ses méthodes cyniques et son paroxysme de cruauté, qui ne pouvaient qu'exciter dans tout cœur bien né la sympathie pour les victimes et dans tout esprit bien fait une réflexion compréhensive sur leur destin. Il y eut aussi, en même temps, un sentiment spontané de solidarité entre populations juives et non juives, subissant, même si ce fut à des degrés divers, la même oppression. Il faut enfin ajouter à cela, pour une partie de la population non-juive des pays tombés sous la domination *nazie*, le contact personnel, parfois plus intime, avec des Juifs, faisant tomber bien des préventions et des préjugés de part et d'autre.

En contre-partie, il y eut, pour alimenter les prédispositions antijuives, une propagande massive et inlassable, souvent efficace dans sa grossièreté même, bénéficiant, dans les pays occupés ou satellites, de la complicité de groupes plus ou moins importants d'autochtones. Hélas ! il ne faut pas oublier non plus les avantages matériels que devaient trouver maints *aryens* à la disparition de leurs concurrents juifs ou dans l'accaparement de certains biens juifs, avec la déception causée par certains retours importuns... et les contestations qui s'ensuivaient ; pas plus que les réactions provoquées par l'ardeur que mettaient naturellement beaucoup de Juifs survivants à reconquérir leurs positions perdues. Il faut aussi tenir compte du regain de faveur pour

les partis d'extrême-droite, et en même temps pour l'antisémitisme, que les inévitables déceptions de l'après-guerre n'ont pas manqué de provoquer dans plusieurs pays, et que la menace communiste tend encore à renforcer. Cette dernière remarque vaut particulièrement pour les pays d'Europe centrale et orientale, d'autant plus que rien n'y était plus facile — et plus habile — que de gagner à la cause du communisme une partie de la jeunesse juive désemparée et ruinée, pour utiliser le dynamisme de son désespoir et de sa haine du persécuteur et des régimes qui s'en étaient rendus complices. Ce qui, par contre-coup, sert de cause ou de prétexte à un antisémitisme qui attend son heure, qui semble être féroce et d'autant plus fort qu'il tend à se confondre avec toutes les forces hostiles au régime actuel de ces pays.

Il semble donc certain que les grands bouleversements dont l'Europe fut témoin ont plutôt renforcé l'antisémitisme dans les pays d'Europe centrale et orientale. Qu'en est-il en Occident ? Il est très difficile de porter un jugement d'ensemble. Les indices observés et les avis compétents sont très divergents. On est donc autorisé à conclure à un certain équilibre entre l'influence des facteurs favorisant et celle des facteurs combattant l'antisémitisme, et à penser qu'il n'y a pas de différence sensible entre l'intensité générale de l'antisémitisme d'avant-guerre et celui d'après-guerre en Europe occidentale. Les remous produits dans l'opinion à l'occasion du conflit palestinien ne semblent pas devoir influencer d'une manière durable l'état d'esprit des populations occidentales. Quant à l'incidence de la création de l'Etat d'Israël sur l'avenir de l'antisémitisme, elle est encore difficile à conjecturer. On peut espérer que son effet sera, à la longue, plutôt heureux, car elle clarifiera jusqu'à un certain point la situation des Juifs dans le monde et dissipera certains préjugés répandus.

Il reste que les Juifs et les non-Juifs qui, pendant les années de la domination hitlérienne, avaient espéré que la monstruosité même de cette persécution exorciserait une fois pour toutes ce spectacle toujours renaissant, en ont été pour leurs frais. L'extinction de la plus grande partie du Judaïsme européen n'a pas entraîné celle de l'antisémitisme européen (11).

VIII. *Les relations entre juifs et chrétiens dans l'Europe d'après-guerre.*

Nous n'avons pas l'intention d'évoquer ici l'histoire deux fois millénaire des relations entre juifs et chrétiens. Ce serait indispensable pour approfondir et résoudre les problèmes, plus que jamais actuels,

(11) Pour ce qui regarde, en particulier, l'antisémitisme en Allemagne, voir nos chroniques : *Les catholiques allemands s'interrogent*, dans *Cahiers Sioniens*, janvier 1949 : *Pour et contre l'antisémitisme en Allemagne, ib.*, juin, 1950, et, naturellement, les périodiques allemands, par exemple, *Allgemeine Wochen-*

que posent ces relations, car, de ce passé et de ses atavismes, il n'est point facile de nous affranchir, ni pour nous, ni pour les Juifs. Pour notre propos actuel, nous pourrons nous limiter aux aspects nouveaux de la question.

D'abord, du côté juif, peut-on observer des changements d'attitude significatifs à l'égard des chrétiens et de l'Eglise ? Sans doute, beaucoup de Juifs ont gardé un souvenir ému et reconnaissant du dévouement courageux et fraternel d'un certain nombre de chrétiens, témoins authentiques. D'autres ont profité des mille découvertes d'une vie clandestine intimement mêlée à la vie de vrais chrétiens, ou d'une commune vie de bagnard. Mais d'autres, souvent par leur situation même, ont été plus sensibles à l'indifférence de vastes populations chrétiennes, ou voyaient dans les nazis eux-mêmes des « chrétiens » (c'est-à-dire des non-Juifs), par une généralisation qui n'est pas sans analogie avec celles qui servent de justification à l'animosité contre « les Juifs »... D'autres encore se souvinrent de l'influence séculaire de traditions « chrétiennes » hostiles, qui a précédé, et jusqu'à un certain point préparé, l'ultime explosion de la haine antijuive. Qui s'étonnerait de l'aigreur de ces récriminations chez certains qui ont tant souffert ?

Elle fut cependant loin d'être générale. Si la prise de conscience juive qui a résulté de la catastrophe et qu'a encore renforcée la réussite sioniste a entraîné, chez quelques-uns, le besoin de « s'opposer pour se poser », chez d'autres ce même réveil, les débarrassant d'un sentiment d'infériorité encombrant, a eu pour conséquence une attitude plus ouverte envers les chrétiens. Dans l'ensemble, deux données capitales, déjà connues, s'imposent à notre attention. D'une part, le Judaïsme des ghettos de l'Est, plus isolé des chrétiens et entouré de chrétiens plus antisémites, imbu, par conséquent, de plus de méfiance et de ressentiment envers les chrétiens, est presque totalement disparu, tandis que le Judaïsme assimilé, vivant au contact des chrétiens et ayant, de ce fait, beaucoup moins de préventions à leur égard, a survécu dans une proportion beaucoup plus forte. D'autre part, correspondant à « l'antisémitisme des chrétiens », « l'antichristianisme des Juifs », lui aussi, tend plutôt, par suite des événements, à faiblir à l'Ouest et à s'exaspérer à l'Est. Bien entendu, il faut se garder soigneusement de toute application hâtive de ces constatations globales et approximatives.

Les réflexions que nous venons de faire restent confinées dans le domaine social : celui de l'attitude des Juifs envers les chrétiens. Le problème proprement religieux, celui de leur attitude envers le christianisme lui-même — avec celui des conversions — ne pourrait pas

---

zeitung der Juden in Deutschland, Düsseldorf, et *Rundbrief zur Förderung der Freundschaft zwischen dem Alten und dem Neuen Gottesvolk*, Fribourg-en-Brisgau.

entrer dans le cadre de cet article. D'autant plus que, sur ce plan, les faits qui devraient être relevés, bien que nombreux et significatifs, ne constituent pas un mouvement proprement dit. De plus, dans ce domaine, les bouleversements récents ne semblent avoir apporté aucune modification notable.

Du côté chrétien, y a-t-il du nouveau ? Il semble bien que les événements dont nous venons d'être témoins ont commencé à faire prendre conscience aux chrétiens, à un certain nombre de chrétiens, de la véritable nature de leurs relations avec Israël, de leurs responsabilités et de leurs devoirs relatifs à Israël, de la nécessité de repenser et d'approfondir leur vision chrétienne et catholique du peuple juif et des problèmes qui le concernent (12). Il ne s'agit pas là uniquement des efforts d'un petit groupe d'intellectuels ou de spécialistes. C'est en ce sens qu'allaient les réactions spontanées de nombreux chrétiens véritables face aux monstrueux événements et face à ces frères si éprouvés, que souvent ils n'avaient encore jamais essayé de connaître et de comprendre en chrétiens. Dès avant la guerre, surtout en Allemagne, il y eut des chrétiens pour entrevoir la signification providentielle du fait que le mythe et la tyrannie nationaux-socialistes s'attaquaient à la fois, pour les mêmes raisons sinon suivant le même rythme d'exécution, au judaïsme et au christianisme (13). Rien, en effet, ne pouvait être plus propre à faire prendre conscience de la solidarité surnaturelle qui lie le peuple de l'Ancienne et celui de la Nouvelle Alliance. Dès avant la guerre aussi, le Pape Pie XI — dont la mémoire reste en vénération auprès de tant de Juifs — a stigmatisé les doctrines antichrétiennes du nazisme dans l'Encyclique *Mit brennender Sorge,* s'est préoccupé de la réfutation du mythe raciste (14) et a prononcé la célèbre parole qui devait ensuite devenir comme une devise pour les efforts que nous rappelons ici : « L'antisémitisme est

(12) Il n'est pas possible de donner ici un aperçu des publications chrétiennes, catholiques et protestantes, qui manifestent cet effort et en propagent les résultats. D'autant plus qu'il ne s'agit pas uniquement d'études et d'ouvrages spécialement consacrés à ces questions, mais aussi de maints indices d'une évolution heureuse, épars dans des publications diverses. Parmi les périodiques qui renseignent régulièrement sur les parutions et les événements les plus importants, signalons, du côté catholique, les *Cahiers Sioniens* de Paris et le *Rundbrief* de Fribourg-en-Br., du côté protestant (pas exclusivement) *Judaica,* de Zurich, et les *Cahiers d'Etudes juives* de *Foi et Vie,* à Paris, enfin, parmi les organes interconfessionnels, le bulletin, malheureusement assez intermittent, *Amitié judéo-chrétienne,* de Paris.

(13) Il y eut, à cette époque, toute une littérature catholique — en partie clandestine — de polémique antiraciste, savante ou populaire. Signalons, notamment, le rôle du Card. Faulhaber.

(14) Lettre de la S. Congrégation des Séminaires et Universités, du 13 avril 1938. La *Nouvelle Revue Théologique* n'a pas tardé à consacrer un numéro spécial, celui de février 1939, aux propositions romaines. Les études contenues dans ce numéro ont paru ensuite en volume séparé, *Racisme et Catholicisme,* Paris-Tournai, 1939. Dans l'Avant-Propos de ce volume, on trouvera la mention des premiers échos de la hiérarchie. La première étude du volume étant du P. Pierre Charles, nous nous plaisons à rappeler dans ces pages le rôle de pionnier qui fut le sien dans les questions ici traitées.

inadmissible. Spirituellement nous sommes des sémites » ([15]).

Pendant l'occupation, au milieu d'une lutte quotidienne de « sauvetage », s'élaboraient déjà ([16]) les idées et les tendances qui devaient s'épanouir ensuite dans la liberté retrouvée. Aujourd'hui cet effort, encore limité, gagne du terrain; il porte à repenser, à la lumière de la foi, en esprit chrétien, suivant la véritable tradition de l'Eglise ([17]), nos attitudes envers les Juifs et le Judaïsme, à nous débarrasser des gauchissements routiniers d'un « antisémitisme chrétien » qui a pénétré, comme un parasite, dans nos idées, nos sentiments et notre langage ([18]). Son but n'est point quelque innovation, mais un *ressourcement*, c'est-à-dire un retour aux sources bibliques et vraiment traditionnelles de la pensée et du comportement chrétiens envers Israël. Une purification. Cet effort s'étend ou devrait s'étendre du domaine de la théologie jusqu'à celui du catéchisme ([19]), et de celui de la contemplation des desseins de Dieu jusqu'à celui de l'action et des contacts personnels les plus humbles.

Son objet n'est pas et ne saurait être purement négatif, — « combattre l'antisémitisme des chrétiens » —; il est avant tout positif : travailler à une meilleure connaissance, à une meilleure compréhension réciproques et à un rapprochement spirituel réel entre juifs et chrétiens, entre Israël et l'Eglise. Ces efforts, on le comprendra aisément, bénéficient largement des progrès du travail pour le retour des

---

(15) Paroles prononcées le 6 septembre 1938 devant un groupe de pèlerins belges (*Doc. Cath.*, 1938, c. 1460).

(16) A côté des études recueillies dans *Israël et la foi chrétienne*, rappelons surtout les écrits courageux du regretté P. de Montcheuil sous l'occupation et l'action du P. Chaillet, en même temps que les différents articles publiés en Suisse par M. Journet et en Amérique par M. Maritain.

(17) Sans parler de saint Paul, ni des derniers papes, rappelons, par exemple, le ton significatif du commentaire du Quatrième article du Symbole dans le *Catéchisme du Concile de Trente*, que l'on vient de mettre en parallèle, dans le N° 3-4 de l'*Amitié judéo-chrétienne*, avec les résolutions de la Conférence de Seelisberg, dont il sera question ci-dessous.

(18) Voir les résolutions de la Conférence internationale extraordinaire contre l'antisémitisme, tenue à Seelisberg, en Suisse, en 1947, dans *Cahiers Sioniens*, janvier 1948, complétées par le travail du Congrès de l'Association Internationale de Chrétiens et Juifs, tenu à Fribourg, en Suisse, en 1948, dont nous avons rendu compte ib. en janvier 1949. Cfr Jules Isaac, *Jésus et Israël*, Paris, 1948, et toutes les discussions qui s'en sont suivies, notamment notre étude : *Aux sources chrétiennes de l'antisémitisme*, dans *Cahiers Sioniens*, janvier 1949. Cfr aussi *Les Juifs sont-ils maudits ?*, *ib.*, juillet 1948.

(19) Nous avons spécialement étudié ce dernier point dans *Les Juifs dans l'enseignement chrétien*, dans *Lumen Vitae*, janvier 1949 (aussi dans *Documentation Catholique*, du 17 juillet 1949). Nous comptons y revenir tout prochainement dans la *Revue diocésaine de Tournai*. Une nouvelle version des « thèses » de Seelisberg, destinée à tous ceux qui s'occupent d'enseignement religieux en Allemagne, vient d'être élaborée à Schwalbach par un groupe de théologiens catholiques et protestants, et publiée dans le *Rundbrief*, août 1950. Du côté protestant, M. Lovsky a commenté les points de Seelisberg dans *Comment parler des Juifs à nos enfants ?*, paru d'abord dans *Journal des Ecoles du dimanche*, juin 1948.

chrétiens séparés ([20]) et de ceux de la missiologie ([21]), comme aussi du renouveau biblique actuel. Ces préoccupations semblent rencontrer actuellement, malgré d'inévitables difficultés et de très compréhensibles méfiances, une conjoncture favorable, par exemple en France, en Allemagne, en Belgique, en Hollande et en Suisse ([22]). Elles répondent à une nécessité impérieuse, humaine et chrétienne, et elles sont lourdes de promesse.

La situation du Judaïsme européen — et du Judaïsme en général — continue à poser des problèmes dans lesquels il ne sera jamais possible de séparer le temporel du spirituel. S'il appartient au chrétien de se préoccuper du sort de tous ses frères et notamment, même à un titre spécial, du problème de ses relations avec ses frères juifs, pour en rechercher la solution dans un esprit de respect, de loyauté, de désintéressement et d'humilité, il n'en reste pas moins que ce sera, en même temps, qu'on le veuille ou non, travailler à démolir le « mur de séparation » des méfiances et des préjugés. Ce sera donc faire œuvre de libération spirituelle envers ces frères à la fois si proches et si « séparés », si aimés et si éprouvés, et leur donner le témoignage qu'au fond ils attendent du chrétien, celui de sa foi, de l'efficacité de sa foi ; le témoignage de Celui qui est venu pour réunir les *deux peuples*, — les Juifs et les Nations, — en *un seul* ([23]), ce qui est proprement la mission de l'Eglise envers les uns et les autres.

Paris, Louvain. Paul DÉMANN,
prêtre de N.D. de Sion.

---

(20) Dans le dernier message de Noël du Souverain Pontife, lors de l'ouverture de l'année sainte, à la fin d'un pressant appel à l'*unité*, adressé aux *chrétiens séparés*, on a fort remarqué ce passage important : « Pour tous les adorateurs du Christ, sans exclure ceux qui, dans une sincère mais vaine attente, l'adorent comme promis dans les prédications des Prophètes et non encore venu, Nous ouvrons la Porte Sainte, et, devenu Père de tous par un inscrutable dessein de Jésus Rédempteur, Nous ouvrons aussi à tous Nos bras et Notre cœur. »

(21) Cfr P. Charles, *Dossiers de l'Action missionnaire*, Louvain-Bruxelles, 1938.

(22) Les mouvements, les publications, les congrès mentionnés dans les notes 12 et 18, et d'autres semblables en témoignent. Pour l'*Amitié judéo-chrétienne* française, voir notre note dans *Documentation Catholique*, 17 juillet 1949, cc. 938-940.

(23) Cfr *Ephésiens*, II, 11-18.

Les Gérants : ETABLISSEMENTS CASTERMAN, S. A.

Administrateur-délégué : LOUIS CASTERMAN, Tournai.

Imprimé en Belgique. — *Printed in Belgium.*